TEXTES ET DOCUMENTS
POUR L'ÉTUDE HISTORIQUE DU CHRISTIANISME
PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE
HIPPOLYTE HEMMER ET PAUL LEJAY

LES PÈRES APOSTOLIQUES

II

CLÉMENT DE ROME

ÉPITRE AUX CORINTHIENS
HOMÉLIE DU IIe SIÈCLE

TEXTE GREC, TRADUCTION FRANÇAISE
INTRODUCTION ET INDEX

PAR

HIPPOLYTE HEMMER

2e édition

PARIS
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE, 82
1926

10

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

TEXTES ET DOCUMENTS pour l'étude historique du christianisme, publiés avec la traduction en regard sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay. Volumes in-12.

— 1. **Justin, Apologies** par L. Pautigny, 1 vol. in-12. 10 fr.

— 2, 14, 17. **Eusèbe. Histoire Ecclésiastique et les Martyrs de Palestine**, publiés par Emile Grapin, avec index général. 3 vol. .... En réimpression

— 3. **Tertullien. Traité de la pénitence et de la pudicité** par Pierre de Labriolle, 1 vol. .... 10 fr.

— 4. **Tertulien De la perscription contre les hérétiques**, par P. de Labriolle, 1 vol ... . 10 fr.

— 5. **Les Pères Apostoliques.** I Doctrine des Apôtres, épitre de Barnadé, par Hippolyte Hemmer, Gabriel Oger et A. Laurent, 1 vol........... .... 10 fr.

— 6 **Grégoire de Nazianze. Discours funèbre en l'honneur de son frère Césaire et de Basile de Gésarée**, par Fernand Boulanger, 1 vol. .... 10 fr.

— 7. **Grégoire de Nysse. Discours catéchétique**, par Louis Méridie, 1 vol.... .... 10 fr.

— 8 et 11. **Justin. Dialogue avec Tryphon**, publié par G. Archambault, 2 vol .. .. 20 fr

— 9. **Philon. Commentaire allégorique des Saintes lois après l'œvre des six jours**, par Emile Bréhier, 1 vol . ... 10 fr.

10. **Les Pères Apostoliques.** II. Saint-Clément de Rome, Epitre aux Corinthiens. Homélie du IIe siècle (dite IIe de Saint Clément), publiée par Hippolyte Hemmer, 1 vol 10 fr.

12. **Les Pères Apostoliques.** III. Saint Ignace d'Antioche et Saint Polycarpe de Smyre : Epitres. Martyre de Polycarpe, publiée par Auguste Lelong, 1 vol....... .... 10 fr.

13. **Evangiles Apocryphes.** I : Protévangile de Jacques, pseudo-Matthieu, Evangile de Thomas par Charles Michel, histoire de Joseph le Charpentier, rédactions coptes et arabes, par P. Peeters, 1 vol .. .. 10 fr.

15. **Palladius. Histoire Lausiaque (Vies d'ascètes et de Pères du désert)**, par A. Lucot, 1 vol...... Épuisé.

— **Les Pères Apostoliques.** IV. Le pasteur d'Hermas, publié par Aug. Lelong, 1 vol.......... .... 12 fr.

— 18. **Evangiles Apocryphes.** II. L'Evangile de l'Enfance, rédactions syriaque, arabe et arménienne, trad. et annotées par P. Peeters. .... 10 fr

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

TEXTES ET DOCUMENTS **pour l'étude historique du christianisme,** publiés avec la traduction en regard sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay. Volumes in-12.

— 1. **Justin, Apologies** par L. Pautigny, 1 vol. in-12. 10 fr.

— 2, 14, 17. **Eusèbe, Histoire Ecclésiastique et les Martyrs de Palestine,** publiés par Emile Grapin, avec index général, 3 vol. .... En réimpression

— 3. **Tertullien. Traité de la pénitence et de la pudicité** par Pierre de Labriolle, 1 vol. .... 10 fr.

— 4. **Tertullien De la perscription contre les hérétiques,** par P. de Labriolle, 1 vol .... 10 fr.

— 5. **Les Pères Apostoliques.** I Doctrine des Apôtres, épître de Barnadé, par Hippolyte Hemmer, Gabriel Oger et A. Laurent, 1 vol .... 10 fr.

— 6 **Grégoire de Nazianze. Discours funèbre en l'honneur de son frère Césnire et de Basile de Gésarée,** par Fernand Boulanger, 1 vol. .... 10 fr.

— 7. **Grégoire de Nysse. Discours catéchétique,** par Louis Méridie, 1 vol. .... 10 fr.

— 8 et 11. **Justin. Dialogue avec Tryphon,** publié par G. Archambault, 2 vol. .... 20 fr.

— 9. **Philon. Commentaire allégorique des Saintes lois après l'œvre des six jours,** par Emile Bréhier, 1 vol .... 10 fr.

— 10. **Les Pères Apostoliques.** II. Saint-Clément de Rome, Epitre aux Corinthiens, Homélie du IIe siècle (dite IIe de Saint Clément), publiée par Hippolyte Hemmer, 1 vol 10 fr.

— 12. **Les Pères Apostoliques.** III. Saint Ignace d'Antioche et Saint Polycarpe de Smyrne : Epitres. Martyre de Polycarpe, publiée par Auguste Lelong, 1 vol. .... 10 fr.

— 13. **Evangiles Apocryphes.** I : Protévangile de Jacques, pseudo-Matthieu, Evangile de Thomas par Charles Michel, histoire de Joseph le Charpentier, rédactions coptes et arabes, par P. Peeters, 1 vol .... 10 fr.

— 15. **Palladius. Histoire Lausiaque (Vies d'ascètes et de Pères du désert),** par A. Lucot, 1 vol. .... Épuisé.

— **Les Pères Apostoliques.** IV. Le pasteur d'Hermas, publié par Aug. Lelong, 1 vol. .... 12 fr.

— 18. **Evangiles Apocryphes.** II. L'Evangile de l'Enfance, rédactions syriaque, arabe et arménienne, trad. et annotées par P. Peeters. .... 10 fr.

TEXTES ET DOCUMENTS
POUR L'ÉTUDE HISTORIQUE DU CHRISTIANISME
PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE
HIPPOLYTE HEMMER ET PAUL LEJAY

LES PÈRES APOSTOLIQUES

II

CLÉMENT DE ROME

ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS
HOMÉLIE DU IIe SIÈCLE

TEXTE GREC, TRADUCTION FRANÇAISE
INTRODUCTION ET INDEX

PAR

HIPPOLYTE HEMMER

2e édition

PARIS
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE, 82
1926

LES PÈRES

APOSTOLIQUES

II

CLÉMENT DE ROME

ÉPITRE AUX CORINTHIENS

HOMÉLIE DU IIe SIÈCLE

IMPRIMERIE F. PAILLART, ABBEVILLE

LES PÈRES

APOSTOLIQUES

II

CLÉMENT DE ROME

ÉPITRE AUX CORINTHIENS
HOMÉLIE DU IIe SIÈCLE

TEXTE GREC, TRADUCTION FRANÇAISE
INTRODUCTION ET INDEX

PAR

HIPPOLYTE HEMMER

2e édition

PARIS
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE, 82
1926

INTRODUCTION

L'ÉPITRE DE CLÉMENT DE ROME
AUX CORINTHIENS

I

HISTOIRE DE SAINT CLÉMENT

L'histoire ne peut tracer de saint Clément qu'une maigre notice à l'aide de rares témoignages et qu'un portrait un peu pâle en demandant à l'épître aux Corinthiens quelques traits de sa physionomie morale.

I. — Clément évêque de Rome. Son rang de succession.

Saint Clément fut l'un des premiers évêques de Rome après saint Pierre, tous les anciens catalogues en font foi ; mais on sait qu'il règne un peu d'incertitude sur le rang qu'il convient d'assigner aux premiers successeurs de l'apôtre.

La tradition qui mérite le plus de confiance pour

l'ancienneté et la valeur de ses témoins, fournit l'ordre suivant de succession épiscopale : Pierre, Lin, Anaclet et Clément. Elle se fonde sur un récit très précis de saint Irénée qui avait séjourné à Rome du temps du pape Éleuthère et qui s'était enquis de la succession dont il tire argument dans sa réfutation des hérésies : « Ayant donc « fondé et édifié l'Église, les bienheureux apôtres remirent « à Lin la charge de l'épiscopat. C'est ce Lin que Paul « rappelle dans ses lettres à Timothée. Il eut Anaclet « pour successeur. Après Anaclet, le troisième après les « apôtres, Clément obtient l'épiscopat. » (*Adversus hæreses*, III, 3, 3).

Hégésippe qui avait également visité les églises principales avec la préoccupation d'en relever les successions épiscopales s'exprime ainsi : « A Rome où je fus, j'ai établi une succession jusqu'à Anicet dont Éleuthère était diacre. » (Eus. H. E. IV, 22, 3). Or ce sont les récits d'Hégésippe aussi bien que ceux d'Irénée, qu'Eusèbe a sous les yeux quand à plusieurs reprises il affirme comme une chose non douteuse que « Clément fut le troisième évêque des Romains » (H. E. III, 4, 9), et que même il essaye de fixer la chronologie, en accordant douze ans à l'épiscopat de Lin (de 68 ou 69 à 80 ou 81, H. E. III, 13) et douze ans à celui d'Anaclet (de 80 ou 81 à 92 ou 93, H. E. III, 15), ce qui placerait l'épiscopat de Clément entre les années 92 ou 93 et 101 (H. E. III, 34). Ces chiffres sont très acceptables sans avoir rien de contraignant. Des critiques comme Harnack les contestent. Mais la réalité de l'épiscopat de Clément est hors de doute. Quant à l'ordre de succession, qui met Clément en troisième lieu après Lin et Anaclet, il offre les meilleures garanties historiques.

Saint Épiphane (*Hæres.* XXVII, 6) nomme le deuxième évêque de Rome Clet au lieu d'Anaclet ; mais il se range comme saint Jérôme (*De viris illust.*, 15) avec Eusèbe dans la ligne de tradition certifiée par Hégésippe et saint Irénée. Seulement saint Jérôme sait qu'une tradition différente a cours parmi les Latins qui ferait de Clément le deuxième successeur de Pierre et il semble parfois s'y rallier (*Adv. Jov.* I, 12 ; *Comm. in Is. ad* LII, 13). De fait Tertullien dit en propres termes : « L'Église de Rome montre que Clément a été ordonné par Pierre. » (*De præscriptione*, XXXII, 2 ; traduction de Labriolle, p. 69). De là vient sans doute que plusieurs Pères latins ont donné saint Clément pour successeur immédiat à saint Pierre ; saint Épiphane se peut concilier à la rigueur avec cette tradition, car il suppose que par amour de la paix Clément céda son rang à Lin pour ne le reprendre qu'après la mort de Clet (Anaclet) successeur de Lin. On lit dans l'épître aux Corinthiens (LIV, 2) le conseil de quitter la place plutôt que de devenir dans une église une cause de discorde et de schisme. On est tenté de voir là une trace et comme un souvenir de l'abnégation dont saint Clément aurait personnellement fait preuve. Ce n'est qu'une conjecture, mais elle est ingénieuse.

Cette circonstance expliquerait aisément les modes différents de la tradition en ce qui concerne l'ordre de succession des premiers évêques de Rome. Une tradition du IIIe siècle intervertissant Clet avec Clément fournit la succession : Pierre, Lin, Clément, Clet. Elle se trouve dans un document rédigé en 234, d'où elle a passé dans le catalogue libérien de 354, et s'est fait accepter par saint Augustin (Epist. LIII, ad Generos., n. 2), par Optat de Milève (*De schismate Donat.*, II, 3).

Enfin le dédoublement du deuxième évêque de Rome en Clet et Anaclet a prêté à des dispositions variées : Pierre, Lin, Clément, Clet, Anaclet, — ou bien : Pierre, Lin, Clet, Clément, Anaclet ; — ou bien : Pierre avec Lin et Anaclet simultanément, puis Clément (Rufin) ; mais toutes ces dispositions ne représentent que des essais tardifs pour concilier des données historiques avec les données légendaires de la littérature pseudo-Clémentine. Elle ne doivent pas prévaloir contre la tradition des plus anciens témoignages relatés plus haut.

Sur les divers ordres de succession relatifs à saint Clément, cf. : Duchesne, *Liber Pontificalis*, Paris, 1886, I, p. LXXI-LXXIII. — Lipsius, *Chronologie der roemischen Bischoefe*, Kiel, 1869 et *Neue Studien zur Papst Chronologie* dans *Jahrb. für protestantische Theologie*, 1880. — A. Harnack, *Die Chronologie der*

altchristl. Literatur, 1897, t. I, p. 144 s., 266. — Article sur *Clément de Rome*, par Godet, *Dict. de théol. cath.*, t. III, col. 48, et par G. Uhlhorn dans *Real-Encyklop. für prot. Theol.*, 3e éd. t. IV, 1898, p. 163-164.

II. — Clément, disciple des apôtres.

Irénée rapporte que « Clément avait vu les bienheureux apôtres et avait conversé avec eux ; il avait encore dans l'oreille la prédication des apôtres et leur tradition devant les yeux ; il n'était pas le seul, car beaucoup vivaient encore de son temps qui avaient été instruits par les apôtres ». (*Adv. Hæreses*, III, 3, 3 ; texte grec, dans Eusèbe, H. E. V, 6). Clément tenait encore de fraîche date, νεωστί comme le remarque saint Irénée, « la tradition des apôtres » qu'il annonçait aux Corinthiens. La donnée est tout à fait en accord avec la tranquille assurance de Clément, tranchant la querelle de l'église de Corinthe au nom de l'institution apostolique des presbytres et de leur succession.

Le fait qu'il ne se donne pas personnellement pour un « disciple des apôtres » n'a rien de surprenant dans une lettre où ce sont les Romains qui parlent d'une manière collective.

Il n'est pas nécessaire que saint Clément ait vécu plus de soixante ans pour qu'il ait pu connaître très bien les apôtres Pierre et Paul entre sa vingtième et sa trentième année, et mériter la qualification que lui donne Origène de disciple des apôtres, « Apostolorum discipulus ». (*De principiis*, II, 3, 6).

Faut-il aller plus loin et penser que le pape Clément n'est autre que le compagnon de saint Paul, mentionnè avec éloge par la lettre aux Philippiens (IV, 3)? L'apôtre

y exhorte un « fidèle compagnon », l'un des membres influents sans doute de l'Église de Philippes, et lui recommande nominativement Évodie et Syntiché, afin qu'il leur vienne en aide, « elles qui ont combattu, dit-il, « pour l'évangile avec moi, avec Clément et nos autres « collaborateurs dont les noms sont dans le livre de vie. » L'identification a été risquée pour la première fois par Origène (*In Joannem*, VI, 36), puis reprise par Eusèbe (H. E. III, 15) ; elle fut acceptée de l'antiquité chrétienne. Elle n'est pas en soi impossible. Il faudrait admettre que le collaborateur de Paul était alors un peu jeune et qu'il vint à Rome, sans doute avec l'apôtre ou peu de temps après lui. Mais d'une simple similitude de nom, il est impossible de conclure à l'identité des personnes.

D'après le ton de la lettre et de la recommandation, il semble que Clément, le collaborateur de Paul, était un habitant de Philippes qui avait travaillé avec l'apôtre dans sa ville natale. Rien ne donne lieu de croire qu'il ait émigré ensuite en Italie.

III. — Clément de Rome n'est pas le même personnage que le consul Flavius Clemens.

Clément de Rome était-il d'origine juive ou païenne? La question serait toute résolue en faveur de la gentilité de Clément, s'il fallait avec certains critiques confondre en un même personnage l'évêque de Rome et le consul Flavius Clemens. Ce dernier était cousin de Domitien ; il fut décapité en 95 ou 96, quelques mois avant la mort de cet empereur. Les historiens favorables à cette identification ont été impressionnés par le parallélisme des situations : deux Clément, vivant à Rome, du temps de Domitien, et occupant dans l'Église romaine et dans l'État de hautes

charges et une grande influence ; cela leur a semblé quelque peu artificiel. La conjecture risquée par Lipsius a aussitôt été reprise par Volkmar comme une certitude. Le dédoublement de Clément, en un consul et en un membre influent de la communauté romaine, fut présenté comme l'œuvre d'une tradition devenue impuissante avec le temps à se figurer un évêque marié. A cette opinion admise par Hilgenfeld, et même pendant quelque temps par M. Harnack, on a cherché quelque appui dans la littérature de l'antiquité. L'on a trouvé que les Homélies et les Récognitions Clémentines vers la fin du IIe siècle, attribuent à leur héros, le futur évêque de Rome, une parenté avec la maison impériale des Césars, et que le Liber Pontificalis favorise au moins les récits pseudo-clémentins en accueillant quelques-uns de leurs traits dans la légende de saint Clément.

Pour l'identification du consul Clément mort en 95 et de Clément de Rome, l'auteur de la lettre aux Corinthiens : Lipsius, *De Clementis Romani epistola*, 1855, p. 184, et *Chronologie der roemischen Bischoefe*, 1869, p. 152 ; — Volkmar, dans *Theolog. Jahrbücher*, 1856, p. 287 ; — Hilgenfeld, *Clementis Romani Epistolæ*, Lipsiæ, 1876, p. xxxii ; — Erbes, *Jahrbücher für protestantische Theologie*, IV, 1878, p. 693.

Cependant il n'est guère douteux que le presbytre romain ne doive être tenu pour différent du consul. La source de cette identification est des plus suspectes ou plutôt sans valeur historique dans la question qui nous occupe. Les Homélies et les Récognitions Clémentines renferment une pure fiction dont les éléments sont traités avec la fantaisie convenable au roman. Autant l'auteur connaît bien l'Orient où se déroulent les scènes de son invention, autant il est étranger à Rome et à l'histoire

romaine : s'il donne le nom de Clément à son héros, c'est sans aucun doute parce que le presbytre Clément avait laissé un grand renom et que son épître aux Corinthiens notamment l'avait rendu célèbre en Orient où le roman fut composé ; mais l'auteur ne s'inquiète ni des invraisemblances ni des anachronismes ; pour les besoins de sa fable, il fait de Clément un contemporain et un parent non de Domitien, mais de Tibère ; il improvise un certain Faustus père de son héros alors que le père du consul Clément, Titus Flavius Sabinus, était bien connu à Rome. Enfin s'il a besoin de noms pour d'autres personnages, une Mattidia par exemple, il les emprunte à la famille impériale des Antonins, selon son droit souverain de romancier. Même si l'on peut retrouver des similitudes entre l'histoire du consul Clément et les destinées romanesques du héros clémentin, il n'en résulte en aucune façon que le personnage du roman doive se confondre avec le consul dont l'histoire a été mise à contribution. Aussi bien le roman clémentin n'a eu qu'une influence assez tardive. Quelques traits en ont pénétré dans le *Liber Pontificalis* ; lui aussi, appelle Faustinus le père de Clément ; par là il dénonce que sa source n'est point une tradition romaine, mais la composition pseudo-clémentine. La vraie tradition de Rome, exprimée par Hégésippe, par Irénée, pour ne citer que les écrivains qui ont eu l'occasion de s'exprimer sur le compte de Clément, ne sait rien d'un évènement aussi extraordinaire : un consul, un cousin de l'empereur qui serait en même temps le chef de la communauté chrétienne à Rome. La raison tirée du silence des auteurs doit assurément être maniée avec réserve ; il est cependant des cas, comme celui-ci, où elle possède une grande force

démonstrative. Plus tard, ni Origène, ni Eusèbe, ni Jérôme, ni Rufin ne savent rien de cette identité de personnages qui contredit la chronologie dressée par Eusèbe, de la succession épiscopale à Rome. Celle-ci fait mourir l'évêque de Rome vers l'an 100 ou 101, tandis que Flavius Clemens fut exécuté vers l'an 95.

Si l'on examine enfin la seule œuvre bien authentique de Clément de Rome, on est saisi des invraisemblances qu'offre l'identité supposée du presbytre romain avec le consul Flavius Clemens. Dans cette hypothèse il faudrait admettre que l'auteur de l'épître aux Corinthiens avait été non seulement élevé à Rome, mais à la manière romaine, qu'il avait fréquenté dans sa jeunesse les écoles des rhéteurs, plus tard la société où se rencontraient les lettrés de la seconde moitié du Ier siècle, Juvénal et Martial, Tacite et Pline le Jeune; que sa maison avait pour hôte Quintilien, faisant l'éducation de ses deux fils, héritiers désignés de l'empire. Quiconque a lu l'épître de Clément peut difficilement se persuader qu'elle provienne d'un élève des écoles romaines, ayant vécu au moins jusqu'à l'âge mûr de la vie des païens de grande famille. Lightfoot, qui a solidement fait valoir ces considérations, dit : « L'épître n'en serait peut-être pas moins chrétienne ; « elle serait certainement plus classique, tout à la fois « plus romaine et plus grecque, et moins juive qu'elle « n'est. »

La plupart des critiques favorables à l'identification de l'évêque de Rome et du consul Clemens ont brouillé à plaisir deux choses fort distinctes qui sont à examiner séparément et d'après les témoignages qui leur sont propres : le fait d'un consul Clemens qui serait devenu chrétien et martyr, et l'existence à la même époque d'un

presbytre romain du même nom, ayant une part principale dans la conduite de l'Église romaine. Or la tradition concernant le presbytre est des plus certaines et n'a véritablement point d'attache avec les données concernant le consul du même nom. Le parallélisme des situations qui a si fort impressionné les critiques est un hasard comme il s'en est présenté beaucoup d'autres : le pape Pie (le seul évêque de ce nom à Rome dans les quatorze premiers siècles) a vécu en même temps que l'empereur Pius Antoninus ; le pape Léon Ier fut contemporain de l'empereur romain Léon Ier. La rencontre qui nous occupe est d'autant moins remarquable que le nom de Clemens était très répandu, et ne se trouve pas moins de cinquante fois dans le tome V du Corpus des inscriptions latines et plus de quarante fois dans le tome deuxième.

La thèse de l'identification est réfutée par FUNK, *Titus Flavius Klemens Christ, nicht Bischof*, article de la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, 1879, p. 531, reproduit dans les *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, t. I, (1897) p. 308-329 ; — LIGHTFOOT, *Apostolic Fathers*, part. I, *Saint Clement of Rome*, I, (1890) p. 52-59. — HARNACK, après avoir incliné vers l'identification, se prononce contre elle dans sa *Chronologie der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, 1897, p. 253.

Sur le christianisme du consul Flavius Clemens, exécuté pour cause d'athéisme et de mœurs juives d'après Dion Cassius (H. R., 67, 13), pour crime d'indifférence politique ou « d'inertie » d'après Suétone (*Domit.*, 15), cf. Paul ALLARD, *Hist. des persécutions*, t. I, 2e éd., 1892, p. 81-115.

IV. — CLÉMENT ÉTAIT PROBABLEMENT UN JUIF HELLÉNISTE.

En soi, il n'est pas impossible que l'auteur de l'épître aux Corinthiens doive être cherché parmi les païens con-

vertis de bonne heure au christianisme et familiarisés ensuite avec la sainte Écriture. Un détail serait même de nature à en suggérer l'hypothèse ; c'est la grande estime de l'auteur pour la « chose » romaine, l'admiration qu'il professe pour la discipline militaire (XXXVII), l'accent avec lequel il prie pour les princes et les généraux de Rome : « nos princes » (LX, 4), « les soldats soumis à nos chefs » (XXXVII).

Cependant l'accent patriotique dans quelques morceaux de l'épître aux Corinthiens n'implique pas absolument que l'auteur soit Romain de race. Les Juifs étaient très capables, à l'occasion, de le produire. Nul plus que saint Paul n'a eu l'orgueil du « citoyen romain ». A la suite de la révolte de 66 à 70, les Juifs qui avaient montré de la fidélité politique à l'égard de Rome, furent protégés par les empereurs de la dynastie flavienne. La faveur dont jouissaient les Juifs à Rome et la confusion sous une même dénomination de tous ceux qui vivaient *more judaïco* protégeaient tous les chrétiens. On sait que les chrétiens judaïsants de Palestine n'avaient pas pris part à la révolte. A plus forte raison les Juifs vivant de longue date à Rome et surtout les chrétiens d'origine juive pouvaient-ils sentir très sincèrement vibrer en eux la fibre romaine.

Hilgenfeld a pris texte de la formule ἡμέρας τε καὶ νυκτός (II, 4 ; cf. XX, 2; XXIV, 3), pour conclure que Clément n'était pas d'origine juive, les Juifs faisant précéder le jour par la nuit (I *Thess.* II, 9 ; III 10 ; II *Thess.* III, 8), mais Clément vivant à Rome devait, même s'il était Juif, se conformer à l'usage romain. L'auteur de l'Apocalypse fait de même (IV, 8 ; VII, 15 ; XII, 10 ; XIV, 11 ; XX, 10).

Le caractère général de la lettre aux Corinthiens donne

l'impression que l'auteur avait reçu une éducation juive. Il connaît admirablement tout l'Ancien Testament : la Loi, les Prophètes, les Psaumes, le livre de la Sagesse ; sa pensée se moule naturellement sur les formes religieuses de l'Ancien Testament auquel il emprunte continuellement des exemples, des citations, des moyens de développement. Il emploie les apocryphes juifs, l'Assomption de Moïse, un apocryphe d'Ezéchiel. Il serait oiseux d'insister sur les expressions particulières : « notre père Jacob » (IV, 8) ou « notre père Abraham » (XXXI, 2) qui étaient de style et généralement employées par tous les chrétiens ; mais les hébraïsmes qui se rencontrent (XII, 5 : γινώσκουσα ; XXI, 9 ; LXI, 3), et une tendance très marquée à remplacer le nom de Dieu par un pronom, l'emploi aisé du parallélisme de la poésie hébraïque, dénotent une première éducation reçue dans les milieux juifs.

Sans être affirmée par Origène, l'origine juive de Clément de Rome semble implicitement admise par lui, car il rapporte le sentiment de ceux qui attribuent à Clément de Rome la paternité de l'épître aux Hébreux sans préjudice de l'origine paulinienne des doctrines qu'elle contient. D'autres, remarque-t-il, pensent que l'auteur serait Luc (dans Eusèbe H. E. VI, 25, 14). Pareillement Eusèbe fait remarquer les analogies que présente l'épître de Clément aux Corinthiens avec celle de Paul aux Hébreux. « L'auteur, dit-il, y fait beaucoup d'emprunts « à l'épître aux Hébreux, soit pour les pensées, soit même « pour certaines expressions qu'il rapporte textuellement. « ... Paul, dit-on, s'était adressé aux Hébreux dans leur « langue maternelle. Sa lettre fut traduite par l'évangé- « liste Luc selon les uns, et, selon les autres par Clé- « ment. Des deux hypothèses, celle-ci semblerait plutôt

« la vraie. D'une part, l'épître de Clément et l'épître aux « Hébreux conservent la même allure de style ; et, d'au- « tre part, les pensées dans les deux écrits ont une « parenté qui n'est pas éloignée. » (H. E. III, xxviii, 1-3). Eusèbe ne pense pas à affirmer ou à nier l'origine juive de Clément de Rome ; son observation n'en a que plus de prix relativement à la similitude et aux rapprochements de fond et de forme entre les deux épîtres. Luc ne lui semble pas assez hébraïsant pour avoir mis en un pareil grec l'épître aux Hébreux ; mais Clément l'est superlativement.

Comme l'on peut s'y attendre, si le rédacteur de l'épître est un Juif, c'est un Juif helléniste qui lit la sainte Écriture dans la version des Septante, et dont la culture littéraire et philosophique est particulièrement sensible dans certains morceaux de l'épître.

Ce que nous dirons plus loin de la culture profane de saint Clément (p. xxxviii s.) montre que si l'origine juive de Clément est assez probable, elle ne peut être absolument démontrée.

Wrede, *Untersuchungen zum ersten Clemensbrief*, 1891, expose les rapports de l'épître avec l'Ancien Testament. L'origine juive de Clément est soutenue par Lemme, *Das Judenchristentum der Urkirche und der Brief des Clemens Romanus*, dans *Neue Jahrbücher fur deutsche Theologie* 1892, I, 375, et surtout par Lightfoot, *The Apostolic Fathers*, Part I, *Saint Clement of Rome*, 1890, t. I, p. 58-62. — Renan, *Journal des Savants*, 1877 et *Les Évangiles*, p. 313. — Nestle, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, I (1900), p. 178-180. — Stahl, *Patristische Untersuchungen*, 1901, p. 90. Elle est mise en doute par Knopf dans E. Hennecke, *Handbuch zu den neutestamentlichen Apokryphen*, 1904, p. 174 et par Ad. Harnack, cf. p. xxxix.

Au cours de ses conjectures sur l'origine probable de Clément Romain, le Dr Lightfoot émet l'hypothèse qu'il serait un affranchi ou un fils d'affranchi de la famille Flavia. Les esclaves juifs étaient nombreux à Rome et parmi les affranchis des familles patriciennes. Le nom même de Clément se rencontre dans nombre d'inscriptions et notamment dans l'inscription du *Corpus des inscriptions latines* t. VI, n. 8494, où une mère, juive, à en juger par le nom de *Sabathis*, dédie un monument à son fils « esclave de nos Césars » : D. M. Clemeti. Cæsarum. N. Servo. Castellario. Aquæ. Claudiæ. Fecit. Claudia. Sabbathis. Et. Sibi. Et. Suis. D'autres inscriptions (C. I. L. t. VI, n°s 1962, 9049, 9079, 940, 4145), montrent que le nom de Clément est fréquemment associé, à divers titres, au souvenir des Césars du temps des Flaviens. La supposition que Clément de Rome serait un affranchi ou un fils d'affranchi de la *gens Flavia* est ingénieuse.

V. — Clément est-il mort martyr ?

Nous n'avons aucun renseignement tout à fait sûr à l'égard de la mort que souffrit saint Clément. Irénée énumérant et caractérisant les premiers évêques de Rome dit que Télesphore mourut martyr (ὃς ἐνδόξως ἐμαρτύρησεν, *Adv. Hær.* III, 3, 3) d'une manière qui semble impliquer qu'il fut le premier pape à souffrir le martyre. Cependant Rufin donne le titre de martyr à saint Clément. Des Actes grecs, de caractère très légendaire par les traits miraculeux dont ils abondent, racontent l'exil de Clément au-delà du Pont-Euxin dans la Chersonèse Taurique et son martyre par immersion dans la mer. Les indices favorables au récit des Actes sont quelque peu négatifs ;

ils viennent surtout de l'absence d'un tombeau de saint Clément à Rome, et du silence des topographes du VIIe siècle si fertiles en indications sur les corps saints qui reposaient dans l'intérieur de Rome.

A Rome il existait à la fin du IVe siècle une tradition du martyre de saint Clément attestée par Rufin, le pape Zosime (Jaffé, Regesta, n° 329), le canon VIe du Concile de Vaison en 442, enfin par l'inscription qui servait suivant toute probabilité de dédicace à la basilique de saint Clément. Dans l'état présent des textes et des connaissances archéologiques, il est impossible de dire quel fonds de vérité il y a dans la tradition romaine du martyre.

Actes grecs dans Funk, *Patres Apostolici*, 1901, t. II, p. 28-45, et Migne, P. G., t. II, col. 617-32. — Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. I, p. 123 et introduction, p. XCI. — Paul Allard, *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd. 1892, p. 173-180. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire eccl.*, 2e éd. 1709, t. II, p. 159-160. — Lightfoot, *Clement of Rome*, 1890, I, p. 85 et suiv.

La nature morale de saint Clément ressortira dans une certaine mesure de ce que nous dirons plus loin du style et du caractère de son épître (p. XXXVI-XXXIX).

II

ANALYSE DE L'ÉPITRE

Prologue. — Après un salut à l'Église « qui est en séjour à Corinthe », l'Église de Rome semble s'excuser d'avoir tardé à s'occuper des détestables dissensions qui

compromettent le bon renom de cette chrétienté (I, 1).

Tableau largement brossé de la grande sainteté de l'Église de Corinthe (I, 2-II), très spécialement de l'harmonie qui régnait entre les frères.

Tant de prospérité est en train de sombrer, par suite de la jalousie qui a pénétré dans l'Église avec tous les maux qu'elle traîne à sa suite (III).

L'idée de jalousie sert de transition, pour entrer dans les développements parénétiques où s'esquisse l'idéal d'une vie chrétienne.

Première Partie : IV-XXXVI.

Considérations morales où sans s'astreindre à un ordre très rigoureux, l'auteur aborde comme il le dira au chapitre LXII, « la conduite qui convient à notre religion et ce qui contribue le plus efficacement à la vie « vertueuse. »

I. — Revue des vertus les plus nécessaires : IV-XXII.

1) *Exclure la jalousie* qui fait « insurger les hommes de rien contre les hommes en dignité » (III, 3) et dont les suites fatales se montrent dans l'histoire d'Abel et de Caïn (IV, 1-7), d'Ésaü et de Jacob, de Moïse, de Marie et d'Aaron, de Dathan et d'Abiron, de David et de Saül (IV, 8-13).

Pareillement elle est cause des épreuves souffertes par les « athlètes de notre génération », savoir : Pierre et « Paul (V), une grande foule d'élus », des femmes débiles de corps qui subirent le sort des Danaïdes et des Dircés (VI).

2) *La Pénitence.* Ceux qui reçoivent cette remontrance

et ceux qui la font doivent également se laisser instruire « par la glorieuse et vénérable règle de notre tradition », au sujet de la beauté et de la nécessité de la pénitence. Exemples de Noé, de Jonas, et citations de l'Écriture (VII-VIII).

3) *Obéissance, foi, piété, hospitalité.* Obéissons à la volonté divine à l'exemple d'Hénoch, de Noé (IX), d'Abraham surtout (X), pratiquant la piété et l'hospitalité comme Loth (XI) et Rahab (XII).

4) *Humilité.* Elle est génératrice de paix, de douceur, d'obéissance (XIII-XIV) et de sincérité (XV).

L'exemple du Christ, venu avec « d'humbles sentiments », et « blessé par nos péchés » (XVI), est soigneusement mis en tête des exemples donnés par les prophètes Élie, Élisée, Ézéchiel, par Abraham, Job, Moïse (XVII) et par David (XVIII). La haute vertu de ces personnages nous invite à les imiter et à revenir en hâte vers la paix « qui nous a été proposée en but dès le commencement » par le père et créateur du monde (XIX).

Le spectacle de l'harmonie qui régit les cieux, les océans et jusqu'aux entrailles de la terre, est une leçon de concorde et d'union. La conclusion de cette envolée lyrique est qu'il faut vivre d'une manière digne de Dieu, « respectant les chefs, honorant les presbytres, instruisant les jeunes gens dans la crainte de Dieu, dressant les femmes à la vertu » (XX-XXI).

La crainte de Dieu n'a toute sa force que pour ceux qui ont foi en la présence du souverain Juge (XXII). C'est la foi en sa venue que l'auteur va s'efforcer de réveiller.

II. — Résurrection que Dieu ménage aux siens : XXIII-XXX.

Après une précaution oratoire sur la certitude et la promptitude des bienfaits divins (XXIII), l'auteur s'étend sur la promesse de la résurrection : nous en tenons les prémices en Jésus-Christ (XXIV-1) ; l'espérance que nous en avons se fonde sur des analogies avec les résurrections dans la nature (XXIV, 2-5) et s'entretient spécialement par le prodige du phénix d'Arabie renaissant de ses cendres (XXV) et par l'enseignement formel de l'Écriture (XXVI).

Cet enseignement ne peut nous égarer. Dieu est fidèle à ses promesses, il a la puissance pour les exécuter (XXVII) ; rien n'échappe à son œil, à sa main, à sa présence universelle (XXVIII). Son omniprésence est une excitation à la sainteté pour ceux qui forment le peuple des bénis, « la portion choisie de Dieu » (XXIX-XXX).

Cette exhortation sert de transition pour passer à un nouveau développement moral sur les chemins que prend la bénédiction divine et la façon de se l'attirer.

III. — Les voies que suit la bénédiction divine : XXXI-XXXVI.

1) C'est par la foi qu'est venue la bénédiction de Dieu sur Abraham, Isaac et Jacob et qu'elle viendra sur nous-mêmes qui « avons été appelés en Jésus-Christ » (XXXI-XXXII).

2) Mais nous y devons joindre la charité et les bonnes œuvres. Comme le Créateur s'applique à l'ouvrage de la création (XXXIII), il faut que nous soyons des ouvriers

diligents qui gagnent le salaire ineffable que Dieu leur propose (XXXIV à XXXV, 3).

Retour sur les vertus nécessaires pour plaire à Dieu; en cheminant par cette voie nous rencontrons Jésus-Christ qui est « notre salut », et « le rayonnement de la majesté divine » (XXXV, 4-XXXVI).

TRANSITION. — L'idée de paix et de concorde traverse, comme un *leit-motiv*, tous les développements moraux sur les vertus qui en sont la préparation, la condition nécessaire. Toutefois, l'auteur semble l'avoir un peu perdue de vue, quand le souvenir de Jésus le ramène au sentiment de l'unité souhaitable. L'image s'en offre très vivante dans la discipline des armées romaines sous la conduite de leurs chefs et dans le concert des membres du corps (XXXVII); c'est de la sorte que l'unité d'âme, le concert d'action doit exister dans le corps mystique « que nous formons en Jésus-Christ » (XXXVIII). Ces deux chapitres, terminés en doxologie, servent de transition pour amener la seconde série de développements, où l'auteur serrera davantage son dessein.

SECONDE PARTIE : XXXIX-LXI.

Enseignement directement destiné à guérir les divisions des Corinthiens.

I. DIEU AUTEUR DE L'ORDRE DANS LES FONCTIONS : XXXIX-L.

Insigne folie des hommes qui « habitent des maisons d'argile » et qui voudraient s'attribuer quelque force en dehors de Dieu (XXXIX).

Or c'est Dieu qui a prescrit d'accomplir les diverses fonctions avec ordre et en des temps déterminés : grand-

prêtre, prêtres, lévites, laïques ont leur rôle propre dans l'Ancien Testament (XL-XLI).

Jésus a été envoyé par Dieu. A son tour il a envoyé les apôtres qui ont établi des évêques et des diacres (XLII). Une famille avait été investie du sacerdoce par les soins de Moïse pour prévenir les rivalités (XLIII). De même les apôtres prévoyant des querelles au sujet de la dignité de l'épiscopat ont institué des ministres qui à leur tour se sont donné des successeurs dans leur ministère (XLIV, 1-3). C'est une faute de chasser de l'épiscopat ceux qui ont présenté correctement les offrandes et de leurs places des presbytres recommandables. Se séparer d'eux, c'est « écarteler les membres du Christ » au lieu de s'attacher aux saints (XLIV, 4-XLVI).

Saint Paul n'a-t-il pas dû réprimer déjà les partis à Corinthe? ils étaient pourtant excusables en comparaison du schisme actuel qui fait blasphémer Dieu (XLVII); il importe de travailler à supprimer les divisions (XLVIII) afin de vivre dans la charité dont la perfection est au-dessus de tout éloge (XLIX et L).

II. — CONDUITE A SUIVRE PAR LES AUTEURS DU SCHISME : LI-LVIII.

1) Qu'ils fassent pénitence, par l'exomologèse de leur péché, et ils obtiendront leur pardon (LI à LII).

2) Moïse a intercédé et s'est offert pour son peuple coupable (LIII); comment les instigateurs de la sédition hésiteraient-ils à s'exiler pour ramener l'accord de la communauté et des presbytres (LIV), quand des rois, des chefs, des femmes telles que Judith et Esther, se sont sacrifiés pour leur peuple (LV)!

3) Il reste à prier pour que les coupables acceptent la réprimande ou correction fraternelle et se convertissent : lvi.

Exhortation directe et pressante adressée aux auteurs de la discorde pour les amener à se soumettre aux presbytres, à se tenir à leur place dans le troupeau du Christ (lvii à lviii).

Improvisation lyrique et Prière : lix-lxi.

A la fin de la seconde partie, après avoir menacé les obstinés d'un risque grave (lix, 1-2), l'auteur supplie Dieu « de conserver intact le nombre compté des élus ». Il épanche sa prière dans une improvisation lyrique où alternent les louanges du « Dieu, seul Très-Haut dans les cieux, admirable dans sa force et sa majesté », et les supplications ardentes pour obtenir sa protection, ses grâces, la paix et la concorde, notamment pour les princes à qui il a donné le pouvoir souverain par sa puissance (lix, 3-lxi).

Conclusion : Le résumé de la lettre montre clairement que l'auteur a conscience d'avoir traité en réalité des devoirs de la vie convenable à des saints (lxii); mais il ne perd pas de vue la paix qu'il cherche à ramener parmi les Corinthiens (lxiii). Il rappelle en un souhait les dons spirituels qu'il demande à Dieu (lxiv), fait mention nominale des trois députés porteurs de son épître et termine par une doxologie semblable à celles qu'il a semées au cours de toute la lettre (lxv).

RÉSUMÉ DE L'ÉPÎTRE

Prologue (i-iii). — L'occasion de cette lettre est un schisme dans l'Église de Corinthe, jadis d'un renom si glorieux.

Première Partie : iv-xxxvi.

Considérations morales pour préparer indirectement le retour de la paix.

I. Les vertus nécessaires à la paix et à la concorde ;

1) Bannir la jalousie (iv-vi).
2) Faire pénitence (vii-viii).
3) Pratiquer l'obéissance, la foi, la piété, l'hospitalité (ix-xii).
4) Humilité génératrice de paix et de douceur (xiii-xv), à l'exemple du Christ (xvi) et des Saints (xvii-xix).

Transport d'admiration en présence de l'ordre qui règne dans l'univers et leçon d'harmonie et de paix qui en découle (xx-xxii).

II. La résurrection que Dieu ménage aux siens ; confiance dans ses promesses, excitation à la sainteté (xxiii-xxx).

III. Les voies que suivent les bénédictions de Dieu pour parvenir aux hommes : foi, charité, œuvres bonnes, Jésus-Christ (xxxi-xxxvi).

Transition. — Avec Jésus-Christ nous formons un corps où doit régner l'unité (xxxvii-xxxviii).

SECONDE PARTIE : XXXIX-LXI.

Enseignement directement destiné à remédier aux divisions des Corinthiens.

I. C'est Dieu qui a voulu l'ordre dans les fonctions de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi. Il faut donc respecter l'ordre établi de Dieu par Jésus-Christ et ses apôtres (XXXIX-L).

II. Conduite à tenir par les instigateurs du schisme : conversion et au besoin exil volontaire pour se sacrifier au bien commun (LI à LVIII).

Improvisation lyrique : Prière (LIX à LXI).

CONCLUSION.
1) Résumé de la lettre LXII-LXIII.
2) Souhait de paix LXIV.
3) Envoi de députés qui remettront l'épître à destination LXV.

III

AUTHENTICITÉ DE L'ÉPITRE

La lettre aux Corinthiens ne porte point de signature; elle se donne dès le début pour une communication de « l'Église de Dieu qui séjourne à Rome à l'Église de Dieu qui séjourne à Corinthe » sans nom d'auteur. A travers tout l'écrit, lorsque l'auteur parle à la première personne, c'est au pluriel comme il est naturel de la part d'une collectivité (Cf. I, 1 : νομίζομεν. LIX, 1-2 ; LXIII, 3-4 etc.).

Il n'est pas moins dans la nature des choses qu'un écrivain ait rédigé la lettre pour l'Église romaine, et l'examen du style démontrerait au besoin l'unité d'auteur. Or une tradition très ferme, très ancienne, très appuyée par les témoignages en attribue la rédaction à l'évêque de Rome le plus connu du Ier siècle, saint Clément :

1. Les manuscrits originaux et les versions latine et syriaque ont mis en suscription à l'épître le nom de saint Clément : *Épître de Clément aux Corinthiens.* Étant données la qualité du manuscrit alexandrin et l'ancienneté des versions, il y a lieu de conclure que dès le IIe siècle, et même dans la première moitié du IIe siècle, la tradition était fixée à cet égard.

2. Hégésippe, dans ses Mémoires, a sûrement « parlé de l'épître de Clément aux Corinthiens ». C'est Eusèbe qui nous l'apprend (H. E. IV. 22, 1), mais sans nous rapporter rien de particulier sur ce qu'il en disait. Tout au moins, doit-on penser qu'Hégésippe n'hésitait pas plus qu'Eusèbe à considérer Clément comme l'auteur de la lettre. La date approximative des Ὑπομνήματα d'Hégésippe est aux environs de l'an 160 à 180.

3. Un témoignage aussi ancien que le précédent et d'autant plus précieux qu'il arrive de Corinthe même, est celui de l'évêque Denys qui nous apprend que de son vivant l'Église de Corinthe suivait « l'usage antique de lire publiquement dans l'assemblée des fidèles » l'épître que l'on savait fort bien être de saint Clément. A Soter, évêque des Romains, qui lui avait écrit une lettre, Denys de Corinthe répond en ces termes : « Aujourd'hui nous avons célébré le saint jour du

« dimanche, pendant lequel nous avons lu votre lettre ; « nous continuerons de la lire toujours comme un avertis- « sement, ainsi que du reste la première que Clément « nous a écrite. » (ὡς καὶ τὴν προτέραν ἡμῖν διὰ Κλήμεντος γραφεῖσαν, entendez : ἐπιστολήν. Extrait fait par Eusèbe H. E. iv, 23, 11). L'épiscopat de Soter va de 166 à 175 environ.

4. Saint Irénée (vers 180) qui s'occupe expressément du pape Clément à l'occasion de la succession épiscopale dans l'Église de Rome connaît aussi l'épître aux Corinthiens : « C'est du temps de ce Clément que des divisions très graves se produisirent parmi les frères qui étaient à Corinthe, et l'Église qui est à Rome écrivit aux Corinthiens une lettre très forte (ἱκανωτάτην γραφήν) les conciliant dans la paix, renouvelant leur foi et la tradition qu'elle avait reçue récemment des apôtres. » Le texte grec de ce passage est conservé dans un extrait fait par Eusèbe (H. E. V, 6), mais le texte latin complet présente ensuite une brève analyse de l'épître que saint Irénée avait certainement sous les yeux *(Adv. Hæreses* III, 3, 3). S'il ne mentionne pas expressément saint Clément comme le rédacteur de la lettre, il n'y a pas de doute qu'il le considérait comme le véritable auteur.

5. A la fin du IIe siècle, Clément d'Alexandrie nous offre un témoignage tout à fait précis. Dans les *Stromates* il fait usage très fréquemment de l'épître aux Corinthiens. Tantôt il en emprunte les paroles sans dire où il les prend. Tout le morceau de l'épître aux Corinthiens (xiv, 5 à xvi, 1) a passé dans le texte des *Stromates* (iv, 6, 32, 33, p. 577) sans autre introduction qu'un γάρ φησι, et sans mention d'auteur. Tantôt il commet une confusion et attribue à Barnabé (*Stromates*, vi, 8, 64, p.

772) ce qu'en réalité il prend à Clément de Rome, par une erreur d'autant plus étrange que ce même texte : πολλῶν πυλῶν ἀνεῳγυιῶν ἡ ἐν δικαιωσύνῃ αὕτη ἐστὶν ἡ ἐν Χριστῷ, ἐν ᾗ μακάριοι πάντες οἱ εἰσελθόντες (Clém., *Cor.* xlviii, 4), il l'a déjà cité d'une façon plus complète (xlviii, 4-5) dans son premier livre : *Stromates*, i, 7, 38, p. 339, en mentionnant et la source, qui est l'épître aux Corinthiens, et l'auteur qui est saint Clément. D'ailleurs plus loin (*Strom.*, vi, 8, 65, p. 777), Clément d'Alexandrie revenant à son texte poursuit la citation (Clém., *Cor.* xlviii, 5-6a) et mentionne encore le véritable auteur : « Ainsi s'exprima Clément dans la lettre aux Corinthiens. »

D'autres citations expresses de l'épître de saint Clément offrent un intérêt à des titres divers : Dans les *Stromates* (iv, 17-19 et 105-121), Clément d'Alexandrie tantôt utilise les propres termes, et tantôt résume une partie notable de l'épître aux Corinthiens (i, ix, xvii, xxi, xxii, xxxvi, xxxviii, xl, xli, xlviii-li) ; il introduit une citation (*Strom.*, iv, 17) en la disant tirée « de la lettre aux Corinthiens écrite par l'apôtre Clément » (ἐν τῇ πρὸς Κορινθίους ἐπιστολῇ ὁ ἀπόστολος Κλήμης... λέγει) ; une autre fois (*Strom.* v, 12, 81, p. 693), il qualifie l'épître de « lettre des Romains aux Corinthiens » (ἀλλὰ κὰν τῇ πρὸς Κορινθίους Ῥωμαίων ἐπιστολῇ... γέγραπται).

L'authenticité de la lettre ne fait évidemment pas doute pour Clément d'Alexandrie.

6. L'authenticité ne fait pas doute non plus pour Origène qui cite deux fois un texte célèbre de l'épître aux Corinthiens : ὠκεανὸς ἀπέρατος ἀνθρώποις (xx, 8) *Oceanus intransmeabilis est hominibus*, en le rapportant à saint Clément de Rome : *Clemens apostolorum discipulus (De*

Princip., II, 3, 6), et simplement : ὁ Κλήμης (*Select. in Ezech.*, VIII, 3).

7. Nous pouvons clore la série des témoignages par celui d'Eusèbe de Césarée. C'est par lui que nous possédons le fragment de Denys de Corinthe et le texte original du morceau de saint Irénée que nous avons cités précédemment. Il nous apporte aussi le fruit personnel de ses recherches. Ayant eu l'occasion de s'occuper du pape Clément à propos de la succession des évêques sur les principaux sièges du monde chrétien : à Jérusalem, à Rome, à Alexandrie, il ajoute : « Il existe de celui-ci (de « Clément), acceptée comme authentique, une épître « longue et admirable (Τούτου δὲ οὖν ὁμολογουμένη μία ἐπισ- « τολὴ φέρεται, μεγάλη τε καὶ θαυμασία). Elle a été écrite au nom « de l'Église de Rome à celle de Corinthe à propos d'une « dissension qui s'était alors élevée à Corinthe. En beau- « coup d'églises, depuis longtemps et de nos jours encore, « on la lit publiquement dans les réunions communes. » (H. E. III, 16, traduction Grapin, t. I, p. 279).

Un peu plus loin, dans le même livre de son *Histoire ecclésiastique*, revenant encore à la lettre de Clément, il dit que « l'authenticité en est reconnue de tous » (ἀνωμολογημένη παρὰ πᾶσιν) et « qu'elle a été rédigée au nom de Rome » : ἐκ προσώπου τῆς Ῥωμαίων ἐκκλησίας (H. E. III, 38, 1, traduction Grapin, t. I, p. 349).

L'authenticité de l'épître de Clément est donc solidement démontrée par une tradition très sûre. L'origine de la lettre explique sa prompte popularité. Saint Ignace d'Antioche et saint Polycarpe de Smyrne ont connu l'épître de Clément aux Corinthiens. Pour saint Ignace, cela paraît très vraisemblable si l'on rapproche de la

lettre de saint Clément certaines expressions de sa lettre à Polycarpe et de sa lettre aux Romains. Quant à saint Polycarpe, il était certainement familiarisé avec le texte de saint Clément, dont on retrouve les expressions et les tours de phrase tout le long de la lettre aux Philippiens.

Dans la littérature chrétienne postérieure à Eusèbe, l'épître de Clément aux Corinthiens est mise à contribution par de nombreux écrivains. Saint Cyrille de Jérusalem lui emprunte l'histoire du phénix racontée aux chapitres XXV et XXVI (*Catéchèses* XVIII, 8). Saint Jérôme cite le chapitre XVI, dans ses Commentaires sur Isaïe (LII, 13), mais tous ces témoignages dérivés des précédents n'ajoutent rien à la force de la démonstration esquissée par les témoignages des IIe et IIIe siècles.

L'estime de l'antiquité pour l'épître aux Corinthiens rend très explicable que l'œuvre de saint Clément ait été traitée comme une « Écriture Sainte » chez quelques écrivains, notamment chez Clément d'Alexandrie qui qualifie Clément « d'apôtre » et qu'elle nous soit parvenue à la suite du N. T. dans le ms. Alexandrin et dans la traduction syriaque. Les *Canons Apostoliques* (85) tiennent l'épître de Clément et la prétendue IIa *Clementis* pour partie intégrante du N. T.

LIGHTFOOT, *Clement of Rome*, I, p. 158-159 et KNOPF, *Texte und Untersuchungen*, t. XX, p. 82, ont dressé la liste minutieuse des citations de S. Clément de Rome dans les œuvres de Clément d'Alexandrie.

L'extrême célébrité de saint Clément fut cause que beaucoup d'écrits lui ont été attribués. Outre l'ancienne homélie du IIe siècle, que nous éditons plus loin à titre de

morceau intéressant de l'antique littérature chrétienne primitive, on a imputé à l'évêque de Rome : 1) deux lettres *sur la Virginité* ; 2) deux lettres à Jacques, frère du Seigneur, qui ont circulé détachées, mais dont l'une faisait corps avec l'écrit des Homélies ; 3) une série d'homélies dites homélies clémentines qui sont de la fin du IIe siècle probablement. Les doctrines y sont incorporées à des récits qui ont été repris dans un roman d'aventures appelé les *Recognitiones clementinæ* ; 4) plusieurs pièces qui ont pris place parmi les fausses Décrétales. En dépit du nom de S. Clément dont ils se couvrent, ces écrits n'ont aucun titre à être étudiés parmi les ouvrages de la littérature apostolique ; ils appartiendraient à un fascicule d'apocryphes clémentin…

IV

DATE DE LA COMPOSITION

L'authenticité de la lettre de Clément de Rome étant reconnue, le temps où elle fut composée se trouve ramené entre des limites fort étroites. Il est naturel de supposer que l'épître date non des années où Clément était seulement un presbytre notable de l'Église de Rome mais de celles où il exerçait la charge de l'épiscopat. Or ces années sont approximativement de 92 à 101.

Cependant, sans rien faire dépendre de l'existence de l'épiscopat monarchique à Rome, il est possible de chercher dans l'épître elle-même les précisions utiles

quant à l'époque où elle fut rédigée. Les allusions qu'elle renferme à des faits connus de l'histoire permettraient de la situer dans les dernières années du Ier siècle, alors même qu'on en restituerait la composition à quelque scribe inconnu de l'Église romaine.

L'opinion de quelques critiques essayant de reculer la date de l'épître assez tard dans le règne de Trajan ou même d'Hadrien est démontrée fausse par le fait que l'épître était entre les mains de saint Polycarpe aux environs de l'an 110 ou bien peu de temps après.

Des critiques beaucoup plus nombreux et plus grave ont au contraire fait remonter la composition de la lettre jusqu'à la fin du règne de Néron, aux environs des années 64-68. L'auteur écrit, sans aucun doute, au sortir d'une persécution dont « les malheurs et les calamités soudaines » l'ont empêché quelque temps de « prêter attention à l'exécrable sédition » (I, 1) qui est en train de ruiner le renom de l'Église de Corinthe. Mais tous les traits qui suivent, bien loin de convenir au temps de Néron, s'appliquent au contraire excellemment à celui de Domitien (81-96). Il est vrai que lorsqu'il vient à parler des apôtres Pierre et Paul, « athlètes tout récents, et nobles exemples de notre génération » (V, 1), il semble que les apôtres viennent à peine de périr. En réalité, ils ne paraissent si récents à l'écrivain que par comparaison avec les personnages de l'Ancien Testament : Caïn, Abel, Moïse, Aaron, David, qu'il vient de rappeler (IV) ; mais il est évident par plusieurs endroits de l'épître que la mort des apôtres, bien qu'elle compte encore des témoins vivants à Rome, et parmi eux l'auteur tout le premier, subit déjà l'effet d'un certain recul : de leur vivant, les apôtres avaient institué des évêques et des

diacres (XLII, 4), et l'auteur de la lettre a déjà vu succéder d'autres évêques et diacres à ces premiers successeurs des apôtres (XLIV, 2-3). Est-ce trop s'avancer que de conclure qu'il s'est passé une vie d'homme, de vingt-cinq à trente ans, depuis la mort des envoyés du Christ ? Les porteurs de la lettre, Claudius Ephebus, Valerius Biton et Fortunatus (LXV, 1), se sont montrés « des hommes fidèles et sages, qui ont vécu sans reproche » parmi les chrétiens de Rome « depuis la jeunesse jusqu'à la vieillesse, ἀπὸ νεότητος ἕως γήρους » (LXIII, 3). Il faut donc supposer cinquante à soixante ans écoulés depuis les premiers commencements de la communauté chrétienne. Toutes ces diverses évaluations concordent à nous ramener vers la fin du règne de Domitien.

L'Église de Corinthe est qualifiée d'ancienne ou d'antique (ἀρχαία, XLVII, 6), ce qui ne se pouvait dire à l'époque de Néron, vingt ans au plus après que saint Paul adressait ses propres lettres aux Corinthiens. On a essayé de tirer argument de cette qualification d'ἀρχαία en faveur de l'opinion qui ramène la date de composition bien plus bas que le règne de Domitien ; mais ἀρχαῖος signifie : qui remonte aux origines, à l'encontre de παλαιός : qui existe depuis longtemps. S. Clément, écrivant à la fin du règne de Domitien, rendait donc exactement sa pensée en usant d'un mot qui impliquait pour l'Église de Corinthe une ancienneté toute relative.

Enfin les termes mêmes dont l'auteur se sert pour dépeindre les malheurs de la persécution toute récente (συμφορὰς καὶ περιπτώσεις) conviennent admirablement, le deuxième surtout qui emporte la signification d'*embarras*, pour caractériser la persécution de Domitien, moins sanglante que celle de Néron, mais combien plus chicanière. Elle avait eu pour origine le refus des chrétiens de payer le didrachme demandé par l'empereur à tous ceux qui menaient « la vie judaïque » ; et dans la suite elle fut marquée par les condamnations à l'exil et par les confiscations bien plus que par les sentences de mort. Les coups successifs et imprévus portés au christianisme du temps de S. Clément, selon l'épître aux Corinthiens, rappellent ce que Suétone a dit de la cruauté mêlée de ruse et procédant par à coups chez Domitien : *non solum magnæ sed et callidæ inopinatæque sævitiæ* (Domit., 11). On ne saurait donc se tromper beaucoup en plaçant la composition de l'épître aux Corinthiens soit en 95 ou 96, au terme du règne de Domitien, soit en 97 ou 98, sous l'empereur Nerva.

FUNK, *Patres Apostolici*, 1901, t. I, p. XLI-XLIII et LIGHTFOOT, *Clement of Rome*, I, p. 149-152 ont rapproché sur deux colonnes parallèles les points de contact entre l'épître de Polycarpe et celle de Clément. Polycarpe avait manifestement cette lettre entre les mains.

V

OCCASION, BUT ET CARACTÈRE DE LA LETTRE

I. C'est à la lettre même de Clément, qu'il faut demander de nous renseigner sur l'évènement qui en a fourni l'occasion et sur le but visé par l'auteur. Aucune indication ne nous est donnée par un document différent de l'épître et celles mêmes que nous tirons de la

lettre consistent en des traits précis, mais peu nombreux et peu détaillés.

Des troubles ont éclaté dans l'Église de Corinthe depuis quelque temps (i, 1). Il s'est produit un schisme « qui a mis le trouble dans bien des âmes ; il en a jeté beaucoup dans l'abattement, beaucoup dans le doute » et « ces dissensions se prolongent ! » (xlvi, 9). Juifs et païens, tous ceux qui « ont d'autres sentiments que les chrétiens » en prennent prétexte pour « blasphémer le nom du Seigneur » (xlvii, 7).

Un ou deux meneurs (xlvii, 5-6), « téméraires et insolents » (i, 1), ont soulevé la masse des fidèles de Corinthe contre ses presbytres, dont quelques-uns, « qui vivaient dignement, » ont été destitués « des fonctions qu'ils exerçaient sans reproche » (xliv, 6).

Nous ne savons rien des griefs allégués par les meneurs contre les presbytres de l'église. La querelle survenue à Corinthe n'est-elle qu'un épisode de la lutte d'influence entre la hiérarchie et les ministres inspirés ? On est assez tenté de le supposer ; d'abord c'est la seule façon d'expliquer les troubles de Corinthe autrement que par des motifs assez bas de simple égoïsme et d'envie ; ensuite elle permet de saisir la portée du conseil donné aux meneurs de s'exiler de Corinthe (liv, 2). Cependant quitter Corinthe n'équivaut pas à reprendre le ministère itinérant des prophètes et des apôtres qui sont mentionnés dans la *Doctrine des apôtres* (xi et xiii). Nulle part dans l'épître il n'est indiqué que les presbytres injustement déposés ont en face d'eux des prophètes. L'auteur y parle bien des « charismes », mais comme de grâces ordinaires que Dieu donne « au fort pour prendre soin du faible, au faible pour témoigner du respect au fort, au

riche pour fournir aide au pauvre, au pauvre pour remercier Dieu, etc. » (xxxviii, 1-2). Les conseils généraux de demeurer humbles, exempts « de toute forfanterie, de toute enflure, de toute déraison » (xiii, 1), même adressés plus spécialement aux membres de l'Église « capables d'exposer une parole de connaissance, et sages dans le discernement des discours » (xlviii, 5), n'impliquent pas l'existence à Corinthe d'un parti composé de prophètes et d'ascètes en révolte contre les presbytres en charge. L'indice le plus favorable à la thèse d'un conflit entre les presbytres de la hiérarchie et les « inspirés » vient de ce que Clément s'étend avec insistance sur le culte qui doit se faire à des temps marqués, en des lieux déterminés et par des ministres spécialement autorisés. Mais il est bien singulier que pas une fois le prophète ne soit mentionné à cette occasion. Peut-être Clément n'a-t-il pas voulu donner aux auteurs du schisme le lustre d'une telle qualification. En somme, il faut nous résoudre à ignorer sinon le sujet du moins l'occasion précise de la querelle.

L'Église de Rome se propose de remédier aux maux de l'Église de Corinthe et d'y ramener la concorde. Rien n'indique qu'elle ait été priée de s'entremettre ; l'expression ἐπιζητούμενα (i, 1) ne signifie pas que les Corinthiens aient écrit à Rome ou interrogé l'Église romaine ; elle désigne seulement les choses en litige (Lightfoot). Cependant certains critiques pensent que les Corinthiens ont eu recours à Rome ; c'est ainsi que Renan traduit ἐπιζητούμενα par les « questions que vous nous avez adressées » ; mais c'est mettre beaucoup de commentaire dans une traduction. Il est également peu vraisemblable que Fortunatus (lxv, 1) ait été député par les Corin-

thiens à Rome : c'est plutôt la rumeur publique, les rapports privés (ἡ ἀκοή XLVII, 6; cf. I, 1) qui a porté les affaires de Corinthe à la connaissance de l'Église romaine. Celle-ci entreprend de rétablir l'unité, et elle prend nettement parti pour les presbytres, parce qu'ils sont les chefs de la communauté chrétienne. Elle n'essaye ni d'une apologie, ni d'une conciliation. L'Église doit obéir à ses presbytres et les révoltés n'ont qu'à se soumettre. Cependant la décision, très catégorique en elle-même, se trouve un peu noyée dans de longs développements à tournure homilétique sur des textes de l'Écriture.

Une comparaison entre l'épître aux Corinthiens de Clément et les épîtres de même titre écrites par saint Paul, mettrait en évidence le peu de connaissance précise que Clément de Rome avait du détail des affaires de Corinthe. Sur le point particulier de la soumission aux presbytres, se marque une préoccupation bien définie, mais il ne se dégage aucun tableau vivant des désordres qui ont provoqué la composition d'une lettre tantôt très instante, tantôt un peu molle de dessin et un peu traînante dans l'exécution. Il semble que l'auteur veuille également ramener la paix et promouvoir la vie morale de la communauté en affermissant son obéissance à la loi de Dieu et sa confiance en Dieu. Entre tous les critiques, Knopf a insisté sur le caractère oratoire d'une lettre destinée, semble-t-il, dans la pensée même de son auteur, à être lue publiquement dans une assemblée des fidèles : « Nous aussi réunis par la communauté de sentiment « dans la concorde en un seul corps, crions vers lui, « comme d'une seule bouche... » (XXXIV, 7). L'adjonction de la prière s'expliquerait ainsi par l'usage des prédicateurs de terminer leur exhortation en prières. Ces remarques

dans leur ensemble sont très justes et jettent une lumière sur le caractère de l'épître. Mais en les acceptant, il ne faut point trop se presser de conclure que « toute la première partie de l'épître de Clément a été formée par la réunion de compositions et d'homélies de moindre dimension. » Même l'artifice de quelques transitions ne justifie pas une conclusion aussi radicale ; car le souci de l'unité à rétablir est assez visible dans le choix et le traitement de chacun des développements moraux pour que l'on ne doive point soupçonner l'auteur d'avoir simplement utilisé des notes antérieures et, pour ainsi dire, vidé ses tiroirs.

Recensement des opinions des savants sur le sujet précis de la querelle à Corinthe dans *Real-Encyklopædie für protestantische Theologie*, article *Clemens von Rom*, t IV, p. 167, lignes 50-60. — Knopf, *Der literarische Charakter des ersten Clemensbriefes*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XX, p. 156-191. — Wehofer, *Untersuchungen zur altchristlichen Epistolographie*, 1901, a insisté sur l'unité d'ensemble de l'épître. D'après Stahl, *Patristische Untersuchungen*, 1901, l'épître a été écrite à la requête des Corinthiens, contre des judéo-chrétiens qui réclamaient pour tout chrétien les fonctions du sacerdoce.

L'index renseignera le lecteur sur la fréquence de l'emploi des termes de paix, concorde, — εἰρήνη, ὁμόνοια, — d'obéissance ὑπακοή, etc.

II. La langue de saint Clément et son style sont très reconnaissables à quelques particularités, notamment au redoublement très fréquent des épithètes et des substantifs. Souvent les alliances de mots habituelles (προστάγματα καὶ δικαιώματα II, 8) lui sont en quelque sorte fournies par l'Écriture Sainte dont il s'inspire si souvent même quand il ne cite pas (I *Rois*, XXX, 25 ; Ezéchiel, XI, 20 ; XVIII, 9 ; XX, 11, etc. ; Malachie, IV, 4) ; mais il a un

faible personnel pour la répétition d'épithètes ou de substantifs synonymes ou se complétant l'un l'autre. Dans les seuls chapitres I et II, nous en avons de nombreux exemples : συμφορὰς καὶ περιπτώσεις, — ἀλλοτρίας καὶ ξένης, — μιαρᾶς καὶ ἀνοσίου, — προπετῆ καὶ αὐθάδη, — σεμνὸν καὶ περιβόητον (I, 1); — πανάρετον καὶ βεβαίαν, — σώφρονα καὶ ἐπιεικῆ, — τελείαν καὶ ἀσφαλῆ (I, 2), — μέτρια καὶ σεμνά (I, 3), — βαθεῖα καὶ λιπαρά (II, 2) — στάσις καὶ σχίσμα (II, 6), — παναρέτῳ καὶ σεβασμίῳ (II, 8).

Quelquefois il aligne trois épithètes pour souligner sa pensée : τὸ σεμνὸν καὶ περιβόητον καὶ ἀξιαγάπητον ὄνομα (I, 1); — ἐν ἀμώμῳ καὶ σεμνῇ καὶ ἁγνῇ συνειδήσει (I, 3).

Ce qui rend parfois la prose de Clément pénible, traînante, très différente de la prière presque rythmée de la fin (LIX-LXI), c'est l'habitude des citations mal digérées qui s'incorporent par morceaux dans le discours et en alourdissent la marche.

Mais dans le détail, bien des nuances révèlent un esprit délicat. Soit que, tout pénétré de la bonté de Dieu, il se tourne vers le spectacle de la miséricorde sans bornes du Créateur (XXXIII); soit qu'il s'attarde à contempler l'harmonie qui régit les cieux, les océans et les entrailles même de la terre (XX, 1-12); soit qu'il ait l'âme tout émue des souffrances de généreuses femmes qui avec un corps débile ont conquis le prix des braves (VI, 2), Clément de Rome fait preuve d'une âme élevée, tendre, sensible, qui se retrouve dans la délicatesse de touche et dans la réserve avec laquelle il fait la leçon aux Corinthiens.

Il est tel endroit de l'épître où le groupement des mots et leur gradation sont habilement calculés avec un sentiment très vif de leur valeur : au chapitre III, verset 2, dans l'énumération qui procède par redoublements de substantifs suivant la manière habituelle de Clément, il y a une eurythmie et une logique de développement également sensibles : ζῆλος καὶ φθόνος sont les sentiments mauvais d'où naissent les querelles ; ἔρις καὶ στάσις, manifestations bruyantes bien vite accompagnées de violence et de sédition ; διωγμὸς καὶ ἀκαταστασία désordres qui mènent à la guerre ouverte et prolongée et à la servitude, πόλεμος καὶ αἰχμαλωσία.

De même au chapitre XXX, verset 8, on voit mis en opposition : témérité, insolence, audace, θράσος καὶ αὐθάδεια καὶ τόλμα, avec modération, humilité, douceur, ἐπιείκεια καὶ ταπεινοφροσύνη καὶ πραΰτης. La lettre est riche en analyses tripartites des idées morales. Aussi, malgré ses longueurs, le développement par lui-même quand il n'est pas trop encombré de pièces d'Écriture Sainte, ne languit pas et ne donne pas l'impression du sermon banal que produit assez souvent l'homélie faussement appelée la seconde épître de Clément.

Détails de style : prédilection de Clément pour des adjectifs composés : πανάρετος (voir *Index*) qui ne se retrouve ni dans les Septante ni dans le Nouveau Testament ; παμμεγεθής, πανάγιος, παμπληθής, παντεπόπτης.

Quelques expressions révélatrices du tempérament moral de Clément reviennent fréquemment d'un bout à l'autre de l'épître, notamment les mots d'ἐπιείκεια, ἐπιεικής (Cf. *Index*), termes presque intraduisibles en français dans leur complexité de sens, et qui expriment un heureux mélange de mesure, de modération, d'équilibre, de finesse et d'énergie ou de force.

En tout cas ils indiquent très bien la méthode de Clément pour obtenir la paix et la réunion des esprits dans la concorde. Il n'y a aucune hésitation sur la néces-

sité d'une soumission aux presbytres. Bang s'est lourdement trompé en soutenant que l'auteur de l'épître s'adressait aux presbytres démis de leurs fonctions pour les engager à s'expatrier par amour de la paix (LIV, 2); la phrase isolée peut offrir quelque équivoque; mais tout l'ensemble du discours tend à prêcher la soumission des meneurs aux chefs de la communauté et donne au conseil d'exil son véritable sens et sa portée.

BANG, *Theologische Studien und Kritiken*, 1898, p. 470-486. — En sens contraire HARNACK, *Patristische Miscellen* dans *Texte und Untersuchungen*, t. XX, 1901 (N. F. V), fascicule 3, pages 76-80 : Zu I Clemens ad Corinth., 53-57.

Toute la lettre offre un mélange d'énergie et de douceur. Les conseils de soumission sont brefs et énergiques (XLVIII, 7-9; LVII, 1-2; LIX, 1-2; LXIII, 2) mais ils sont amenés par des considérations morales capables de toucher, et qui emplissent toute une partie considérable de l'épître. Quand l'auteur semble s'être départi un instant de sa méthode favorite d'insinuation (conseil d'exil LIII), il y revient comme d'instinct en provoquant à la générosité dans l'abnégation par les exemples de dévouement si nombreux dans l'histoire profane et dans l'histoire religieuse. Le ton est celui de l'exhortation parfois véhémente et de l'adjuration, jamais de la menace. Toutes les ressources de la foi et de la charité sont épuisées; les rebelles sont serrés de près; mais ils ne se sentent point en présence d'un ennemi.

Clément a marqué tout son caractère en inventant cette alliance de mots : ἐκτενὴς ἐπιείκεια (LVIII, 2; LXII, 2).

L'épître aux Corinthiens, sans être composée artistement, laisse néanmoins entrevoir chez l'auteur une grande ouverture d'esprit et une culture assez soignée. Saint

Clément témoigne d'une réelle largeur d'idées en cherchant les exemples d'héroïsme aussi bien dans l'histoire de l'antiquité profane (LV, 1) que dans l'Ancien Testament. S'il est un Juif, comme on peut le supposer, il est évidemment un de ces Juifs hellénistes à qui la culture grecque a enlevé toute étroitesse d'esprit et qui transfère sans peine à l'ensemble du monde romain qu'il travaille à convertir, « l'amour de la patrie et du peuple » qu'il signale chez Judith pour le peuple juif (LV, 5). Quoique l'opposition de l'empire soit formelle, et qu'il tienne encore dans ses geôles des « captifs » dont les chrétiens demandent la délivrance (LIX et LX), il n'y a dans le ton de Clément ni colère, ni violence, ni amertume.

L'on trouvera dans les notes quelques rapprochements des expressions de Clément avec les écrivains profanes, qui témoignent d'une certaine connaissance de Cicéron (LIV, 2), des poètes grecs (XXXVII, 4), des philosophes, de Platon surtout et des Stoïciens. L'admiration pour la beauté de la nature et l'harmonie de ses mouvements est très vive chez Clément. Le souffle qui traverse le morceau poétique du chapitre (XIX, 2; XX, 12) non plus que celui qui anime la prière lyrique de la fin (LIX, 3 à LXI) n'a rien de forcé ni d'artificiel; il s'échappe d'une âme très noble et très religieuse.

Ad. HARNACK, Exkurs *Ueber die Zusammenhänge des I Klemensbrief mit der antiken Literatur und Kultur*, dans *Sitzungsberichte der Koen. preuss. Akad. der Wissenschaften*, 1909, III, p. 56-61. L'auteur fait valoir dans le détail les traits qui témoignent de la culture profane, grecque et romaine, de Clément.

VI

INSTITUTIONS, DOCTRINES ET HISTOIRE

I. — L'Écriture Sainte dans l'épître de Clément

Les livres saints sont continuellement utilisés par l'auteur de l'épître aux Corinthiens, tantôt d'une manière très libre, en abrégeant, résumant, interprétant, tantôt sous forme de citations expresses, directes, littérales, avec références à un livre déterminé, tantôt sans indication de source spéciale mais avec un mot qui désigne l'Écriture Sainte : γραφεῖον (xxviii, 2) — γραφή (xxxv, 7) — ἱερὰ γραφή (xlv, 2) — ἅγιος λόγος (lvi, 3). Clément se sert parfois de périphrases qui expriment sa révérence profonde pour l'Écriture et qui la définissent en quelque sorte comme parole même de Dieu : οὕτως λέγει ἡ πανάρετος σοφία (lvii, 3) ; — λέγει γὰρ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον (xiii, 1).

Au chapitre xlv, 2 parlant des « Écritures Saintes », il remarque qu'elles sont véridiques, — ἀληθεῖς — et données « par le Saint-Esprit » διὰ τοῦ πνεύματος τοῦ ἁγίου. Au chapitre liii, verset 1, les ἱεραὶ γραφαί sont appelées λόγια τοῦ θεοῦ.

C'est d'abord l'Ancien Testament qui revêt ce caractère sacré aux yeux de Clément ; il en possède une connaissance très complète, très familière ; il lui emprunte les exemples soigneusement choisis de la première partie (surtout aux chapitres ix-xi et xvi-xviii). Souvent il ajoute aux détails contenus dans l'Écriture Sainte des traits qui

lui viennent des livres apocryphes et moraux dont se nourrissait la piété juive. Les livres de l'A. T. qu'il cite plus souvent ou plus abondamment sont d'abord les Psaumes, la Genèse et le prophète Isaïe, puis Job, le livre des Proverbes, et les derniers livres du Pentateuque.

Clément, vivant à Rome et parlant grec, juif helléniste très probablement, lisait la Bible des Septante, dont le vocabulaire se retrouve dans sa lettre, même là où il n'y a pas de citation formelle. Les citations de la Bible sont quelquefois littérales (lvi, 3, 6) ; souvent elles sont faites très librement, comme on le verra suffisamment dans les notes.

Le Nouveau Testament n'existe point encore du temps de Clément à titre de collection de livres canoniques ; mais on sent qu'il est en voie de formation. Les paroles du Seigneur — λόγια τοῦ κυρίου Ἰησοῦ (xiii, 1), — sont alléguées comme une autorité égale, sinon même supérieure (μάλιστα μεμνημένοι) à celle de l'Écriture citée précédemment (cf. aussi xlvi, 7-8) ; il est évident que l'auteur a sous les yeux un recueil de ces λόγια ; il connaît probablement nos évangiles de Matthieu et de Luc ; mais les citations sont trop peu nombreuses et trop peu littérales pour exclure la possibilité d'une rédaction un peu différente. Clément désigne expressément une épître de saint Paul aux Corinthiens et c'est la Ire aux Corinthiens qu'il utilise ensuite (xlvii).

Enfin, il est évident que l'auteur connaît plusieurs écrits du Nouveau Testament et qu'il s'en inspire ou qu'il y fait des allusions, sans que l'on puisse dire dans quelle mesure il les tient pour « Écritures Saintes » ; c'est le cas des épîtres de saint Paul aux Éphésiens, aux Colossiens, aux Galates, aux Romains, de la Ire épître de Pierre, de

celle de Jacques. L'épître aux Hébreux lui est si familière que plusieurs écrivains de l'antiquité lui en ont attribué la paternité (cf. p. XI).

ZAHN, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons.* — WREDE, *Untersuchungen zum ersten Clemensbriefe*, 1891, très complet sur les rapports de Clément avec l'A. T. Sur l'emploi de l'A T. chez les anciens écrivains chrétiens tels que Clément, Barnabé, Justin, etc., cf. HATCH, *On composite quotations from the Septuagint*, 5ᵉ Lecture des *Essays on Biblical Greek*, 1889, p. 203-214, et VOLLMER, *Die alttestamentlichen Citate bei Paulus*, p. 36. Il se pourrait qu'il eût existé au Iᵉʳ et au IIᵉ siècle des « Extraits de la Bible » à l'usage des synagogues de la Dispersion, ayant rendu plus familiers certains exemples choisis parmi les faits de l'histoire sainte, ou plus traditionnelles certaines alliances de textes. Telle citation où entrent des textes fort éloignés les uns des autres (cf. XIV, 4; XV, 4-6; XXIX, 3; XXXIV, 3; XXXVI, 2 et d'autres) s'expliquerait mieux par la dépendance à l'égard d'une tradition toute faite dans des recueils, que par des raffinements de combinaisons savantes et toutes personnelles.

Le rapport de l'épître de Clément avec la Iʳᵉ de S. Paul aux Corinthiens est évident par le rapprochement de Clément XXIV, 1 et 4-5 avec Paul XV, 20 et 36-38 sur la résurrection ; de Clément XLVIII, 5 avec Paul XII, 8-9 sur les divers dons spirituels ; de Clément XXXVII 5, 4 et 3 avec Paul XII, 12-13, 24 et 29-30 sur l'union et la coordination des membres du corps (KNOPF, *Texte und Untersuchungen*, t. XX, p. 102).

II. — L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Nulle part dans l'épître aux Corinthiens il n'est fait de description de la communauté chrétienne et de son organisation; mais c'est le souci de cette organisation et de son unité nécessaire qui inspire l'auteur d'un bout à l'autre de sa lettre. La discipline militaire, si admirée de Clément (XXXVII, 2-3) et la coordination des membres du corps (XXXVII, 5), lui offrent des images de la discipline dans l'Église. Les membres de l'Église se composent de tout le peuple chrétien: femmes, jeunes gens

(νέοι), anciens ; mais c'est par les chefs (ἡγούμενοι) que tout ce peuple se discipline sous la règle et « le canon de l'obéissance » (I, 3 ; XXI, 6). Le même terme d'ἡγούμενοι s'applique également dans la pensée de Clément aux chefs civils (V, 7 ; LV, 1 ; L[illegible], 4) et militaires (XXXVII, 23 ; LI, 5) et à ceux de la communauté chrétienne (I, 3 ; XXI, 6 : προηγουμένους). Mais quand il s'agit de préciser les différents offices que remplissent les chefs de l'église, deux aspects principaux se présentent : le ministère de la parole et de l'éducation chrétienne (παιδεία) et celui du culte et des offrandes.

Le ministère de la parole est surtout attribué aux presbytres, qui ne sont pas simplement des anciens ou vieillards comme le donneraient à penser quelques phrases isolées (I, 3 ; LIV, 4), mais des personnages qui remplissent une charge dont il est indigne et honteux de les déposséder (XLIV, 5 ; XLVII, 6). Nous devons accepter la discipline, l'utile monition que nous nous faisons les uns aux autres (LVI, 2), mais dont les presbytres sont évidemment les organes ordinaires : « Vous qui avez été le principe de la discorde, soumettez-vous aux presbytres, laissez-vous châtier pour votre pénitence » (LVII, 2). L'important est que « le troupeau du Christ vive en paix avec les presbytres établis » (LIV, 2). Il est hors de doute que les presbytres sont dépositaires d'une grande autorité dans l'Église ; ils occupent évidemment, parmi les chrétiens, la place que les ἡγούμενοι tiennent dans la hiérarchie militaire.

Le deuxième aspect de leur activité réside dans le ministère du culte et l'auteur de l'épître, se reportant au souvenir du Temple de Jérusalem, aux prescriptions de la loi sur les sacrifices et les offrandes, ne peut s'empêcher de concevoir le ministère des offrandes et des

liturgies, sur le modèle du ministère lévitique. L'ordre doit régner dans le culte et l'exactitude dans l'observation des temps (xl, 1). Les ἱερεῖς figurent les presbytres, comme l'ἀρχιερεύς représente le Christ ou peut-être l'évêque, et les lévites, les diacres.

Lorsqu'il s'agit de chercher la source de l'autorité dans l'Église, Clément remonte jusqu'aux apôtres et des apôtres au Christ, et du Christ à Dieu (xlii, 1-2. Les apôtres ont prêché le royaume de Dieu dans les villes et dans les diverses régions de l'univers, éprouvant les convertis, et instituant « comme évêques et comme diacres » ces « prémices » des églises (xlii, 3-4).

La « succession » épiscopale considérée comme apostolique et voulue par Jésus-Christ est fortement affirmée (xliv, 1-3). C'est d'ordre des apôtres que les premiers évêques ont eu après leur mort pour successeurs, d' « autres hommes éprouvés » qui ont été investis de l'épiscopat, avec le consentement de la communauté chrétienne. La κατάστασις des évêques (xliv, 3), leur élection ou investiture, n'est point autrement décrite. Quoique l'Église donne son consentement, l'autorité qui leur est conférée n'est pas présentée comme une délégation de l'assemblée chrétienne, mais comme un pouvoir, un service ou office, une λειτουργία qui passe des évêques à leurs successeurs.

Nulle part n'est affirmée l'équivalence des évêques et des presbytres; mais à la manière dont Clément substitue les deux termes l'un à l'autre (cf. notamment xliv, 4 et 5), il est aisé de reconnaître la même indétermination dans son vocabulaire que dans celui des Actes des apôtres ou des lettres de saint Paul. Seulement il n'y a plus trace dans la lettre de Clément, d'un ministère prophétique, ou de prédicateurs ambulants, capables de disputer à la hiérarchie locale la présidence des assemblées, le ministère de la parole et le soin de présenter les offrandes. C'est à l'occasion du culte qu'est prononcé le nom des *laïques* (xl, 5) par opposition aux lévites qui ont des services spéciaux à remplir.

Les diacres ne sont nommés que deux fois (xlii, 4, 5) immédiatement après les évêques, comme dans l'épître aux Philippiens (i, 1), sans que leur office soit spécialement caractérisé.

Lœning, *Die Gemeindeverfassung des Urchristentums*, Halle, 1889. — R. Sohm, *Kirchenrecht*, Leipzig, 1892. — Hatch, *The organisan of io the early christian church*, Oxford, 1881. — Michiels, *Les origines de l'épiscopat*, 1900. — J. Réville, *Les origines de l'épiscopat*, 1894. — Batiffol, *La hiérarchie primitive*, dans *Études d'histoire et de théologie positive*, 1902, pages 225-275. — L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, I, 1906, p. 84. — Bruders, *Die Verfassung der Kirche*, Mayence, 1904. — P. Batiffol, *L'Église naissante et le catholicisme*, 1909, spécialement p. 146-156. — Knopf, *Das nachapostolische Zeitalter*, 1905, p. 147-222.

III. — La primauté de l'Église romaine.

Elle n'est l'objet d'aucune affirmation doctrinale dans le corps de l'épître. Elle ressort seulement du fait même que les Romains interviennent dans les affaires de Corinthe et de la manière paisible dont ils procèdent. Il n'est pas sûr que les Corinthiens se soient adressés à Rome (cf. p. xxxiii s.); mais l'Église romaine, consultée ou non, considère comme son droit d'adresser à l'Église de Corinthe une instruction, une exhortation et une réprimande, en vue de rétablir l'unité. Elle s'excuse, sur les embarras de la persécution, d'avoir quelque peu tardé à le faire (i). Toute l'épître respire le ton de l'autorité tran-

quille, sûre de son droit : « S'il y en a qui résistent aux « paroles que « Dieu leur adresse par nous, qu'ils sachent « qu'ils se fourvoient dans une faute et un danger con- « sidérables (LIX, 1). Vous nous causerez joie et allégresse, « si vous obéissez aux avis que nous vous avons donnés « dans le Saint-Esprit, si vous coupez court à l'emporte- « ment injuste de la colère, selon notre invitation à la « paix et à la concorde, dans cette lettre » (cf. LXIII, 2 et 4).

Si l'on admet que les Corinthiens aient consulté Rome, ce recours est d'autant plus remarquable qu'Éphèse, plus voisine de Corinthe que Rome, avait peut-être encore l'une des « colonnes » de l'Église chez elle, l'apôtre Jean. « Soit que l'on considère en lui-même cet acte spontané de l'Église romaine, soit que l'on pèse les termes de la lettre, on ne peut échapper à cette impression que dès la fin du Ier siècle de notre ère, une cinquantaine d'années après sa fondation, cette Église se sentait déjà en possession de l'autorité supérieure, exceptionnelle, qu'elle ne cessera de revendiquer plus tard » (Duchesne).

DUCHESNE, *Églises séparées*, 1896, p. 125-126. — TURMEL, *Histoire du Dogme de la Papauté*, 1908, p. 28-34. — SOHM, *Kirchenrecht*, 1892, p. 160. — P. BATIFFOL, *L'Eglise naissante et le catholicisme*, 1909, p. 146 : « l'épître de saint Clément est l'épiphanie de la primauté romaine ».

IV. — Les origines de l'Église romaine.

Le chapitre v de l'épître de Clément est un document capital sur l'histoire primitive de l'Église romaine. Saint Clément emprunte à l'épître de saint Paul aux Galates l'expression bientôt consacrée de « colonnes » de l'Église pour désigner des apôtres, et il l'applique cette fois à

Pierre et à Paul. Les noms de ces deux apôtres sont réunis comme les noms de deux « témoins » dont l'Église romaine pouvait également invoquer le souvenir. Clément ne dit pas en propres termes que Pierre soit venu à Rome ; mais la manière dont il en parle conjointement avec Paul, venu (nous le savons par ailleurs) et mort à Rome, ne permet pas de douter que Pierre n'ait exercé à Rome son ministère apostolique et n'y soit mort martyr comme Paul. C'est le sens évidemment de l'expression employée par saint Clément lorsqu'il ajoute au chapitre suivant (VI, 1), que d'autres martyrs se sont adjoints en grand nombre à ceux qu'il a nommés précédemment, et qu'ils ont laissé « parmi nous », c'est-à-dire dans l'Église romaine, un illustre exemple.

Sur la venue de S. Pierre à Rome et sur les autres témoignages; cf. DUCHESNE, *Hist. ancienne de l'Église*, I (1906, 2e éd.), p. 61-64. — TURMEL, *Hist. du dogme de la papauté*, 1908, p. 11-16; *Hist. de la théol. positive du conc. de Trente au conc. du Vatican*, 2e éd. 1906, p. 223-228.

V. — La persécution de Néron.

L'épître de Clément aux Corinthiens fournit une des données les plus précieuses sur la première persécution dirigée par Néron contre les chrétiens. Si elle ne dit rien des causes de cette persécution, si même elle ne permet pas d'affirmer que Pierre et Paul, morts martyrs, « ayant accompli leur témoignage », soient morts précisément dans la persécution de l'an 64, elle affirme qu'un très grand nombre de chrétiens sont morts en masse, « ont été réunis en tas » aux autres martyrs : συνηθροίσθη πολὺ πλῆθος ἐκλεκτῶν (VI, 1). L'on reconnaît dans cette foule nombreuse, — πολὺ πλῆθος, — l'expression même dont se sert Tacite : *multitudo ingens* (*Ann.* XV, 44), quand il raconte

les supplices infligés aux chrétiens par Néron. Tacite a raconté comment les jardins de Néron avaient été illuminés le soir par des flambeaux vivants de chrétiens, revêtus sans doute d'une tunique imbibée d'huile, de poix et de résine.

Parmi les martyrs, saint Clément nomme spécialement de pauvres femmes, « les Danaïdes et les Dircés » qui ont souffert « de terribles et monstrueux outrages » (VI, 2). La leçon du texte, longtemps mise en doute, étant, semble-t-il, acquise, on est conduit à admettre que de malheureuses chrétiennes furent victimes de l'usage qui s'était introduit de faire jouer des rôles mythologiques aux condamnés dans l'amphithéâtre. Ces représentations dramatiques se terminaient par la mort, au naturel, de l'acteur. En quoi consistait le martyre des chrétiennes forcées de jouer le rôle des Danaïdes ? peut-être à traverser les divers supplices du Tartare et à mourir lentement, peut-être à endurer les outrages à la pudeur dont les récits mythologiques abondent et auxquels semble faire allusion Clément de Rome par l'expression : αἰκίσματα δεινὰ καὶ ἀνόσια. « Probablement cinquante chrétiennes vinrent dans le cirque ou sur la scène avec le costume des filles de Danaüs, elles y subirent peut-être d'odieux outrages de la part de mimes figurant les fils d'Égyptus, et furent égorgées, à la fin du drame, par l'acteur chargé du rôle de Lyncée » (Paul Allard). Les malheureuses qui jouèrent le rôle de Dircé furent sans doute attachées aux cornes d'un taureau et traînées par la bête furieuse dans l'amphithéâtre (à rapprocher des martyres de sainte Blandine : Eusèbe, *H. E.*, v, 1 et des saintes Félicité et Perpétue : *Acta Felic. et Perp.*, c. XVIII-XX).

Sur la persécution de Néron et sur cette interprétation du texte de Clément, cf. Paul Allard, *Hist. des persécutions*, 2ᵉ éd. 1892, t. I, p. 49-52. — Renan, *L'Antéchrist*, p. 167-173.

VI. — Doctrines sur le Christ et la Trinité.

L'importance des doctrines énoncées par Clément au sujet du Christ tient en partie à l'absence de toute spéculation personnelle. S'il emploie quelques termes qui rappellent les doctrines gnostiques, c'est sans y attacher le sens des gnostiques : l'expression τὰ βάθη τῆς θείας γνώσεως (XL, 1) a ses analogues dans la tradition chrétienne antérieure à Clément (I *Cor.*, II, 10 ; *Apoc.*, II, 24) et ne prétend recouvrir chez lui aucune science mystérieuse dérobée aux profanes. Sa gnose, sa science c'est de rappeler à propos de tout la place du Christ et le rôle du Christ dans la vie de ses disciples (expressions redites à satiété : ἐν Χριστῷ et διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ). Tout le chapitre XXXVI tend à décrire la fonction du Christ « le grand-prêtre de nos offrandes, le protecteur et le secours de notre faiblesse » (cf. LXI et LXII) par qui nous entrons dans la vraie vie, et par qui nous goûtons à la « science immortelle » — τῆς ἀθανάτου γνώσεως ἡμᾶς γεύσασθαι (XXXVI, 2).

L'expression « fils de Dieu » ne se trouve qu'une fois dans la lettre (XXXVI, 4 : τῷ υἱῷ αὐτοῦ, entendez : θεοῦ, δεσπότου) ; tandis que celle de παῖς θεοῦ s'y trouve trois fois, dans les formules d'allure liturgique (LIX, 2 cf. note, 3, 4) ; mais il ne manque pas d'expressions périphrastiques, qui ont l'avantage d'éclairer la signification que Clément et la tradition de son temps attachent à l'expression de « Fils de Dieu ».

A la suite de l'épître aux Hébreux, il fait l'application à Jésus d'un verset célèbre du psaume deuxième (υἱός μου

εἶ σύ, chap. xxxvi, 4) et le qualifie de « rayonnement de la majesté divine » (*ibid.* 2). Ailleurs il l'appelle le « sceptre de la majesté de Dieu » (xvi, 2). Il donne indifféremment à Dieu ou à Jésus le titre de Seigneur (κύριος, souvent ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστός cf. *Index*). Au chapitre xvi, Clément note que le Christ n'est point venu « avec le train de la fierté *encore qu'il l'eût pu* » et l'expression implique à ses yeux la préexistence du Christ à sa naissance temporelle ; à l'opposé, il est à remarquer que Jésus est issu de Jacob « selon la chair » (τὸ κατὰ σάρκα, xxxii, 2). C'est aussi Jésus qui est devenu par sa résurrection le gage, « les prémices » (xxiv, 1) de la résurrection qui « fera revivre ceux qui ont servi Dieu saintement » (xxvi, 1). Il se pourrait que ce fût à dessein que dans le texte de Malachie, cité au chapitre xxiii, 5, le mot de saint (ὁ ἅγιος) eût été substitué au mot d' « ange » (ἄγγελος τῆς διαθήκης) qui se trouve dans l'original, en raison de l'application faite du texte à Jésus-Christ.

La passion du Christ était l'objet non seulement de la prédication chrétienne, mais de la pieuse méditation des fidèles : τὰ παθήματα αὐτοῦ ἦν πρὸ ὀφθαλμῶν ὑμῶν (ii, 1), et une attention très spéciale est donnée à la valeur du sang du Christ « précieux pour Dieu son Père » et « versé pour notre salut » afin de ménager « au monde entier la grâce de la pénitence » (vii, 4). Tous ceux qui « croient et espèrent en Dieu » (xii, 7), bénéficient de cette rédemption, qui a sa source dans « la charité que Jésus-Christ, notre Seigneur, a eue pour nous » (xlix, 6). C'est la même doctrine qui se présente sous une image bien connue, celle de la porte de justice, qui est celle du Seigneur, celle du Christ, par où les justes entreront (xlviii, 2-4).

La métaphysique des rapports du Christ avec la divinité

n'est pas exposée didactiquement ; mais l'énoncé des formules trinitaires est assez catégorique pour avoir fourni à saint Basile un argument dans les controverses doctrinales. Dans les deux chapitres xlvi (6) et lviii (2) Dieu, le Christ, l'esprit de grâce ou Esprit-Saint sont présentés sur un même plan ; la seconde formule surtout invoque également les trois termes comme les garants d'un serment solennel.

Ailleurs le Christ est encore nommé et les fidèles avec lui comme objet d'une élection de Dieu pour lui constituer un peuple particulier (lxiv).

La citation de la formule de Clément (lviii, 2) est dans saint Basile *De Spiritu Sancto*, 29 (Ed. Bened., III, 61 ; dans Migne, P. G. ; t. XXXII, col.201).

J. Tixeront, *Histoire des Dogmes*, I, *La théologie anténicéenne*, 1905, p. 118-122. — Ad. Harnack, *Der erste Klemensbrief*, Eine Studie zur Bestimmung des Charakters des aeltesten Heidenchristentums, dans les *Sitzungsberichte der kœnigl. preuss. Akad. der Wissenschaften*, 1909, III, p. 38-63 ; *Dogmengeschichte*, t I (1894) p. 174 et s. — Rivière, *Le Dogme de la Rédemption*, Étude historique, 1905, p. 106. — B Heurtier, *Le dogme de la Trinité dans l'épître de S. Clément de Rome et le Pasteur d'Hermas* (thèse), Lyon, 1900.

VII. — La grande prière.

Elle occupe les chapitres lix-lxi et offre un des joyaux de l'ancienne littérature chrétienne. Nous savons par saint Justin (I *Apol.* lxvii, 5) qu'au cours de l'assemblée chrétienne, le dimanche, après que les fidèles ont prié tous ensemble à haute voix, « on apporte du pain et de l'eau. Celui qui préside fait monter au ciel les prières et les eucharisties, *autant qu'il peut*, et tout le peuple répond par l'acclamation *Amen.* » Il semble bien d'après ce témoignage qu'il n'y eût pas de texte absolument fixé, ni

strictement officiel s'imposant au président; mais que pour une partie au moins de la prière, il s'abandonnait à son inspiration et qu'il pouvait improviser à la façon des prophètes. Dans la prière de l'épître « on ne peut sans doute voir la reproduction d'une formule consacrée ; mais c'est un beau spécimen du style de la prière solennelle, telle que l'exprimaient alors les chefs ecclésiastiques dans les réunions du culte » (Duchesne).

Si elle ne nous donne pas un texte de la liturgie, elle présente au moins un modèle de la langue liturgique. De fait on a relevé beaucoup d'analogies de détail entre les invocations de la grande prière de saint Clément et celles des liturgies de Jacques et de Marc surtout dans les grandes litanies ; la prière de Clément est ainsi fréquemment utilisée dans le huitième livre des Constitutions apostoliques.

Probst, *Liturgie der drei ersten Jahrhunderten*, 1870, p. 41. — Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4ᵉ éd., 1908, p. 46-52.
Sur les rapprochements à faire de la grande prière de Clément avec l'A. T. ou avec les prières et bénédictions juives, cf. E. von der Goltz, *Das Gebet in der aeltesten Christenheit*, 1901, p. 192. — Lightfoot, *Clement of Rome*, t. I, p. 393-396. — Th. Schermann, *Griechische Zauberpapyri und das Gemeinde und Dankgebet im I Klemensbrief*, Leipzig, 1909 (*Texte und Untersuchungen*, t. XXXIV) a rapproché les invocations de la grande prière et les prières judéo-païennes transmises par les papyrus d'Égypte. Mais ces documents datent des IIIᵉ et IVᵉ siècles; il est malaisé de discerner les éléments contemporains de Clément ou antérieurs à lui. — Drews, *Die clementinische Liturgie in Rom*, 1906.

La persécution que venait de traverser l'Église rend d'autant plus remarquable la prière finale du chapitre LXI adressée à Dieu pour les princes. Les écrivains chrétiens n'ont pas toujours professé d'affection pour Rome, la

Babylone de l'Apocalypse, ni pour l'empire romain, qu'ils ont considéré parfois comme un instrument du démon. Mais les chrétiens ont fidèlement prié dans leurs assemblées pour les princes et les chefs de la société civile ; c'était conforme aux doctrines en cours dans l'Église sur le respect et l'obéissance dus à l'autorité civile : *Rom.* XII, 1-6 ; *Tite*, III, 1 ; I Pierre, II, 13-16, et sur le devoir spécial de la prière à l'égard des chefs : I *Tim.*, II, 2. Les apologistes ont souvent l'occasion de revenir sur les prières les chrétiens pour leurs princes.

Sur les prières des chrétiens pour les princes, cf. Justin, I *Apol.*, XVII, 3 ; Tertullien, *Apolog.*, XXX-XXXVI ; Polycarpe, *Philipp.*, XII, 3 ; *Actes du martyr Apollonius*, VI, VIII. — Bingham, *Antiq.*, XIII, 10, 5, a réuni nombre de textes du même genre.

VII

HISTOIRE DU TEXTE

1. Les manuscrits du texte original.
2. Les versions anciennes.
3. Les éditions.

L'épître de Clément de Rome nous est parvenue dans le texte original par deux manuscrits, et dans trois versions anciennes, en latin, en syriaque et en copte.

I. — Les manuscrits offrant le texte grec original.

Le manuscrit le plus ancien et le plus anciennement connu est un manuscrit très célèbre dans la critique du

Nouveau Testament, désigné par la lettre A, et qualifié d'*Alexandrinus*. On lui assigne l'Égypte comme lieu d'origine. En tout cas c'est à Alexandrie que le patriarche le reçut en présent, à une date qu'il est difficile de préciser. Lorsque Cyrille Lucar passa du siège d'Alexandrie à Constantinople (1621), il emporta le manuscrit dont il fit hommage plus tard au roi d'Angleterre Charles Ier (en 1628). De la bibliothèque royale, le manuscrit émigra en 1757 au British Museum où il existe encore. Le manuscrit contient l'épître de Clément de Rome et le sermon dont nous parlerons dans la suite et qui passait pour une deuxième épître du même auteur ; mais il y a des lacunes graves qui portent sur les chapitres LVII, 6-LXIII, 4 de la première épître, et sur la fin du sermon dont les feuillets à partir du chapitre XII, 5 ont disparu. Des essais malheureux à la noix de galle en vue de faire revivre l'écriture ont rendu illisibles nombre d'endroits.

Le texte de Clément dans ce manuscrit est plein de fautes : certains mots sont orthographiés de quatre manières différentes ; des lettres sont tantôt omises et tantôt redoublées ; il y a des erreurs dans les désinences. Il offre l'apparence d'un texte écrit par un scribe sous la dictée, sans prêter grande attention à ce qu'il faisait. Mais de pareilles défectuosités donnent du moins lieu de penser que le copiste n'a rien changé au texte arbitrairement sous couleur d'amélioration et de corrections à y introduire. Les altérations graves sont peu nombreuses. Il semble seulement qu'il révise un peu son texte dans les citations de l'Ancien Testament où il s'inspire de la traduction des Septante qui lui est familière. Le manuscrit est écrit en caractères onciaux et date très vraisemblablement du ve siècle. Il a une importance de premier ordre. C'est à ce manuscrit A, que l'on a donné en général la préférence pour établir le texte des éditions critiques.

Le deuxième manuscrit qui nous ait conservé l'original grec de l'épître de saint Clément est le manuscrit désigné autrefois par la lettre C (édition Lightfoot) et appelé *Constantinopolitanus* du nom de la ville de Constantinople où il fut découvert par Philothée Bryennios, mais que l'on devra s'habituer à désigner par la lettre H et le qualificatif d'*Hierosolymitanus* (édition Funk), car il a été réintégré définitivement dans la bibliothèque du patriarcat grec à Jérusalem. C'est le célèbre manuscrit où a été retrouvé le petit écrit de la *Didachè* ou *Doctrine des Apôtres* (cf. Textes... Hemmer-Lejay, *Les Pères apostoliques*, I, p. XXV). L'épître de saint Clément et le sermon d'auteur inconnu qualifié de seconde épître clémentine y occupent les feuillets (folios 51 E-76 A) qui furent reproduits en photographie par Lightfoot à la fin de son édition de saint Clément.

Ce manuscrit a été exécuté en 1056, calligraphié par le notaire Léon dont la culture s'accuse de bien des manières : il a souci de l'euphonie si négligée dans la grécité de basse époque, il évite soigneusement les fautes d'orthographe et les iotacismes ; il amende surtout son texte d'une façon consciente par la substitution assez fréquente de la deuxième personne du pluriel à la première.

Les corrections intentionnelles du νοτάριος et l'époque tardive où fut exécuté le manuscrit en font un témoin du texte moins qualifié que le manuscrit alexandrin. Il n'en offre pas moins des leçons précieuses, et surtout il supplée le ms. précédent pour les chapitres qui y manquent et dont il nous a restitué le texte original (1875).

II. — Les versions anciennes.

1. *Version latine.* — Il a existé une version latine très ancienne de l'épître de Clément aux Corinthiens ; mais elle ne nous est connue que par un seul manuscrit, et de date assez tardive, le codex *Florinensis* exécuté à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle. Il fut trouvé par Dom Germain Morin au séminaire de Namur (1893), mais il provient du monastère de Florennes, fondé par un chanoine de Reims, Gérard, qui fut évêque à Cambrai depuis 1012. On a remarqué parmi les abbés de Florennes, à l'époque qui nous occupe, le nom de Richard de Verdun, un chaud partisan de la réforme de Cluny, et aussi de la culture intellectuelle et morale qui devait en être à la fois le fruit et l'instrument. On s'explique ainsi la composition variée de notre manuscrit dont les 127 feuillets de parchemin ne contiennent pas seulement l'épître de Clément aux Corinthiens, mais aussi la préface de Rufin à l'histoire du pape Clément, les dix livres de l'histoire du pape Clément (connus sous le nom de Récognitions), la lettre du bienheureux Clément à Jacques, frère du Seigneur ; c'est comme un *Corpus Clementinum* des œuvres authentiques et supposées de l'évêque de Rome ou ayant trait à sa personne. Ce manuscrit est désigné dans les éditions critiques par la lettre L.

La version latine est extrêmement précieuse, d'abord parce qu'elle est très littérale. Le mot grec transparaît pour ainsi dire sous son équivalent latin. La fidélité va jusqu'à chercher, même au prix d'un à peu près, des mots sinon toujours de même étymologie, du moins de ressemblance extérieure (αὐθάδεια est rendu par *audacia*, γλυκύτης par *indulgentia* que suggère *dulcis*). Le traducteur suit également l'ordre des mots de son original. Aussi malgré le nombre des fautes introduites dans le texte par les copistes successifs, peut-on considérer la version latine comme un témoin très autorisé de l'original primitif. Il l'est d'autant plus que la version elle-même est très ancienne et représente par conséquent un texte grec qui n'avait pas eu le temps de subir des altérations bien graves. Le traducteur a adopté de nombreux hellénismes, particularité qui suppose que les oreilles des destinataires étaient encore accoutumées à entendre le grec. La version latine de l'épître clémentine se rapproche des autres versions occidentales telles que l'Itala de l'Ancien Testament, et les traductions latines de la lettre du pseudo-Barnabé ou du pasteur d'Hermas qui sont antérieures à Tertullien. Des discussions savantes engagées par Dom Morin, Harnack, von Woelfflin et d'autres critiques il résulte qu'on ne se trompera guère en plaçant la date de la traduction entre 150 et 230. On a tout lieu de supposer que le lieu d'origine n'est autre que Rome.

Dom Morin, *S. Clementis Romani ad Corinthios epistulæ versio antiquissima*, Maredsoli 1894 (*Anecdota Maredsoliana*, t. II). Sur la découverte de dom Morin, cf. dissertations de Harnack dans les *Sitzungsberichte der Berl. Akad. d. Wissenschaften*, philos.-hist. Klasse 1894, p. 261 et 601.

2. *La version syriaque.* — Un autre moyen d'information pour la constitution du texte nous vient de la traduction syriaque contenue dans un manuscrit révélé au public en 1876, par R. L. Bensly. Le ms. exécuté à Édesse où il fut achevé en 1481, avait appartenu à l'orientaliste français Jules de Mohl (1800-1876) et venait de passer à la bibliothèque de l'Université de Cambridge où il fut à proprement parler découvert. Le scribe syrien considère

comme des écritures canoniques les deux lettres clémentines qu'il transcrit. Cependant elles n'étaient certainement point comprises dans le Nouveau Testament d'après la révision entreprise en 616 par Thomas d'Héraclée, évêque de Mabboug, et il n'existe aucune preuve que l'ancienne Église syrienne leur ait attribué un caractère d'inspiration.

L'indigence de la langue syriaque n'a permis au traducteur de réaliser qu'une œuvre très imparfaite. Il est souvent impossible de déterminer celle de deux expressions analogues que le syriaque a voulu rendre. D'autres fois l'emploi de périphrases n'était nullement nécessaire mais tient à la façon dont le traducteur a compris son œuvre. Certaines gloses et additions viennent sans doute du traducteur; mais il en est d'autres qui proviennent probablement de copistes plus récents. Pour les citations, le texte grec se réfère ordinairement aux Septante et notre traducteur à la Peschito syriaque ; il y a cependant un petit nombre de cas où le syriaque serre de près le texte des Septante tandis que les trois autres témoins du texte s'en éloignent.

La mort de Bensly fit renvoyer à plus tard la publication de la traduction syriaque de saint Clément; mais Lightfoot en a relevé soigneusement sur le manuscrit les leçons remarquables et par son édition critique en a fait entrer les résultats dans le courant de la critique textuelle.

Le texte syriaque préparé par Bensly est aujourd'hui publié par R. H. KENNETT, *The epistles of S. Clement to the Corinthians*, in Syriac, edited from the manuscript with notes, London, 1899.

3. *La version copte.* — Plusieurs faits très précis témoignent du grand crédit dont l'épître de Clément aux

Corinthiens a joui en Égypte. A propos de l'authenticité, nous avons rappelé l'estime et l'usage qu'ont fait de la lettre Clément d'Alexandrie et Origène (p. XXIV s.). Si Eusèbe a pu dire qu'en beaucoup d'églises, même de son temps, on lisait encore l'épître dans les assemblées des fidèles (H. E., III, 16, cf. plus haut p. XXVI), il visait peut-être les églises d'Égypte. En tout cas le manuscrit alexandrin, qui met l'épître de Clément à la suite des écrits du N. T. nous est un témoin égyptien de l'antique usage. Il n'est donc pas très surprenant que parmi les découvertes faites dans les manuscrits coptes, il se trouve une version de notre épître.

Le manuscrit qui la contient, provient, comme d'autres papyrus, de la bibliothèque du « monastère blanc » illustré autrefois par Schnoudi et situé non loin de Sohag. C'est de ce monastère que, depuis le XVIIIe siècle, beaucoup de manuscrits ont pris le chemin de l'Europe. MM. Maspéro et Amélineau en particulier y ont acheté un grand nombre de manuscrits coptes pour la Bibliothèque nationale. La version copte de l'épître de Clément a été acquise par M. Carl Schmidt pour la bibliothèque royale de Berlin (Ms. orient. Fol. 3065), et publiée par lui en 1908 dans la précieuse collection des *Texte und Untersuchungen*. Il manque cinq feuillets de la version. La lacune s'étend de la fin du chapitre XXXIV au chapitre XLI inclusivement.

La version est rédigée dans le dialecte de la région d'Achmin, où est situé le monastère; or, c'est le dialecte sahidique qui, à partir de l'époque de Schnoudi (385 environ), tendit à prévaloir comme langue officielle des documents publiés dans la Haute-Égypte et qui fut généralement employée pour les travaux littéraires. Cette cir-

constance, non moins que le caractère de l'écriture et que les particularités dialectales ou grammaticales relevées par M. Carl Schmidt, lui font conclure à une très haute antiquité du manuscrit. Il remonte à l'époque où beaucoup d'autres œuvres telles que le Pasteur d'Hermas, la *Didachè*, les lettres de saint Ignace, ont été traduites pour les églises coptes. M. Carl Schmidt estime qu'il date de la deuxième moitié, plus probablement de la fin du IVe siècle.

Le copte est une langue pauvre de formes, et qui ne permet pas toujours de déduire la lecture exacte de l'original grec que le traducteur a essayé de rendre. Beaucoup de fautes manifestes proviennent peut-être des copistes aussi bien que du traducteur, bien que le manuscrit, écrit en beaux caractères onciaux, soit très soigné. Néanmoins, il est très remarquable que la version copte vient fréquemment confirmer la tradition du texte, telle que nous la fournissent les manuscrits originaux A H ; très rarement elle s'accorde avec les versions syriaque et latine contre les mss. grecs (cf. par exemple, XXXII, 2 et XLVI, 8, notes). D'une façon générale, le nouveau témoin tend à interdire la préférence systématique donnée tantôt à un manuscrit tantôt à un autre (Lightfoot préfère A, Bryennios H, Knopf L) et à justifier les éditeurs, tel que Funk qui ont suivi une *via media* en tâchant, pour chaque divergence, de tirer le parti le plus plausible des différentes attestations.

Carl SCHMIDT, *Der erste Clemensbrief in altkoptischer Uebersetzung*, Leipzig, Hinrichs, 1908 (*Texte und Untersuchungen*, t. XXXII, 1er fascicule) 159 pages. Un autre manuscrit copte, contenant des fragments de la lettre aux Corinthiens, est à la bibliothèque de Strasbourg.

III. — Les Éditions.

Elles se multiplient et se diversifient depuis la découverte des manuscrits de l'original grec et des versions latine, syriaque et copte dont nous venons de parler. L'Occident chrétien avait ignoré pendant plusieurs siècles le texte de l'épître de Clément aux Corinthiens et du sermon qui passa pour une seconde épître. A la suite de la découverte du ms. alexandrin, les deux écrits furent édités en 1633, par Patrick Young, mais avec des lacunes et nombre de lectures défectueuses. Tout ce qui a suivi jusqu'à la découverte de Bryennios n'a qu'un intérêt d'érudition historique, et Lightfoot en a minutieusement dressé le tableau (I, 400-405). En 1875, le métropolite Philothée Bryennios donna une édition *intégrale* des deux « lettres » ; ce fut la première édition critique tenant compte des bonnes leçons de l'Alexandrinus en même temps que du manuscrit par lui découvert. Les éditions se succèdent désormais avec des alternatives de faveur pour tel ou tel manuscrit. Hilgenfeld donne la préférence au ms. de Jérusalem (1876), et Harnack et von Gebhardt à celui d'Alexandrie (1876). Lightfoot, également enclin à préférer le ms. alexandrin, donne du moins dans l'apparat critique les variantes de la version syriaque (append. 1877 ; 2e éd. 1890, un an après la mort de l'auteur). Son commentaire est un des plus riches et des plus judicieux qu'il y ait sur des textes de littérature chrétienne primitive. Enfin la mise au jour de la version latine par Dom Morin, a déterminé l'édition de Knopf où les variantes fondées sur la version latine sont prises en sérieuse considération et mises parfois en

balance avec les lectures autorisées par les 3 mss. témoins orientaux du texte (1899). Cette estime paraît au moins exagérée à un autre éditeur, le professeur Funk, qui fait observer que tout traducteur trahit plus ou moins l'original. Dans son édition (Tubingue, 1901) il s'en tient aux leçons du ms. alexandrin partout où l'accord de deux ou trois autres manuscrits ne s'y oppose pas.

Principales éditions. Édition princeps : PATRICIUS JUNIUS (P. YOUNG), *Clementis ad Corinthios epistola prior*, 1633. — Éditions récentes : Ph. BRYENNIOS, Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Κλήμεντος ἐπισκόπου Ῥώμης αἱ δύο πρὸς Κορινθίους ἐπιστολαί κ. τ. λ., Constantinople, 1875. — J. B. LIGHTFOOT, *S. Clement of Rome, The two Epistles to the Corinthians*, 2 vol., 1869, 2ᵉ éd., 1890 : texte, trad. commentaires et introductions. — HILGENFELD, *Clementis Romani epistolae*, Leipzig, 1876. — O. v. GEBHARDT et A. HARNACK, *Patrum apostolicorum opera*, 1876, 3ᵉ éd. 1900. — FUNK, *Patres Apostolici*, 1901, 2 vol. Cf. BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchlichen Lit* , t. I, 1902, p. 98-113 ; bibliogr. surabondante. — KNOPF a traité la lettre de Cl. dans HENNECKE *Neutestamentliche Apokryphen*, 1904 (trad. all. p. 89) et *Handbuch zu den neut. Ap.* (notes et commentaire, p. 175).

La présente édition est faite d'après l'édition critique de F. X. Funk, *Patres apostolici*, Tubingen, 1901, sauf modifications indiquées dans les notes. Elle signale les variantes les plus intéressantes des mss. et des versions.

Abréviations en usage dans les notes :

A = ms. dit Alexandrinus ;
H = le ms. de Jérusalem (anciennement dit de Constantinople) ;
S = version syriaque ;
L = version latine ;
K = version copte.

HOMÉLIE DU IIᵉ SIÈCLE

DITE ANCIENNEMENT IIᵉ ÉPITRE DE CLEMENT AUX CORINTHIENS

INTRODUCTION

I. — LA IIᵃ CLEMENTIS N'EST PAS DE CLÉMENT.

Le célèbre manuscrit alexandrin (A), dont il a été question à propos de l'épître de Clément de Rome aux Corinthiens (cf. plus haut, p. LIII), renferme à la suite de cette épître un écrit beaucoup plus court, sans titre aucun. La dernière feuille du manuscrit n'existe plus, de sorte qu'il y a une lacune dans le texte à partir des mots οὔτε θῆλυ τοῦτο du chapitre XII, et qu'il faut se reporter à la table des matières du manuscrit pour constater que l'écrit mutilé faisant suite à l'épître de Clément était considéré par le copiste comme une « deuxième épître de Clément » Κλήμεντος ἐπιστολὴ β. La découverte du manuscrit H, anciennement à Constantinople, actuellement à Jérusalem (cf. p. LIV), nous a rendu avec le texte intégral de l'écrit, l'inscription qui en fait une « deuxième épître aux Corinthiens » : Κλήμεντος πρὸς Κορινθίους ἐπιστολὴ β. C'est également comme une deuxième épître aux Corinthiens, écrite par Clément « disciple de l'apôtre Pierre », que le manuscrit syriaque (S) nous a conservé une traduction en langue syriaque à la suite de la traduction de la première épître. On n'a pas retrouvé de version latine, ni de version copte de cette prétendue épître. L'absence de

versions anciennes est un indice de l'incertitude de la tradition au sujet de son authenticité.

L'histoire littéraire de l'écrit en fournit, non plus un indice, mais une preuve. Le premier témoignage formel le concernant est celui d'Eusèbe qui s'exprime ainsi : « Il ne faut pas ignorer qu'on attribue encore une seconde épître à Clément ; mais nous savons qu'elle n'a pas été aussi connue que la première, puisque nous ne voyons pas que les anciens s'en soient servis ». (H. E., III, 38, 4, trad. Grapin, I, p. 351.) Antérieurement à Eusèbe, il n'existe aucun témoignage favorable à l'authenticité de l'écrit considéré comme deuxième épître de Clément. Il est vrai que Denys de Corinthe, au IIe siècle, écrivant au pape Soter qu'on a lu respectueusement sa lettre le dimanche, ajoute qu'on continuera de la lire ainsi qu'on l'a déjà fait pour « la première que Clément a adressée » à son Eglise (H. E. IV, 23, 11, trad. Grapin, I, p. 467). Mais il serait excessif d'attribuer à ce langage une valeur de témoignage se rapportant à l'écrit de nos manuscrits ; le texte grec, — τὴν προτέραν ἡμῖν διὰ Κλήμεντος γραφεῖσαν, — montre clairement que c'est la lettre de Soter qui dans la pensée de Denys est la deuxième lettre que l'on continuera de lire comme la *précédente*, écrite par Clément. Saint Jérôme dit nettement que les anciens ont rejeté la deuxième lettre attribuée à Clément : fertur et secunda ejus (Clementis) nomine epistola quæ a veteribus reprobatur (*De viris ill.*, c. XV). Saint Épiphane, il est vrai, fait allusion à « plusieurs lettres » de Clément (ἐν μιᾷ τῶν ἐπιστολῶν αὐτοῦ, *Hær.* XXVII, 6) mais ne cite que l'épître aux Corinthiens (LIV, 2 : ἐκχωρῶ, ἄπειμι) ; s'il connaît plusieurs lettres de Clément qu'il appelle ses « lettres encycliques » (*Hær.* XXX, 15), et dont il dit qu'elles « portent l'éloge d'Élie, de David, de Samson et de tous les prophètes (ἐγκωμιάζει Ἠλίαν καὶ Δαβὶδ καὶ Σαμψὼν καὶ πάντας τοὺς προφήτας), ce n'est pas l'écrit transmis par les manuscrits sous le nom de *IIe Lettre de Clément aux Corinthiens* qu'il a en vue, ni même l'épître authentique aux Corinthiens qui nulle part ne donne le nom de Samson, mais les lettres *sur la virginité* (II, 8-14) qui ont été faussement attribuées à Clément de Rome. En dépit des apparences, saint Épiphane n'est pas un témoin qui dépose en faveur de l'authenticité de l'écrit qualifié jadis de *IIa Clementis.*

Au reste la seule lecture du morceau, les différences de style, de ton, de pensée, accusent un contraste si complet avec l'épître aux Corinthiens que la seule critique interne serait fondée à rejeter l'attribution du second écrit à l'auteur de l'épître. La pensée est souvent banale, quoiqu'on puisse noter au vol des sentences assez bien frappées. L'auteur a le souffle court ; ses meilleurs développements sont vite arrêtés ; l'expression est souvent gauche, imprécise. La composition est lâche, sans dessein suivi, très différente de l'exposition magistrale de l'épître authentique où les longs détours n'égarent pas, grâce au fil conducteur d'une pensée sûre d'elle-même.

II. — L'écrit dit IIa Clementis n'est pas une épître mais une ancienne homélie.

Ce qui a longtemps suspendu le jugement de la critique, c'est qu'une partie seulement de l'écrit était connue par le manuscrit alexandrin et ne permettait pas d'en préciser le véritable caractère. Le manuscrit de Jérusalem en nous donnant le texte complet a justifié les pressentiments de Dodwell et de Grabe au XVIIe siècle,

et montré que la prétendue IIa Clementis n'était pas une épître. Il faut y voir une prédication homilétique, prononcée ou plus exactement « lue » aussitôt « après la parole du Dieu de vérité », c'est-à-dire sans aucun doute en manière d'explication ou de commentaire d'une lecture faite publiquement dans l'Écriture (XIX, 1). La teneur de l'homélie ne permet pas de dire avec précision quel texte de l'Écriture sert de thème à la prédication, peut-être un texte d'Isaïe, dont les oracles semblent particulièrement présents à l'orateur. Les allusions aux devoirs du prédicateur et de l'auditeur (λέγων καὶ ἀκούων, XV, 2) ; la recommandation de se montrer croyant fidèle non seulement en présence des presbytres qui exhortent mais à la maison (εἰς οἶκον, XVII, 3) ; toute la péroraison des chapitres XVIII à XX, avec la mention des « frères et sœurs » qui évidemment composent l'auditoire, ne laissent pas de doute sur le caractère oratoire du morceau. Une critique un peu minutieuse pourrait tout au plus chicaner sur la qualification d'homélie, en raison de la difficulté de discerner sous le commentaire l'idée principale empruntée suivant l'usage du temps à la sainte Écriture. Nous avons là une exhortation simple et cordiale sans souci d'un développement logique et d'une proposition méthodique des idées.

III. — Analyse du discours.

I. L'auteur débute par donner à ses auditeurs une très haute idée du Christ et du salut qui nous a été apporté par le Christ (I-IV).

Nous devons regarder Jésus-Christ comme Dieu, comme le juge des vivants et des morts, et estimer à sa valeur le salut (I, 1-2). Description du salut, de la misère

d'où nous avons été tirés (I, 3), de l'extension du salut à la multitude qui périssait (II), et de la confession du Christ par l'observation des commandements (III-IV).

II. Lutte qu'il faut mener contre le monde (V-VII).

Agneau parmi les loups, le chrétien combat pour le royaume futur (V), en faisant son choix entre Dieu et Mammon (VI) ; semblables aux lutteurs des combats de la terre, « embarquons-nous » pour le combat céleste (VII).

III. Énoncé des vertus nécessaires (VIII-XVII).

Il faut faire pénitence, se repentir et garder dans une vie chaste l'intégrité du sceau baptismal (VIII). La chair ressuscitera et c'est dans la chair où nous avons été appelés que nous recevrons la récompense. Aimons-nous mutuellement, faisons la volonté du Père (IX), cherchons la paix en sacrifiant la volupté présente aux biens futurs (X). D'un cœur simple mettons notre confiance dans les promesses de Dieu (XI) ; attendons d'heure en heure le royaume de Dieu (XII). Par notre pénitence, par notre justice, édifions ceux du dehors et obtenons que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé (XIII) ; faisons en sorte d'appartenir à l'Église spirituelle, à l'Église de vie qui est le corps du Christ, en respectant notre propre chair (XIV). Quelle joie d'avoir donné un conseil qui sauve les âmes, et rendu ainsi un bon office à Dieu ! quelle responsabilité entraîne pour l'âme la parole de Dieu qu'elle a entendue (XV) ! Exhortation à la conversion en vue du jugement et à l'aumône (XVI). Aidons-nous les uns les autres en sorte que personne ne périsse ; demeurons croyants soit au moment où « les prêtres nous exhortent », soit « à la maison », afin d'être unis dans la vie, au jour où Dieu

viendra nous juger selon nos œuvres et où l'incrédule reconnaîtra sa folie et son erreur (xvii).

IV. Péroraison (xviii-xx).

L'orateur, encore exposé à la tentation parmi « les machines du diable » (xviii), demande pour salaire aux « frères et sœurs » qui écoutent sa lecture, qu'ils travaillent à leur salut quoi qu'il en coûte (xix), sans prétendre faire un négoce d'une récompense qui met du temps à venir (xx). Doxologie finale à la gloire du Dieu unique et invisible, Père de la vérité.

La simple analyse du discours en fait assez ressortir le décousu, les répétitions monotones et un peu fatigantes, mais aussi le sérieux moral et par endroits l'onction toute pastorale.

IV. — Origine de l'homélie.

A défaut d'indications fournies par la tradition sur l'auteur, la patrie et la date de composition de cette homélie ancienne, il faut essayer de dégager du discours lui-même les données permettant de serrer un peu le problème de son origine.

Certains critiques ont été surtout frappés des analogies que présentait l'écrit avec le livre romain du *Pasteur*. D'autre part le rapprochement de l'homélie avec l'épître aux Corinthiens de Clément dans les manuscrits, favorise l'hypothèse d'une origine romaine pour l'homélie et M. Harnack est devenu le principal champion de cette hypothèse. Quand elle serait vraie, ce ne serait pas une raison pour identifier l'auteur avec un personnage du *Pasteur* dont il est question dans la deuxième vision (4, 3) et qui porte le nom de Clément : « Rédige deux petits écrits,

est-il dit au Pasteur; envoie l'un d'eux à Clément et l'autre à Grapté. Clément l'expédiera aux villes étrangères, car tel est son office. »

En réalité, les ressemblances de l'homélie et du Pasteur (emploi du terme de *sceau* pour le baptême par exemple) sont celles des écrits d'une même époque. Les contrastes ne sont guère moins frappants que les analogies et il n'est même pas sûr que le personnage du Pasteur d'Hermas appelé Clément ne soit pas un être de rêve. Aussi d'autres critiques se sont-ils attachés à relever tel détail d'expression qui permet de construire une autre hypothèse. Au chapitre vii de l'homélie, les chrétiens sont invités à combattre ; on leur rappelle (v, 1) qu'au combat périssable des jeux « bien des lutteurs accourent à force de voiles — καταπλέουσιν πολλοί » ; on les exhorte de même, à « courir dans la voie droite », à « s'embarquer — καταπλεύσωμεν — en grand nombre pour le combat » (v, 3). De ces façons de parler absolument, sans indication plus précise de lieu, de port, où il faille se rendre pour prendre part aux jeux, l'on a conclu que l'auteur vivait à Corinthe même, où les simples allusions aux jeux isthmiques étaient naturellement saisies, sans qu'il fût besoin d'ajouter au verbe καταπλεῖν son complément εἰς ἰσθμόν ou εἰς Κόρινθον. Le lieu d'origine étant placé à Corinthe, on comprendrait assez naturellement que l'homélie, jugée d'ailleurs digne d'être lue à l'église, se soit trouvée de ce fait annexée dans certains manuscrits à l'épître de Clément aux Corinthiens. Peut-être même portait-elle une inscription, πρὸς Κορινθίους, rappelant à quel auditoire elle avait été primitivement adressée; il a donc suffi d'une méprise de copiste complétant l'inscription par un Κλήμεντος β, pour amener l'attribution de l'homélie à Clément et la

confusion d'un discours avec une épître. Cette hypothèse est admise par Lightfoot et par Funk.

D'autres critiques enfin ont inventé une hypothèse qui réunit les deux noms de Rome et de Corinthe, en émettant la supposition que notre IIe *Clementis* ne serait autre que la lettre écrite par le pape Soter aux Corinthiens et lue, nous le savons, dans les églises (Eusèbe, H. E., iv, 23, 11). Cette nouvelle hypothèse est inutilement compliquée. Notre écrit n'est pas une lettre, même si l'on étend quelque peu la signification du terme ἐπιστολή. On ne saurait admettre, sans un commencement de preuve, que le pape Soter faisait circuler dans les églises des fragments de ses prédications même un peu retouchées.

L'auteur, quel qu'il soit, de l'homélie est évidemment sorti de la gentilité ; le tableau qu'il fait de l'idolâtrie païenne (i, 6), la façon dont il s'oppose avec sa communauté nombreuse aux Juifs de qui Dieu paraissait être le bien propre (ii, 3), ne permet guère de penser qu'il ait appartenu à la race d'Israël. Mais il est difficile de préciser davantage et de dire avec certitude s'il était né de parents déjà chrétiens ou s'il était lui-même un converti ; cette dernière éventualité paraît cependant plus probable.

Quant à la détermination de la date, elle varie suivant les hypothèses : Harnack avait d'abord tracé comme limites les années 130 à 160, et plus précisément les années 135-140 ; c'est à peu près l'avis auquel se range H. von Schubert. Lightfoot rapporte l'homélie aux années 120 à 140. Les données fournies par le contenu doctrinal favorisent le sentiment qui place l'homélie dans la première moitié du iie siècle.

Sur les ressemblances de l'*Homélie* avec le Pasteur, cf. Hagemann, dans *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, 1861, p. 509-531, surtout p. 521. Sur le rapprochement de l'auteur de l'homélie avec le Clément du *Pasteur*, cf. Skworzow, *Patrologische Untersuchungen*, 1875, p. 47. Sur l'ensemble de l'hypothèse de l'origine romaine, A. Harnack, *Patrum Apostolicorum Opera*, 2e éd. 1878, et *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1877, p. 264-283, 329-64.

L'hypothèse de l'origine corinthienne est défendue par Lightfoot, *S. Clement of Rome*, 1890, t. II, p. 197-200 (différences avec Hermas, p. 201 ; à la page 207 et t. I, p. 359, il montre que Hermas se réfère au pape Clément de Rome) ; par Funk, *Patres Apostolici*, 2e édit. 1901, t. I, p. liii et dans un article de la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, 1902, p. 356 : *Der sogenannte 2 Klemensbrief*, réimprimé dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, t. III, 1907 p. 261-275.

L'hypothèse attribuant l'homélie au pape Soter est de Hilgenfeld, N. T. e. c. I, 1866, p. xxxix ; elle a été acceptée par Ad. Harnack (*Patr. Apost. Op.*, 1re éd., p. xci), puis abandonnée (Z. f. KG, 1877, p. 267), puis reprise (*Gesch. der altchr. Litt.* II Chronologie, 1897, p. 438-450). Repoussée par H. von Schubert, *Goettingische gelehrte Anzeigen*, 1899, p. 569 et s., et Funk, *Th. Quartalschrift*, 1902, p. 362, elle est encore défendue par Voelter, *Die aelteste Predigt aus Rom* (Apost. Vaeter II), Leyden, Brill, 1908.

Cf. von Schubert, traduction allemande dans Hennecke, *Neutestamentliche Apokryphen* 1904, p. 172-179, et notes et commentaire dans Hennecke, *Handbuch zu den neutest. Apokryphen*, 1904, p. 248-255.

V. — Le contenu doctrinal de l'homélie.

Il n'est pas extrêmement riche. L'auteur n'entre pas dans le développement de ses idées ; il ne s'étend point, de sorte que l'on n'a guère à relever que des énoncés rapides.

1) Dès le début, l'auteur s'exprime fortement sur les sentiments qu'il faut avoir de Jésus-Christ comme de Dieu, comme du Juge des vivants et des morts. La précision théologique des termes sur la divinité a fait goûter l'homélie et l'a fait citer par les écrivains monophysites

du ve siècle (1). Avec la divinité, c'est aussi la préexistence du Christ (IX, 5) qui est affirmée sans ambages par l'opposition de l'esprit, πνεῦμα, à la chair ou σάρξ.

2) L'Écriture sainte (ἡ γραφή, XIV, 2) est invoquée comme une autorité hors de contestation. L'expression d'Écriture est d'ailleurs remplacée par des expressions équivalentes : parole de Dieu, parole du Seigneur : ὅτι λέγει ὁ θεός (XIII, 4), λέγει γὰρ ὁ κύριος (VIII, 5 ; IX, 11 ; XIII, 2). Est ainsi qualifiée d'*Écriture* non seulement telle citation de l'Ancien Testament (XIV, 2 : un texte de Genèse I, 27), mais telle citation du Nouveau (VIII, 5 ; XIII, 4).

L'opposition du Nouveau Testament à l'Ancien est soulignée en même temps qu'une autorité semblable est revendiquée pour lui par l'expression ἑτέρα γραφή qui introduit une citation prise de l'un des synoptiques (II, 4).

Les livres de l'Ancien Testament sont qualifiés de « livres » simplement — τὰ βιβλία — comme livres par excellence (XIV). L'auteur cependant semble viser ici surtout les recueils de l'Ancien Testament, tandis qu'ailleurs telle autre partie est appelée ὁ προφητικὸς λόγος (XI, 2),

Quant à « l'autre Écriture » qui représente le Nouveau Testament, elle embrasse « l'évangile » formellement désigné comme livre sacré (VIII, 5) et les écrits des « apôtres » οἱ ἀπόστολοι (XIV, 2). Quels livres sont inclus dans l'évangile? Sans aucun doute les synoptiques dont il fait des citations, mais probablement aussi l'évangile apocryphe des Égyptiens dont on a lieu de croire qu'il a fait usage (cf. XII, 2). Par écrits des apôtres, l'homéliste entend sans doute les évangiles ; peut-être aussi les lettres de saint Paul dont il engage mainte expression dans la trame du discours, mais sans annoncer expressément une citation d'Écriture : ἃ ἡτοίμασεν ὁ Κύριος, I *Cor.* II, 9 dans XIV, 5 et plus complètement dans XI, 7 ; τὸ αὐτὸ φρονοῦντες, *Rom.* XII, 16 dans XVII, 3 ; ἐκκλησία σῶμα Χρίστοῦ, *Eph.* I, 22-23 dans XIV, 2. C'est pareillement qu'une maxime de la Ire épître de Pierre (IV, 8) sur la charité, est engagée dans le discours (XVI, 4) sans que rien la signale.

L'emploi des écrits apocryphes, notamment d'un évangile apocryphe comme texte d'Écriture, met une profonde différence entre l'homéliste de la II[a] *Clementis* et saint Irénée, ou l'auteur du fragment de Muratori, ou Clément d'Alexandrie dont le canon des quatre évangiles canoniques est arrêté.

3) La « résurrection de la chair » demeure, comme au temps de saint Paul, un des points souvent mis en discussion de la doctrine chrétienne. Sans la traiter ex professo, l'auteur y revient avec une insistance significative. Les uns la nient puisqu'il en affirme si hautement la réalité (IX, 1 ; XIV, 5) ; d'autres ont une tendance à considérer comme indifférents les actes commis « dans la chair », soit les péchés de la chair, soit la dénégation de la foi en présence des tourments pendant les persécutions. En tout cas l'auteur insiste sur la nécessité de garder pure la chair et immaculé le sceau du baptême (VIII, 4, 6), afin d'aller à Dieu avec cette chair dans laquelle nous avons été appelés (IX, 4), afin que notre chair ait part à l'incorruptibilité (XIV, 5). Il rappelle à plusieurs reprises que c'est la volonté de Dieu qui doit être accomplie, non en apparence seulement et de bouche, mais de fait, en réalité (IV ; V, 1, 6 ; VII, 5-6 ; X).

4) A cette insistance de l'homéliste, on peut présumer que le gnosticisme travaille l'esprit de ses auditeurs, du

moins que ses mouvements avant-coureurs se font remarquer. L'homéliste ne tombe pas dans les exagérations des encratites ; mais à l'encontre d'Hermas il tend plutôt à la sévérité quant à la morale des sexes (XII, 5). Cependant on ne peut affirmer qu'il prétende ici donner une règle absolue plutôt qu'un conseil de perfection.

Si le gnosticisme avait été très développé au temps où l'homélie fut composée, on retrouverait probablement dans sa polémique la trace d'un système particulier, distinct, soit de Basilide, soit de Valentin ; mais il est impossible d'y signaler autre chose que des traits généraux appartenant à tout le courant gnostique. L'auteur trace une théorie de l'Église spirituelle, éternelle (XIV, 2), manifestée dans la chair des chrétiens, qu'il n'eût sans doute pas émise, si Valentin avait déjà fait de l'Église éternelle un *éon* de son ciel ou plérôme gnostique.

On a gardé l'habitude d'éditer l'homélie du IIe siècle avec l'épître de Clément de Rome à qui elle a été longtemps attribuée. Les éditeurs sont les mêmes que pour l'épître ; cf. page LXII. Sur le contenu doctrinal, cf. TURMEL, *l'Homélie Clémentine* dans les *Annales de philosophie chrétienne*, février 1905, p. 470. Sur l'ensemble des questions se rapportant à l'homélie, BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchlichen Literatur*, t. I, 1902, p. 107.

L'édition de l'homélie est faite comme celle de l'épître d'après la recension critique de F. X. Funk et les mêmes abréviations sont employées (cf. p. LXII) pour les deux mss. grecs et la version syriaque (1).

Hippolyte HEMMER.

(1) Ce m'est un devoir de remercier M. Laurent, curé-doyen de Bourbonne-les-Bains et M. Oger pour l'obligeant concours qu'ils m'ont donné dans la préparation de ce volume.

TEXTE

ET

TRADUCTION

ΚΛΗΜΕΝΤΟΣ

ΠΡΟΣ ΚΟΡΙΝΘΙΟΥΣ Ā.

Ἡ ἐκκλησία τοῦ θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον, κλητοῖς ἡγιασμένοις ἐν θελήματι θεοῦ διὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Χάρις ὑμῖν καὶ εἰρήνη ἀπὸ παντοκράτορος θεοῦ διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ πληθυνθείη.

TITRE. — Mutilé dans A : ...C ΚΟΡΙΝΘΙΟΥC Ā ; — complet dans H : Κλήμεντος πρὸς Κορινθίους ᾱ ; — amplifié dans S : *Épître catholique de Clément, le disciple de l'apôtre Pierre, à l'Eglise des Corinthiens ;* — plus sobre dans L : *Incipit Epistola Clementis ad Corinthios* ; — enfin tout à fait primitif dans la version copte : ἐπιστολὴ τῶν Ῥωμαίων πρὸς τοὺς Κορινθίους (titre à rapprocher de la façon de parler d'Irénée : ἡ ἐν Ῥώμῃ ἐκκλησία... τοῖς Κορινθίοις (*Adv. hær.*, III, 3 ; dans Eus., H. E., v, 6 ; cf. *Intr.*, p XXIV).

ADRESSE. — Le caractère en est impersonnel, l'auteur n'est pas nommé. L'attribution de l'écrit à Clément n'en est pas moins certaine. Cf. *Intr.*, p. XXII. L'adresse est imitée dans la Lettre de Polycarpe, dans le « Martyre » de Polycarpe et dans les Constitutions apostoliques.

— παροικοῦσα, *qui est de séjour, qui vit en étranger*, s'oppose à κατοικοῦσα, *qui est à demeure, qui vit en citoyen de droit* Cf. Philon : *De Conf. ling.*, XVII : « Κατῴκησαν ὡς ἐν πατρίδι, οὐχ ὡς ἐπὶ ξένης παρῴκησαν, ils habitaient à demeure comme dans une patrie, non en passant comme dans une terre étrangère » ; c'est

ÉPITRE DE CLÉMENT

AUX CORINTHIENS

L'ÉGLISE DE DIEU QUI SÉJOURNE A ROME, A L'ÉGLISE DE DIEU QUI SÉJOURNE A CORINTHE, AUX ÉLUS SANCTIFIÉS SELON LA VOLONTÉ DE DIEU PAR NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. QUE LA GRACE ET LA PAIX VOUS VIENNENT EN ABONDANCE DU DIEU TOUT-PUISSANT PAR JÉSUS-CHRIST !

ici le premier exemple de cette façon de parler de l'Eglise ; elle est reproduite dans l'ép. de POLYCARPE *aux Philippiens*, adresse.

C'est le second sens « d'étranger » qui a déterminé l'emploi du mot de παροικία pour désigner les groupes de chrétiens dans une ville, dans un territoire, *parochia, paroisse.* Cf. *Martyre de Polycarpe*, titre; Eus., H. E., IV, 23, 5. Le sentiment d'être des citoyens du ciel, mais de passage sur la terre, est fréquent chez les chrétiens des temps primitifs. Cf. I PETR., I, 17; II, 11 ; *Heb.*, XI, 13 ; II CLEM., V, 1, 5 ; HERMAS, *Simil.*, I, 1 ; *Diogn.*, V, 5.

— κλητοῖς, etc. Ces mots sont inspirés de la lettre de saint Paul aux Corinthiens : ἡγιασμένοις ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, κλητοῖς ἁγίοις (I *Cor.*, I, 2).

— χάρις καὶ εἰρήνη. Formule de salutation qui se retrouve dans toutes les épîtres de saint Paul, l'ép. aux Hébreux exceptée, et spécialement avec πληθυνθείη dans I PIERRE, I, 2.

— παντοκράτορος. K met πατρός devant παντοκράτορος, leçon intéressante à rapprocher du symbole θεὸς πατὴρ παντοκράτωρ. Nulle part ailleurs K n'ajoute pareil qualificatif au mot παντοκράτωρ.

I. Διὰ τὰς αἰφνιδίους καὶ ἐπαλλήλους γενομένας ἡμῖν συμφορὰς καὶ περιπτώσεις, ἀδελφοί, βράδιον νομίζομεν ἐπιστροφὴν πεποιῆσθαι περὶ τῶν ἐπιζητουμένων παρ' ὑμῖν πραγμάτων, ἀγαπητοί, τῆς τε ἀλλοτρίας καὶ ξένης τοῖς ἐκλεκτοῖς τοῦ θεοῦ, μιαρᾶς καὶ ἀνοσίου στάσεως, ἣν ὀλίγα πρόσωπα προπετῆ καὶ αὐθάδη ὑπάρχοντα εἰς τοσοῦτον ἀπονοίας ἐξέκαυσαν, ὥστε τὸ σεμνὸν καὶ περιβόητον καὶ πᾶσιν ἀνθρώποις ἀξιαγάπητον ὄνομα ὑμῶν μεγάλως βλασφημηθῆναι. [2] Τίς γὰρ παρεπιδημήσας πρὸς ὑμᾶς τὴν πανάρετον καὶ βεβαίαν ὑμῶν πίστιν οὐκ ἐδοκίμασεν; τήν τε σώφρονα καὶ ἐπιεικῆ ἐν Χριστῷ εὐσέβειαν οὐκ ἐθαύμασεν; καὶ τὸ μεγαλοπρεπὲς τῆς φιλοξενίας ὑμῶν ἦθος οὐκ ἐκήρυξεν; καὶ τὴν τελείαν καὶ ἀσφαλῆ γνῶσιν οὐκ ἐμακάρισεν; [3] Ἀπροσωπολήμπτως γὰρ πάντα ἐποιεῖτε καὶ ἐν τοῖς νομίμοις τοῦ θεοῦ ἐπορεύεσθε, ὑποτασσόμενοι τοῖς ἡγουμένοις ὑμῶν καὶ τιμὴν τὴν καθήκουσαν ἀπονέμοντες τοῖς παρ' ὑμῖν πρεσβυτέροις· νέοις

I, 1 : αἰφνιδίους, simple allusion à la persécution de Domitien qui se trouve très justement caractérisée. Cf. *Intr.*, p. XXX ; ἐπάλληλος est employé par Alciphr. Ep. I, 23 en parlant de la chute précipitée des flocons de neige : χιὼν πυκνὴ καὶ ἐπάλληλος φερομένη.

I, 1 : περιπτώσεις A K S ; περιστάσεις H, éd. Knopf; impedimenta L.

I, 1 : ἀδελφοί A, dilecti S ; manque HKL ; devait manquer dans l'original.

I, 1 : παρ' ὑμῖν. Si ces mots impliquaient une allusion à des informations envoyées par les Corinthiens, il faudrait le génitif παρ' ὑμῶν. *Intr.*, p. XXXIII.

I, 1 : βλασφημηθῆναι AK ; βλασφημεῖσθαι H ; βλαφθῆναι LS. Cette dernière leçon acceptée dans l'éd. Knopf donne la traduction : votre nom... a subi un grand dommage.

— ὀλίγα = ἓν ἢ δύο (XLVII, 7).

I. Les malheurs, les calamités soudaines qui nous ont frappés coup sur coup, frères bien-aimés, ont été cause que notre attention se tourne, bien tardivement à notre gré, vers les affaires en litige parmi vous, vers cette sédition inadmissible et déplacée chez les élus de Dieu, exécrable et impie, qu'un petit nombre de meneurs téméraires et insolents ont allumée et portée à un tel degré de démence que votre nom révéré, glorieux et aimable à tous, en est grandement décrié. [2] Quel est celui qui ayant demeuré parmi vous n'a reconnu votre foi solide et riche en vertus, admiré votre piété prudente et mesurée dans le Christ, publié votre habitude généreuse d'hospitalité, déclaré bienheureuse votre science parfaite et sûre ? [3] Car vous agissiez en tout sans acception de personnes, vous marchiez suivant les lois de Dieu, soumis à vos chefs et rendant à vos anciens l'honneur qui leur est dû. Aux jeunes gens vous recommandiez la

I, 2 : παρεπιδημήσας, Corinthe, située sur deux mers, était une escale fréquentée entre Rome et l'Orient. Les habitants y avaient occasion de pratiquer leurs vertus hospitalières. On appelait Corinthe la « promenade publique » de la Grèce (περίπατος). L'ampleur de l'éloge ici contraste avec le reproche d'ἀφιλοξενία (XXXV, 5).

— ἐπιεικῆ. Cf. *Intr.*, p. XXXVII. — γνῶσις n'a pas ici de valeur spéciale comme au ch. XLVIII.

I, 3 : νομίμοις L ; νόμοις AH ; *in lege* S ; lecture de K douteuse car il rend νομίμοις et νόμοις par le même mot. — ἐν manque dans A. Dans les Septante, tantôt la préposition est employée avec τοῖς νομίμοις πορεύεσθαι (Jér., XXXIII, 4), tantôt elle fait défaut (*Lévit.*, XVIII, 3 ; XX, 23 ; I *Macch.*, VI, 59). Saint Paul emploie aussi le datif pour marquer un état, une règle de vie : *Gal.* V, 16 : πνεύματι περιπατεῖτε, et 25 : εἰ ζῶμεν πνεύματι, cf. *Gal.*, VI, 16.

— ἡγουμένοις et πρεσβυτέροις. *Intr.*, p. XLIII s.

τε μέτρια καὶ σεμνὰ νοεῖν ἐπετρέπετε· γυναιξίν τε ἐν ἀμώμῳ καὶ σεμνῇ καὶ ἁγνῇ συνειδήσει πάντα ἐπιτελεῖν παρηγγέλλετε, στεργούσας καθηκόντως τοὺς ἄνδρας ἑαυτῶν· ἔν τε τῷ κανόνι τῆς ὑποταγῆς ὑπαρχούσας τὰ κατὰ τὸν οἶκον σεμνῶς οἰκουργεῖν ἐδιδάσκετε, πάνυ σωφρονούσας.

II. Πάντες τε ἐταπεινοφρονεῖτε μηδὲν ἀλαζονευόμενοι, ὑποτασσόμενοι μᾶλλον ἢ ὑποτάσσοντες, ἥδιον διδόντες ἢ λαμβάνοντες· τοῖς ἐφοδίοις τοῦ Χριστοῦ ἀρκούμενοι καὶ προσέχοντες, τοὺς λόγους αὐτοῦ ἐπιμελῶς ἐνεστερνισμένοι ἦτε τοῖς σπλάγχνοις, καὶ τὰ παθήματα αὐτοῦ ἦν πρὸ ὀφθαλμῶν ὑμῶν. [2] Οὕτως εἰρήνη βαθεῖα καὶ λιπαρὰ ἐδέδοτο πᾶσιν καὶ ἀκόρεστος πόθος εἰς ἀγαθοποιΐαν, καὶ

— γυναιξίν, etc. Polycarpe (*Phil.*, IV) imite ce passage. On attendrait un datif στεργούσαις au lieu de l'acc. Des changements de cas semblables se rencontrent dans Marc, VI, 39 et *Actes*, XV, 22.

I, 3 : οἰκουργεῖν A, forme inspirée peut-être de *Tite*, II, 5. La forme classique est οἰκουρεῖν, introduite par retouche dans H.

II, 1 : ἥδιον διδόντες ἢ λαμβάνοντες « parole du Seigneur », selon *Actes*, XX, 35, mais absente des évangiles.

II, 1 : Χριστοῦ H K L S ; θεοῦ A. Lightfoot et Harnack ont préféré la leçon de A ; mais l'accord des versions connues aujourd'hui semble décisif. Suivant que les critiques acceptent l'une ou l'autre leçon, ils font varier la signification donnée à ἐφόδιον. Avec la leçon θεοῦ, les ἐφόδια représenteraient les ressources ménagées par Dieu aux chrétiens pour accomplir leur voyage terrestre ; par voie de conséquence, le mot προσέχοντες dont le sens ne convient pas bien à des dons purement terrestres devrait être relié à ce qui suit ; il ne manque pas d'exemples de constructions de ce verbe avec l'accusatif (*Job*, XIII, 6 ; ISAÏE, I, 10) ; enfin la ponctuation doit alors être mise après ἀρκούμενοι (éd. Lightfoot). Avec la leçon Χριστοῦ, au contraire, les ἐφόδια seraient les dons spirituels dont le Christ est particuliè-

modération et la gravité. Aux femmes vous prescriviez d'accomplir tous leurs devoirs avec une conscience irréprochable, digne et pure, de chérir leurs maris comme il convient ; vous leur enseigniez à se tenir dans la règle de l'obéissance, à gouverner dignement leur maison, à se montrer discrètes en toutes choses.

II. Tous vous étiez humbles, exempts de jactance, plutôt disposés à obéir qu'à commander, plus heureux de donner que de recevoir. Contents des viatiques du Christ et y appliquant votre âme, vous gardiez soigneusement ses paroles dans votre cœur, et ses souffrances étaient devant vos yeux. [2] C'est ainsi qu'une paix profonde et joyeuse avait été donnée à tous avec un désir insatiable

rement l'auteur pour le chrétien ; dès lors προσέχοντες aurait un sens relatif à ces dons spirituels et la ponctuation suivrait le mot προσέχοντες. Il faudrait entendre que les Corinthiens aiment mieux donner que recevoir (des biens terrestres), étant satisfaits des dons (spirituels) du Christ (Hilgenfeld, Funk et Knopf). Le point de départ des critiques se trouve donc dans l'affirmation que le Christ n'est considéré par la communauté des chrétiens que comme l'auteur des dons spirituels. Il y a des exemples assez nombreux d'ἐφόδιον employé par les auteurs chrétiens dans le sens de dons spirituels (éd. Knopf, intr., p. 85 : CLÉM. D'AL., *Protr.*, X, 100 ; IRÉN., *Proœm.*, c. 3 ; EUS., H. E. VIII, 10, 2). Le verbe ἀρκεῖσθαι du moins a été employé par saint Paul à propos de dons purement temporels (cf. I *Timothée*, VI, 8 : ἔχοντες δὲ διατροφὰς καὶ σκεπάσματα, τούτοις ἀρκεσθησόμεθα).

La version copte traduit : « les viatiques du Christ vous suffisaient et vous en aviez en surabondance », comme si le traducteur lisait προέχοντες.

II, 1 : τὰ παθήματα αὐτοῦ (Χριστοῦ) : les souffrances du Christ objet de la prédication et méditation chrétienne. Cf. *Gal.*, III, 1.

II, 2 : ἀγαθοποιΐαν : Cf. I, PIERRE, IV, 19, et pour les autres dérivés : *Ibid.*, II, 14, 15, 20 ; III, 6, 17.

πλήρης πνεύματος ἁγίου ἔκχυσις ἐπὶ πάντας ἐγίνετο· [3] μεστοί τε ὁσίας βουλῆς, ἐν ἀγαθῇ προθυμίᾳ μετ' εὐσεβοῦς πεποιθήσεως ἐξετείνετε τὰς χεῖρας ὑμῶν πρὸς τὸν παντοκράτορα θεόν, ἱκετεύοντες αὐτὸν ἵλεων γενέσθαι, εἴ τι ἄκοντες ἡμάρτετε. [4] Ἀγὼν ἦν ὑμῖν ἡμέρας τε καὶ νυκτὸς ὑπὲρ πάσης τῆς ἀδελφότητος, εἰς τὸ σώζεσθαι μετ' ἐλέους καὶ συνειδήσεως τὸν ἀριθμὸν τὸν ἐκλεκτῶν αὐτοῦ. [5] Εἰλικρινεῖς καὶ ἀκέραιοι ἦτε καὶ ἀμνησίκακοι εἰς ἀλλήλους. [6] Πᾶσα στάσις καὶ πᾶν σχίσμα βδελυκτὸν ἦν ὑμῖν. Ἐπὶ τοῖς παραπτώμασιν τῶν πλησίον ἐπενθεῖτε· τὰ ὑστερήματα αὐτῶν ἴδια ἐκρίνετε. [7] Ἀμεταμέλητοι ἦτε ἐπὶ πάσῃ ἀγαθοποιΐᾳ, « ἕτοιμοι εἰς πᾶν ἔργον ἀγαθόν » (*Tite*, III, I). [8] Τῇ παναρέτῳ καὶ σεβασμίῳ πολιτείᾳ κεκοσμημένοι πάντα ἐν τῷ φόβῳ αὐτοῦ ἐπετελεῖτε· τὰ προστάγματα καὶ τὰ δικαιώματα τοῦ κυρίου ἐπὶ τὰ πλάτη τῆς καρδίας ὑμῶν ἐγέγραπτο.

II, 4 : ἀδελφότητος. Le mot est particulier à saint Pierre dans le N. T. (I PIERRE, II, 17, V, 9). Il était ignoré des Grecs avec ce sens. Les LXX emploient bien le mot (I *Macch.*, XII, 10), mais avec le sens d'affection fraternelle.

II, 4 : ἡμέρας τε καὶ νυκτὸς, *Intr.*, p. X.

II, 4 : ἐλέους A K L S ; δέους H. Il semble à Lightfoot qu'avec ἐλέους les deux mots ἐλ. κ. συν. se rapportent à Dieu et que συνείδησις signifierait « consentement divin », qui ne donne pas de sens. Il adopte δέους et traduit : « avec crainte et application d'âme » ; ce sont les dispositions du suppliant. Mais la version copte s'ajoute aux autorités précédemment connues en faveur de la leçon ἐλέους. Et l'on peut la conserver en rapportant ἐλ. et συν. aux membres de la communauté chrétienne. Συνείδησις a rarement par lui-même, à moins d'un déterminatif spécial (cf. Index), le sens purement moral de notre mot *conscience*. Il signifie connaître et sentir en soi ou en commun avec les autres. Ce dernier sens est à retenir ici à cause du mot voisin ἀδελφότης, à cause des sentiments exprimés au

de faire le bien, et une abondante effusion de l'Esprit-Saint s'était répandue sur tous. [3] Remplis d'une résolution sainte, d'une belle ardeur, d'une pieuse confiance, vous étendiez vos mains vers le Dieu tout-puissant, le suppliant de se montrer propice si vous aviez commis quelque faute involontaire. [4] Vous luttiez jour et nuit pour le groupe entier des frères, afin que, grâce à votre pitié et communauté de sentiment, le nombre des élus de Dieu vînt à être sauvé. [5] Vous étiez sincères, simples, sans rancune réciproque. [6] Toute révolte, toute scission vous faisait horreur ; vous pleuriez sur les péchés du prochain, vous estimiez que ses manquements étaient les vôtres. [7] Vous ne vous repentiez d'aucune bonne action, vous étiez « prêts à toute bonne œuvre ». [8] Une conduite toute vertueuse et vénérable faisait votre ornement, vous accomplissiez toutes vos actions dans la crainte de Dieu. Les commandements et les préceptes du Seigneur étaient écrits sur toute l'étendue de votre cœur.

verset 6 (deuxième moitié) ; enfin parce que συνείδησις est employé ailleurs par Clément de Rome pour exprimer spécialement le sentiment intérieur qui est le lien de l'unité, de l'esprit de corps et de fraternité entre les chrétiens. Je signale notamment le ch. XXXIV, 7 : ἐν ὁμονοίᾳ ἐπὶ τὸ αὐτὸ συναχθέντες τῇ συνειδήσει etc. Ce mot doit donc s'entendre ici de la commune conscience de leurs faiblesses et de la communauté de sentiment qui doit régner entre les frères.

II, 4 : ἀριθμόν. Cf. LVIII, 2 et LIX, 2.

II, 8 : πολιτείᾳ, un mot favori de Clément ainsi que les mots de même racine et de même sens (voir Index). A rapprocher de *Éphésiens*, II, 19 : οὐκέτι ἐστὲ ξένοι καὶ πάροικοι, ἀλλ' ἐστὲ συμπολῖται τῶν ἁγίων καὶ οἰκεῖοι τοῦ θεοῦ.

II. 8 : ἐπὶ τὰ πλάτη. Le mot hébreu *Louah* (dans *Prov.*, VII, 3) signifie « tablette » ; il est traduit dans les *Septante* par le mot πλάτος qui a le sens classique de « surface, étendue ». Il s'est introduit sans doute de bonne heure dans ce texte des *Septante* par une confusion entre πλάτος et πλάκος qui est le vrai mot

III. Πᾶσα δόξα καὶ πλατυσμὸς ἐδόθη ὑμῖν καὶ ἐπετελέσθη τὸ γεγραμμένον· « Ἔφαγεν καὶ ἔπιεν, καὶ ἐπλατύνθη καὶ ἐπαχύνθη, καὶ ἀπελάκτισεν ὁ ἠγαπημένος » (*Deut.*, XXXII, 15). [2] Ἐκ τούτου ζῆλος καὶ φθόνος, ἔρις καὶ στάσις, διωγμὸς καὶ ἀκαταστασία, πόλεμος καὶ αἰχμαλωσία. [3] Οὕτως ἐπηγέρθησαν « οἱ ἄτιμοι ἐπὶ τοὺς ἐντίμους » (Isaïe, III, 5), οἱ ἄδοξοι ἐπὶ τοὺς ἐνδόξους, οἱ ἄφρονες ἐπὶ τοὺς φρονίμους, οἱ νέοι ἐπὶ τοὺς πρεσβυτέρους. [4] Διὰ τοῦτο πόρρω ἄπεστιν ἡ δικαιοσύνη καὶ εἰρήνη, ἐν τῷ ἀπολιπεῖν ἕκαστον τὸν φόβον τοῦ θεοῦ καὶ ἐν τῇ πίστει αὐτοῦ ἀμβλυωπῆσαι, μηδὲ ἐν τοῖς νομίμοις τῶν προσταγμάτων αὐτοῦ πορεύεσθαι μηδὲ πολιτεύεσθαι κατὰ τὸ καθῆκον τῷ Χριστῷ, ἀλλὰ ἕκαστον βαδίζειν κατὰ τὰς ἐπιθυμίας τῆς καρδίας αὐτοῦ τῆς πονηρᾶς, ζῆλον ἄδικον καὶ ἀσεβῆ ἀνειληφότας, δι' οὗ καὶ « θάνατος εἰσῆλθεν εἰς τὸν κόσμον » (*Sagesse*, II, 24).

IV. Γέγραπται γὰρ οὕτως· « Καὶ ἐγένετο μεθ' ἡμέρας, ἤνεγκεν Κάϊν ἀπὸ τῶν καρπῶν τῆς γῆς θυσίαν

employé ailleurs par les *Septante* pour traduire l'hébreu *Louah* et dont se sert saint Paul (II *Cor.*, III, 3) pour opposer les tables de pierre aux tables de chair du cœur. Mais πλάτος est demeuré aussi dans la langue chrétienne

III, 1 : πλατυσμός. C'est ainsi que les LXX (II *Rois*, XXII, 20; Ps. CXVIII, 5) traduisent l'hébreu *merhâb* qui signifie « espace libre, champ libre, bien-être ». πλατυσμός a pour contraire θλίψις, στενοχωρία.

III, 1 : ἔφαγεν. Citation faite très librement d'après les LXX.

III, 2 : ζῆλος. C'est le mot de valeur d'où va sortir le développement qui remplit les chapitres IV, V et VI. Cf. Jacques, III, 16. — ἀκαταστασία. Cf. I *Cor.*, XIV, 33 ; II *Cor.*, XII, 20 ; Jacques,

III. Toute sorte de gloire et d'abondance vous a été donnée et cette parole de l'Écriture s'est accomplie : « Le bien-aimé a mangé et bu, il a grossi et s'est engraissé et il a regimbé ! » [2] De là sont nées la jalousie et l'envie, les querelles et la sédition, la persécution et le désordre, la guerre et la captivité. [3] C'est ainsi que se sont insurgés « les hommes de rien contre les hommes les plus considérables », les obscurs contre les illustres, les insensés contre les sages, les jeunes contre les anciens. [4] Ainsi se sont éloignées la justice et la paix, depuis que chacun a délaissé la crainte de Dieu, affaibli les lumières de sa foi ; personne ne marche plus dans la règle des commandements divins, ne mène plus une vie digne du Christ ; chacun va suivant les désirs de son cœur dépravé, laissant revivre en lui la jalousie injuste et impie par laquelle « la mort est entrée dans le monde ».

IV. Voici en effet ce qui est écrit : « Et, après bien des jours, il arriva que Caïn offrit des fruits de la terre en

III, 4 : ἄπεστιν AS (est) ; ἀπέστη HK ; recessit (ab eis) L, et de même LXX ont ἀφέστηκεν dans le texte d'Isaïe, LIX, 14, qui a peut-être inspiré ici Clément : καὶ ἡ δικαιοσύνη μακρὰν ἀφέστηκεν.

III, 4 : πολιτεύεσθαι. Cf. *Philipp.*, I, 27 : ἀξίως τοῦ εὐαγγελίου τοῦ Χριστοῦ πολιτεύεσθε. La traduction affaiblit un peu le mot de καθῆκον qui, pris dans sa rigueur, appellerait le complément χριστιανῷ plutôt que χριστῷ. Il est à noter que nulle part Clément de Rome n'emploie le mot de chrétien qui se rencontre cinq fois chez Ignace d'Antioche et une fois dans la *Doctrine des apôtres*, XII, 4.

III, 4 : ζῆλον ἄδικον. Cf. XLV.

III, 4 : θάνατος. Cf. *Romains*, V, 12. Théophile (*Autolycus*, II, 29) réunit la citation scripturaire et l'application qu'en fait saint Clément au meurtre d'Abel.

IV, 1-6 : La citation (IV, 1-6) est empruntée presque mot par mot aux LXX (*Gen.*, IV, 3-8). Ceux-ci s'écartent considérablement du texte hébreu.

τῷ θεῷ, καὶ Ἄβελ ἤνεγκεν καὶ αὐτὸς ἀπὸ τῶν πρωτοτόκων τῶν προβάτων καὶ ἀπὸ τῶν στεάτων αὐτῶν. [2] Καὶ ἐπεῖδεν ὁ θεὸς ἐπὶ Ἄβελ καὶ ἐπὶ τοῖς δώροις αὐτοῦ, ἐπὶ δὲ Κάϊν καὶ ἐπὶ ταῖς θυσίαις αὐτοῦ οὐ προσέσχεν. [3] Καὶ ἐλυπήθη Κάϊν λίαν καὶ συνέπεσεν τῷ προσώπῳ αὐτοῦ. [4] Καὶ εἶπεν ὁ θεὸς πρὸς Κάϊν· Ἱνατί περίλυπος ἐγένου, καὶ ἱνατί συνέπεσεν τὸ πρόσωπόν σου; οὐκ ἐὰν ὀρθῶς προσενέγκῃς, ὀρθῶς δὲ μὴ διέλῃς, ἥμαρτες; [5] Ἡσύχασον· πρὸς σὲ ἡ ἀποστροφὴ αὐτοῦ, καὶ σὺ ἄρξεις αὐτοῦ. [6] Καὶ εἶπεν Κάϊν πρὸς Ἄβελ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ· Διέλθωμεν εἰς τὸ πεδίον. Καὶ ἐγένετο ἐν τῷ εἶναι αὐτοὺς ἐν τῷ πεδίῳ, ἀνέστη Κάϊν ἐπὶ Ἄβελ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ καὶ ἀπέκτεινεν αὐτόν » (*Genèse*, IV, 3-8). [7] Ὁρᾶτε, ἀδελφοί, ζῆλος καὶ φθόνος ἀδελφοκτονίαν κατειργάσατο. [8] Διὰ ζῆλος ὁ πατὴρ ἡμῶν Ἰακὼβ ἀπέδρα ἀπὸ προσώπου Ἠσαῦ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ. [9] Ζῆλος ἐποίησεν Ἰωσὴφ μέχρι θανάτου διωχθῆναι καὶ μέχρι δουλείας εἰσελθεῖν. [10] Ζῆλος φυγεῖν ἠνάγκασεν Μωϋσῆν ἀπὸ προσώπου Φαραὼ βασιλέως Αἰγύπτου ἐν τῷ ἀκοῦσαι αὐτὸν ἀπὸ τοῦ ὁμοφύλου· « Τίς σε

IV, 1 : τῷ θεῷ A K S; τῷ κυρίῳ HL et LXX.

IV, 3 : τῷ προσώπῳ A. Ce datif barbare est bien dans les LXX, sans doute par suite d'une erreur de transcription, car l'hébreu dans ce verset est tout à fait semblable au verset suivant où le grec a également la lecture correcte πρόσωπον. H K LS ont unanimement la correction πρόσωπον.

IV, 4 : ὀρθῶς μὴ διέλῃς. Les LXX ont dû entendre par là un partage de la victime où Caïn se réservait indûment le meilleur morceau et à Dieu le moindre. Les Pères ont entendu parfois cette division au sens moral des sentiments que Caïn nourrissait pour son frère : « Quoniam cum zelo et malitia quæ erat

sacrifice à Dieu ; Abel aussi offrit des premiers-nés de ses brebis et de leur graisse. [2] Et Dieu regarda favorablement Abel et ses présents ; mais il ne fit point attention à Caïn ni à ses sacrifices. [3] Caïn fut vivement contristé, et son visage abattu. [4] Alors Dieu dit à Caïn : Pourquoi es-tu triste et pourquoi ton visage est-il abattu ? N'as-tu pas péché, si en offrant correctement ton sacrifice tu n'en as pas fait correctement le partage ? [5] Apaise-toi : ton offrande te reviendra et tu en seras le maître. [6] Et Caïn dit à Abel son frère : Allons dans la plaine. Et lorsqu'ils furent dans la plaine, Caïn se jeta sur Abel son frère et le tua. » [7] Vous le voyez, mes frères, la jalousie et l'envie ont commis un fratricide. [8] C'est à cause de la jalousie que Jacob notre père a fui devant son frère Esaü. [9] C'est à cause de la jalousie que Joseph a été persécuté à mort et réduit en servitude. [10] C'est la jalousie qui a contraint Moïse de fuir devant Pharaon, roi d'Égypte, le jour où il entendit un de ses compatriotes lui dire : « Qui est-ce qui t'a établi

adversus fratrem divisionem habebat in corde... » Irénée (*Adv. hær.*, IV, 18, 3).

IV, 6 : διέλθωμεν εἰς τὸ πεδίον : manque dans le texte hébreu qui porte seulement : « Caïn parla à Abel et lorsqu'ils furent dans les champs, etc. » C'est un des vingt-huit endroits de l'Écriture où les Massorètes reconnaissent une mutilation du texte.

IV, 8 : ζῆλος, a une déclinaison masculine et une déclinaison neutre. Il est du neutre dans saint Paul (*Philippiens*, III, 6). Clément emploie les deux séries de formes.

IV, 8 : ὁ πατὴρ ἡμῶν Ἰακώβ, expression couramment employée par les chrétiens venus soit de la gentilité soit du judaïsme pour marquer une parenté spirituelle. Cf. JUSTIN, *Dial.*, 134 ; THÉOPHILE, *Ad Autolycum*, III, 28, et à propos de divers ancêtres hébreux, *ibid.*, 20, 24, 25. — Le récit sur Jacob, *Gen.*, XXVII, 41 s.

IV, 9 : Sur Joseph, cf. *Genèse*, XXXVII.

κατέστησεν κριτὴν ἢ δικαστὴν ἐφ' ἡμῶν; μὴ ἀνελεῖν με σὺ θέλεις, ὃν τρόπον ἀνεῖλες ἐχθὲς τὸν Αἰγύπτιον » (*Exode*, II, 14); [11] Διὰ ζῆλος Ἀαρὼν καὶ Μαριὰμ ἔξω τῆς παρεμβολῆς ηὐλίσθησαν. [12] Ζῆλος Δαθὰν καὶ Ἀβειρὼν ζῶντας κατήγαγεν εἰς ᾅδου διὰ τὸ στασιάσαι αὐτοὺς πρὸς τὸν θεράποντα τοῦ θεοῦ Μωϋσῆν. [13] Διὰ ζῆλος Δαυὶδ φθόνον ἔσχεν οὐ μόνον ὑπὸ τῶν ἀλλοφύλων, ἀλλὰ καὶ ὑπὸ Σαοὺλ βασιλέως Ἰσραὴλ ἐδιώχθη.

V. Ἀλλ' ἵνα τῶν ἀρχαίων ὑποδειγμάτων παυσώμεθα, ἔλθωμεν ἐπὶ τοὺς ἔγγιστα γενομένους ἀθλητάς· λάβωμεν τῆς γενεᾶς ἡμῶν τὰ γενναῖα ὑποδείγματα. [2] Διὰ ζῆλον καὶ φθόνον οἱ μέγιστοι καὶ δικαιότατοι στύλοι ἐδιώχθησαν καὶ ἕως θανάτου ἤθλησαν. [3] Λάβωμεν πρὸ ὀφθαλμῶν ἡμῶν τοὺς ἀγαθοὺς ἀποστόλους· [4] Πέτρον, ὃς διὰ ζῆλον ἄδικον οὐχ ἕνα οὐδὲ δύο, ἀλλὰ πλείονας ὑπήνεγκεν πόνους καὶ οὕτω μαρτυρήσας ἐπορεύθη

IV, 10 : κριτήν A ; ἄρχοντα H K L S et LXX. La leçon ἄρχοντα est mieux attestée (cf. *Actes*, VII, 27) ; mais la leçon κριτὴν dans A est peut-être primitive si elle provient d'une réminiscence de Luc, XII, 14. Ἄρχοντα a pu être introduit dans le texte de Clément d'après les Septante.

IV, 11 : Les *Nombres*, XII, 14, 15, ne mentionnent que la sœur de Moïse.

IV, 12 : εἰς ᾅδου (cf. LI, 4). En dehors de saint Clément, ne se trouve qu'une seule fois dans les *Pères Apostoliques* (POLYCARPE, *Philipp.*, I, 2). — Histoire de Dathan et d'Abiron, *Nombres*, XVI.

IV, 13 : ἀλλοφύλων, les Philistins I *Samuel*, XXI, 11 ; XXIX, 4 ; — Σαούλ, I *Samuel*, XVIII, 9.

V, 1 : ἔγγιστα, Introduction, p. XXIX, sur la date de l'épître.

V, 1 . γενναῖα. Adjectif consacré pour parler des martyrs. Cf. V, 6, VI, 2. *Mart. Ign.*, II, 2 ; VII, 3. *Mart. Polyc.*, II, 1 ; III, 1. Eusèbe, H. E., V, 1, 7, 17, 19, 20, 36, 54.

V, 2 : στύλοι. *Galates*, II, 9, applique déjà cette expression aux

notre arbitre ou notre juge ? Est-ce que tu veux me tuer comme l'Égyptien que tu as tué hier ? » [11] C'est à cause de la jalousie qu'Aaron et Marie furent bannis du camp. [12] C'est la jalousie qui précipita tout vivants dans l'enfer Dathan et Abiron, parce qu'ils s'étaient soulevés contre Moïse, le serviteur de Dieu. [13] C'est par suite de la jalousie que David subit, non seulement l'envie des étrangers, mais encore la persécution de Saül, roi d'Israël.

V. Mais, pour laisser de côté les exemples anciens, venons-en aux athlètes tout récents, prenons les généreux exemples de notre génération. [2] C'est par l'effet de la jalousie et de l'envie que furent persécutés ceux qui étaient les colonnes les plus élevées et les plus justes et qu'ils combattirent jusqu'à la mort. [3] Jetons les yeux sur les excellents Apôtres : [4] Pierre, qui, victime d'une injuste jalousie, souffrit non pas une ou deux, mais de nombreuses fatigues, et qui, après avoir

apôtres Jacques, Céphas et Jean. Cf. *Intr.*, p. XLVI.

V, 3 : ἀγαθούς. L'épithète serait inattendue dans la bouche d'un simple historien ; mais les critiques ont proposé d'inutiles conjectures pour la remplacer ; elle a chez Clément une saveur parce qu'elle semble le témoignage ému d'un souvenir personnel. Cf. *Intr.*, p. IV.

V, 4 : μαρτυρήσας. Le mot doit s'entendre ici et plus loin (V, 7) au double sens de la prédication publique de l'évangile et du témoignage du sang. De lui-même il n'implique la mort que de façon indirecte ; encore au IIe siècle, Hégésippe emploie le mot μάρτυρες dans le sens original de témoins (Eusèbe, H. E., III, 20,6) ; mais de bonne heure, il avait été appliqué au témoignage par excellence du sang (*Actes*, XX, 22). Cependant du temps de S. Clément le sens de l'expression est un peu flottant et c'est pourquoi l'auteur a eu soin de préciser par les mots ἕως θανάτου (V, 2). La précision du français oblige de prendre parti en faveur de ce dernier sens ; mais « rendu son témoignage » serait aussi une traduction très naturelle, surtout au verset 7.

εἰς τὸν ὀφειλόμενον τόπον τῆς δόξης. [5] Διὰ ζῆλον καὶ ἔριν Παῦλος ὑπομονῆς βραβεῖον ἔδειξεν, [6] ἑπτάκις δεσμὰ φορέσας, φυγαδευθείς, λιθασθείς, κήρυξ γενόμενος ἔν τε τῇ ἀνατολῇ καὶ ἐν τῇ δύσει, τὸ γενναῖον τῆς πίστεως αὐτοῦ κλέος ἔλαβεν, [7] δικαιοσύνην διδάξας ὅλον τὸν κόσμον, καὶ ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως ἐλθὼν καὶ μαρτυρήσας ἐπὶ τῶν ἡγουμένων, οὕτως ἀπηλλάγη τοῦ κόσμου καὶ εἰς τὸν ἅγιον τόπον ἐπορεύθη, ὑπομονῆς γενόμενος μέγιστος ὑπογραμμός.

VI. Τούτοις τοῖς ἀνδράσιν ὁσίως πολιτευσαμένοις συνηθροίσθη πολὺ πλῆθος ἐκλεκτῶν, οἵτινες πολλαῖς αἰκίαις καὶ βασάνοις διὰ ζῆλος παθόντες ὑπόδειγμα κάλλιστον ἐγένοντο ἐν ἡμῖν. [2] Διὰ ζῆλος διωχθεῖσαι γυναῖκες

V, 4 : εἰς τὸν ὀφειλόμενον τόπον τῆς δόξης. Cf. POLYC., *Phil.*, IX, 2 : εἰς τὸν ὀφειλόμενον αὐτοῖς τόπον εἰσὶ παρὰ τῷ Κυρίῳ, ᾧ καὶ συνέπαθον. — BARNABÉ, XIX, 1 : ἐάν τις θέλων ὁδὸν ὁδεύειν ἐπὶ τὸν ὡρισμένον τόπον. Cf. I CLÉM., XLIV, 5.

V, 5 : βραβεῖον = bravium. Cf. I *Cor.*, IX, 24 ; — *Philipp.*, III, 14.

V, 5 : ἔδειξεν H ; ὑπέδειξεν A (semble-t-il) ; ostendit L ; tulit, portavit S. Cette dernière leçon permet de supposer qu'on a lu ὕπεσχεν.

V, 6 : ἑπτάκις. II *Cor.*, XI, 23 porte seulement : ἐν φυλακαῖς περισσοτέρως. Saint Clément a dû puiser à une autre source une information plus précise, à moins qu'on ne fasse de ἑπτάκις un synonyme de πολλάκις, et ce serait là un nouvel indice des attaches originelles de saint Clément au judaïsme. *Intr.*, p. IX.

V, 6 : φυγαδευθείς. Cf. *Actes*, IX, 25 ;— II *Cor.*, XI, 33 ; — *Actes*, IX, 30 ; XIII, 50 ; XIV, 6 ; XVII, 10, 14 ; XX, 3.

V, 6 : λιθασθείς. Cf. *Actes*, XIV, 5, 19 ;— II *Cor*, XI, 25.

V, 6 : κήρυξ, qualification que se donne saint Paul. Cf. I *Tim.*, II, 7 ; II *Tim.*, II, 11. Épictète appelle son philosophe idéal κήρυξ τῶν θεῶν.

V, 7 : ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως ἐλθών. Passage qui a donné lieu à de longues controverses. Le mot τέρμα signifie les extrémités d'un pays, témoin HÉRODOTE, VII, 54 : τέρματα Εὐρώπης, et pour

ainsi accompli son martyre, s'en est allé au séjour de gloire qui lui était dû. [5] C'est par suite de la jalousie et de la discorde que Paul a montré (comment on remporte) le prix de la patience. [6] Chargé sept fois de chaînes, banni, lapidé, devenu un héraut en Orient et en Occident, il a reçu pour sa foi une gloire éclatante. [7] Après avoir enseigné la justice au monde entier, atteint les bornes de l'Occident, accompli son martyre devant ceux qui gouvernent, il a quitté le monde et s'en est allé au saint lieu, illustre modèle de patience.

VI. A ces hommes dont la vie a été sainte vint s'adjoindre une grande foule d'élus qui, par suite de la jalousie, endurèrent beaucoup d'outrages et de tortures, et qui laissèrent parmi nous un magnifique exemple. [2] C'est

un Romain l'extrémité du couchant était soit l'Espagne, soit la Bretagne. Ces deux données suffisent pour rejeter l'interprétation qui fait de Rome l'extrémité du couchant. Jamais un Romain vivant au centre de l'Empire, n'eut qualifié Rome de la sorte. Nous savons par ailleurs (*Rom.*, XV, 28) que saint Paul avait l'intention d'évangéliser l'Espagne. Son voyage trouve une confirmation dans le fragment de Muratori.

V, 7 : ἐπὶ τῶν ἡγουμένων. Cette expression dans la lettre (cf. Index) ne dépouille nulle part son sens général. Il n'y a donc pas de raison pour conjecturer que Clément pense à tel préfet du prétoire, Tigellin ou Nymphidius. L'expression garde le sens vague qu'elle a dans l'évangile (MARC, XIII, 9 : ἐπὶ ἡγεμόνων. Il s'agit des magistrats romains devant lesquels saint Paul eut souvent à comparaître.

VI, 1 : πολὺ πλῆθος = *multitudo ingens*, TACITE, *Annales*, XV, 44.

VI, 1 : πολλαῖς αἰκίαις καὶ βασάνοις A H S ; πολλὰς αἰκίας καὶ βασάνους L (éd. Knopf) ; K demeure incertain mais il rattachait les deux mots à παθόντες. Le datif est parfaitement admissible comme complément de ὑπόδειγμα ἐγένοντο.

— ἐν ἡμῖν désigne les Romains, comme au ch. LV, 2.

Δαναΐδες καὶ Δίρκαι, αἰκίσματα δεινὰ καὶ ἀνόσια παθοῦσαι, ἐπὶ τὸν τῆς πίστεως βέβαιον δρόμον κατήντησαν καὶ ἔλαβον γέρας γενναῖον αἱ ἀσθενεῖς τῷ σώματι. [3] Ζῆλος ἀπηλλοτρίωσεν γαμετὰς ἀνδρῶν καὶ ἠλλοίωσεν τὸ ῥηθὲν ὑπὸ τοῦ πατρὸς ἡμῶν Ἀδάμ· « Τοῦτο νῦν ὀστοῦν ἐκ τῶν ὀστέων μου καὶ σὰρξ ἐκ τῆς σαρκός μου » (*Genèse*, II, 23). [4] Ζῆλος καὶ ἔρις πόλεις μεγάλας κατέστρεψεν καὶ ἔθνη μεγάλα ἐξερίζωσεν.

VII. Ταῦτα, ἀγαπητοί, οὐ μόνον ὑμᾶς νουθετοῦντες ἐπιστέλλομεν, ἀλλὰ καὶ ἑαυτοὺς ὑπομιμνήσκοντες· ἐν γὰρ τῷ αὐτῷ ἐσμὲν σκάμματι, καὶ ὁ αὐτὸς ἡμῖν ἀγὼν ἐπίκειται. [2] Διὸ ἀπολίπωμεν τὰς κενὰς καὶ ματαίας φροντίδας, καὶ ἔλθωμεν ἐπὶ τὸν εὐκλεῆ καὶ σεμνὸν τῆς παραδόσεως ἡμῶν κανόνα, [3] καὶ ἴδωμεν, τί καλὸν καὶ

VI, 2 : Δαναΐδες καὶ Δίρκαι (δεὶς καὶ H) A H K L S. L'unanimité des témoignages invite à conserver le texte sans retouches malgré les difficultés d'interprétation. Lightfoot propose une correction vigoureuse : γυναῖκες, νεάνιδες, παιδίσκαι, qui donnent un sens fort bon. Mais depuis son édition, la découverte des versions latine et copte vient renforcer l'autorité du texte. Le copte, il est vrai, traduit : « persécutées dans les pays des Danaïdes et des Dircés » ; malgré l'addition de χῶραι, il maintient les deux mots qui font difficulté, mais une difficulté non insurmontable. Cf. *Intr.*, p. XLVIII.

VI, 2 : κατήντησαν. Le substantif κατάντημα désigne le point ou l'on aboutit (*Ps.* XVIII, 7) et le verbe qui en dérive marque l'arrivée à destination. Un scoliaste d'Aristophane mentionne le κατάντημα τοῦ δρόμου comme le point d'arrivée au stade. L'expression βέβαιος δρόμος désigne donc la barrière, le but, l'endroit où la victoire est assurée.

VI, 4 : ζῆλος καὶ ἔρις, alliance de mots très usuelle. Cf. *Rom.*, XIII, 13 ; — II *Cor.*, XII, 20 ; — *Gal.*, V, 20.

VI, 4 : πόλεις μεγάλας κατέστρεψεν. Cf. *Proverbes*, XI, 10, 11 ; XXIX, 4 ; *Ecclésiastique*, XXVIII, 14. Clément devait penser à Jérusalem si récemment détruite par Titus (70). C'était d'ail-

poursuivies par la jalousie, que des femmes, les Danaïdes et les Dircés, après avoir souffert de terribles et monstrueux outrages, ont touché le but dans la course de la foi, et ont reçu la noble récompense, toutes débiles de corps qu'elles étaient. [3] La jalousie a aliéné des épouses à leurs maris, elle a altéré la parole d'Adam, notre père : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair. » [4] Jalousie et discorde ont détruit de grandes villes, et anéanti de puissantes nations.

VII. Nous vous écrivons tout ceci, bien-aimés, en manière, non seulement de réprimande pour vous, mais encore d'avertissement pour nous-mêmes : car nous sommes dans la même arène que vous, le même combat nous attend. [2] Laissons donc là les soucis vains et inutiles, rangeons-nous à la glorieuse et vénérable règle de notre tradition. [3] Voyons ce qui est beau aux yeux de

leurs un lieu commun fondé sur l'expérience (Cf. HORACE, *Odes*, I, 16).

VII, 1 : σκάμμα est proprement le fossé creusé à l'entour d'un espace réservé, dans les gymnases, aux exercices des athlètes, et par extension l'arène elle-même ; d'où l'expression ἐπὶ σκάμματος εἶναι, être sur le bord du fossé, c'est-à-dire être prêt à lutter (POLYBE, XL, 5, 5). Les locutions que nous appellerions aujourd'hui « sportives » étaient courantes à une époque et dans une civilisation où prédominaient les exercices gymniques. Elles sont fréquentes dans S. Paul. Cf. I *Tim.*, VI, 12 ; — II *Tim.*, II, 5 ; IV, 7. Cf. plus haut βραβεῖον, V, 5 (note) et l'expression : ἀθλητάς, V, 1.

VII, 1 : ὁ αὐτὸς ἡμῖν ἀγών. Cf. *Philipp.*, I, 30 ;— *Hébreux*, XII, 1.

VII, 2 : κενὰς καὶ ματαίας. Alliance assez fréquente. Cf. ISAÏE, XXX, 7 ; OSÉE, XII, 1 ; JOB, XX, 18. — L : vanas curas.

VII, 2 : κανόνα, continue sans doute l'image introduite par le mot de σκάμμα ; c'est la ligne ou limite tracée aux athlètes pour leur saut ou leur course. Le mot prend ici un sens moral qui est appelé à une grande fortune dans la langue chrétienne. C[f.] I, 3 ; XLI, 1. — κανόνα τῆς παραδόσεως, règle reçue par tradition. Le

τί τερπνὸν καὶ τί προσδεκτὸν ἐνώπιον τοῦ ποιήσαντος ἡμᾶς. [4] Ἀτενίσωμεν εἰς τὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ καὶ γνῶμεν, ὡς ἔστιν τίμιον τῷ θεῷ καὶ πατρὶ αὐτοῦ, ὅτι διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν ἐκχυθὲν παντὶ τῷ κόσμῳ μετανοίας χάριν ὑπήνεγκεν. [5] Διέλθωμεν εἰς τὰς γενεὰς πάσας καὶ καταμάθωμεν, ὅτι ἐν γενεᾷ καὶ γενεᾷ « μετανοίας τόπον ἔδωκεν » (*Sagesse*, XII, 10) ὁ δεσπότης τοῖς βουλομένοις ἐπιστραφῆναι ἐπ' αὐτόν. [6] Νῶε ἐκήρυξεν μετάνοιαν, καὶ οἱ ὑπακούσαντες ἐσώθησαν. [7] Ἰωνᾶς Νινευΐταις καταστροφὴν ἐκήρυξεν· οἱ δὲ μετανοήσαντες ἐπὶ τοῖς ἁμαρτήμασιν αὐτῶν ἐξιλάσαντο τὸν θεὸν ἱκετεύσαντες καὶ ἔλαβον σωτηρίαν, καίπερ ἀλλότριοι τοῦ θεοῦ ὄντες.

VIII. Οἱ λειτουργοὶ τῆς χάριτος τοῦ θεοῦ διὰ πνεύματος ἁγίου περὶ μετανοίας ἐλάλησαν, [2] καὶ αὐτὸς δὲ ὁ δεσπότης τῶν ἁπάντων περὶ μετανοίας ἐλάλησεν μετὰ

membre de phrase avec ses adjectifs est répété mot pour mot par Clément d'Alexandrie : προβήσεται ἡμῖν κατὰ τὸν εὐκλεῆ καὶ σεμνὸν τῆς παραδόσεως κανόνα (*Stromates*, I, 1, 15).

VII, 3 : καλόν et τερπνόν. Cf. *Ps.*, CXXXII, 1 ;— προσδεκτὸν ἐνώπιον. Cf. I *Tim.*, II, 3 ; V, 4.

VII, 4 : τὸ αἷμα (Χριστοῦ). *Intr.*, p. L et *Index*. — τίμιον. Cf. I PIERRE, I, 19.

VII, 4 : τῶ θεῷ [καὶ πατρ]ὶ αὐτοῦ A (Funk) ; τῷ πατρὶ αὐτοῦ τῷ θεῷ H ; τῷ πατρὶ αὐτοῦ K L S (Lightfoot et Knopf). La leçon de l'Alexandrin est conforme au langage apostolique. Lightfoot le reconnaît et renvoie à *Rom.*, XV, 6 ; II *Cor.*, I, 3 ; I PIERRE, I, 3 ; *Apocal.*, I, 6. Il la rejette uniquement à cause de l'incertitude des deux principaux mss. sur la place de τῷ θεῷ, et conclut de cette incertitude à une insertion de date postérieure. De fait, les trois versions anciennes sont d'accord pour simplifier l'expression.

VII, 5 : ἐν γενεᾷ καὶ γενεᾷ est un hébraïsme conservé dans les Septante (*Esther*, IX, 27 ; *Ps.* XLVIII, 11 ; LXXXVIII, 1 ; LXXXIX, 1, etc.). Cf. LUC, I, 50.

VII, 5 : ὁ δεσπότης. Saint Clément, pénétré du sentiment hié-

notre Créateur, ce qui le charme, ce qui lui plaît. [4] Fixons nos regards sur le sang du Christ, et connaissons combien il est précieux pour Dieu, son père, parce qu'ayant été versé pour notre salut, il a ménagé au monde entier la grâce de la pénitence. [5] Passons en revue tous les âges et apprenons que de génération en génération le Maître « a donné latitude de faire pénitence » à tous ceux qui ont voulu se convertir à lui. [6] Noé prêcha la pénitence, et ceux qui l'écoutèrent furent sauvés. [7] Jonas annonça leur ruine aux Ninivites ; mais ceux-ci, ayant fait pénitence de leurs péchés, apaisèrent Dieu par leurs supplications et obtinrent leur salut, bien qu'ils fussent des étrangers pour Dieu.

VIII. Les ministres de la grâce divine, inspirés par le Saint-Esprit, ont parlé de la pénitence. [2] Et le Maître de l'univers lui-même a dit de la pénitence avec serment :

rarchique, désigne plus de vingt fois Dieu le Père par cette expression dont le Nouveau Testament et les autres écrivains apostoliques usent rarement (LUC, II, 29 ; *Actes*, IV, 24 ; *Apoc.*, VI, 10).

VII, 6 : Νῶε ἐκήρυξεν. Le récit mosaïque (*Genèse*, VII) ne dit rien du rôle joué par Noé comme prédicateur de la pénitence. La première allusion à ce complément traditionnel se trouve dans la deuxième épître de saint Pierre, II, 5, où Noé est appelé δικαιοσύνης κήρυξ. Hénoch, Josèphe et les Oracles sibyllins contiennent la preuve de la notoriété de cette tradition juive. Cf. IX, 3.

VII, 7 : Ἰωνᾶς. Cf. *Jonas*, III, (καταστροφήν 4) ; MATTH., XII, 41.

VII, 7 : ἀλλότριοι = des étrangers pour le vrai Dieu. Cf. *Ephésiens*, II, 12-13.

VIII, 1 : οἱ λειτουργοὶ τῆς χάριτος : c'est-à-dire les prophètes. Cette qualification ne leur est appliquée ni dans les LXX ni dans le N. T.

ὅρκου · « Ζῶ γὰρ ἐγώ, λέγει κύριος, οὐ βούλομαι τὸν θάνατον τοῦ ἁμαρτωλοῦ ὡς τὴν μετάνοιαν » (Ézéch., xxxiii, 11), προστιθεὶς καὶ γνώμην ἀγαθήν · [3] « Μετανοήσατε, οἶκος Ἰσραήλ, ἀπὸ τῆς ἀνομίας ὑμῶν · εἶπον τοῖς υἱοῖς τοῦ λαοῦ μου · Ἐὰν ὦσιν αἱ ἁμαρτίαι ὑμῶν ἀπὸ τῆς γῆς ἕως τοῦ οὐρανοῦ καὶ ἐὰν ὦσιν πυρρότεραι κόκκου καὶ μελανώτεραι σάκκου, καὶ ἐπιστραφῆτε πρός με ἐξ ὅλης τῆς καρδίας καὶ εἴπητε · Πάτερ · ἐπακούσομαι ὑμῶν ὡς λαοῦ ἁγίου » (Auteur inconnu). [4] Καὶ ἐν ἑτέρῳ τόπῳ λέγει οὕτως · « Λούσασθε καὶ καθαροὶ γένεσθε, ἀφέλεσθε τὰς πονηρίας ἀπὸ τῶν ψυχῶν ὑμῶν ἀπέναντι τῶν ὀφθαλμῶν μου · παύσασθε ἀπὸ τῶν πονηριῶν ὑμῶν, μάθετε καλὸν ποιεῖν, ἐκζητήσατε κρίσιν, ῥύσασθε ἀδικούμενον, κρίνατε ὀρφανῷ καὶ δικαιώσατε χήρᾳ · καὶ δεῦτε καὶ διελεγχθῶμεν, λέγει κύριος · καὶ ἐὰν ὦσιν αἱ ἁμαρτίαι ὑμῶν ὡς φοινικοῦν, ὡς χιόνα λευκανῶ · ἐὰν δὲ ὦσιν ὡς κόκκινον, ὡς ἔριον λευκανῶ · καὶ ἐὰν θέλητε καὶ εἰσακούσητέ μου, τὰ ἀγαθὰ τῆς γῆς φάγεσθε · ἐὰν δὲ μὴ θέλητε μηδὲ εἰσακούσητέ μου, μάχαιρα ὑμᾶς κατέδεται · τὸ γὰρ στόμα κυρίου ἐλάλησεν ταῦτα » (Isaïe, i, 16-20). [5] Πάντας οὖν τοὺς ἀγαπητοὺς αὐτοῦ βουλόμενος μετανοίας μετασχεῖν ἐστήριξεν τῷ παντοκρατορικῷ βουλήματι αὐτοῦ.

VIII, 2 : Ζῶ γὰρ ἐγώ. Ézéchiel, xxxiii, 11, est cité très librement. Sept. : Εἰπὸν αὐτοῖς. Ζῶ ἐγώ, τάδε λέγει κύριος. Οὐ βούλομαι τὸν θάνατον τοῦ ἀσεβοῦς, ὡς ἀποστρέψαι τὸν ἀσεβῆ ἀπὸ τῆς ὁδοῦ αὐτοῦ, καὶ ζῆν αὐτόν.

VIII, 3 : μετανοήσατε. Funk, tout en reconnaissant que ce morceau a pu être tissé de paroles empruntées aux livres canoniques (Ézéchiel, xviii, 30 ; xxxiii, 12 ; *Ps.*, cii, 10, 11 ; 1. Rois, xix, 18 : Jérémie, iii, 19) incline à admettre comme Knopf

« Par ma vie, dit le Seigneur, je ne veux pas tant la mort du pécheur que sa pénitence. » Et il ajoute cette sentence de bonté : [3] « Repentez-vous, maison d'Israël, de votre iniquité. Dis aux fils de mon peuple : Quand même vos péchés iraient de la terre au ciel, quand ils seraient plus rouges que l'écarlate et plus noirs que le sac, si vous vous tournez vers moi de tout votre cœur et me dites : Père ! je vous exaucerai comme un peuple saint. » [4] Et dans un autre endroit il parle ainsi : « Lavez-vous, purifiez-vous, ôtez sous mes yeux le mal de vos âmes, mettez fin à vos méchancetés, apprenez à faire le bien, recherchez la justice, délivrez l'opprimé, faites rendre son droit à l'orphelin et justice à la veuve. Et alors venez et nous discuterons, dit le Seigneur ; vos péchés fussent-ils comme la pourpre, je les rendrai blancs comme neige ; fussent-ils comme l'écarlate, je les rendrai blancs comme laine. Si vous consentez et que vous m'écoutiez, vous mangerez ce que la terre a de bon ; si vous ne consentez pas et ne m'écoutez point, le glaive vous dévorera. Car c'est la bouche du Seigneur qui a ainsi prononcé. » [5] Voulant que tous ceux qu'il aime participent à la pénitence, il en a ainsi décidé par sa toute-puissante volonté.

que Clément s'est servi d'un livre d'Ézéchiel ou apocryphe ou interpolé, livre qui ne serait pas parvenu jusqu'à nous. On sait d'ailleurs que le texte d'Ézéchiel est un de ceux dont la transmission manuscrite a été le plus défectueuse.

VIII, 4 : διελεγχθῶμεν A L (discuter) ; διαλεχθῶμεν H S (converser) ; K emploie un mot copte qui a les deux sens.

VIII, 5 : ἐστήριξεν. Ce que Dieu affirme aussi solennellement c'est qu'il ne veut point la mort du pécheur (viii, 2).

VIII, 5 : παντοκρατορικῷ. Néologisme dont ce passage semble fournir le premier exemple.

IX. Διὸ ὑπακούσωμεν τῇ μεγαλοπρεπεῖ καὶ ἐνδόξῳ βουλήσει αὐτοῦ, καὶ ἱκέται γενόμενοι τοῦ ἐλέους καὶ τῆς χρηστότητος αὐτοῦ προσπέσωμεν καὶ ἐπιστρέψωμεν ἐπὶ τοὺς οἰκτιρμοὺς αὐτοῦ, ἀπολιπόντες τὴν ματαιοπονίαν τήν τε ἔριν καὶ τὸ εἰς θάνατον ἄγον ζῆλος. [2] Ἀτενίσωμεν εἰς τοὺς τελείως λειτουργήσαντας τῇ μεγαλοπρεπεῖ δόξῃ αὐτοῦ. [3] Λάβωμεν Ἐνώχ, ὃς ἐν ὑπακοῇ δίκαιος εὑρεθεὶς μετετέθη, καὶ οὐχ εὑρέθη αὐτοῦ θάνατος. [4] Νῶε πιστὸς εὑρεθεὶς διὰ τῆς λειτουργίας αὐτοῦ παλιγγενεσίαν κόσμῳ ἐκήρυξεν, καὶ διέσωσεν δι' αὐτοῦ ὁ δεσπότης τὰ εἰσελθόντα ἐν ὁμονοίᾳ ζῶα εἰς τὴν κιβωτόν.

X. Ἀβραάμ, ὁ φίλος προσαγορευθείς, πιστὸς εὑρέθη ἐν τῷ αὐτὸν ὑπήκοον γενέσθαι τοῖς ῥήμασιν τοῦ θεοῦ. [2] Οὗτος δι' ὑπακοῆς ἐξῆλθεν ἐκ τῆς γῆς αὐτοῦ καὶ ἐκ τῆς συγγενείας αὐτοῦ καὶ ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, ὅπως γῆν ὀλίγην καὶ συγγένειαν ἀσθενῆ καὶ οἶκον μικρὸν καταλιπὼν κληρονομήσῃ τὰς ἐπαγγελίας τοῦ θεοῦ. Λέγει γὰρ αὐτῷ · [3] « Ἄπελθε ἐκ τῆς γῆς σου καὶ ἐκ τῆς συγγενείας σου καὶ ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ πατρός σου εἰς τὴν γῆν, ἣν ἄν σοι δείξω · καὶ ποιήσω σε εἰς ἔθνος μέγα καὶ εὐλογήσω σε καὶ μεγαλυνῶ τὸ ὄνομά σου, καὶ ἔσῃ εὐλογημένος · καὶ

IX, 2 : τῇ μεγαλοπρεπεῖ δόξῃ. Cf. II Pierre, I, 17. L'adjectif μεγαλοπρεπής mot favori de Clément employé 7 fois à propos de Dieu (cf. *Index*), et une seule fois (I, 2) à propos des hommes, pour vanter les vertus hospitalières des Corinthiens.

IX, 3 : Ἐνώχ. Clément suit ici l'épître aux Hébreux, XI, 5 (cf. *Genèse*, V, 24), mais déplace l'ordre des mots, comme il arrive facilement à qui cite de mémoire. Hénoch et Noé ont spécialement alimenté la piété juive au premier siècle avant l'ère chrétienne. Cf. Fr. Martin, *Le livre d'Hénoch, traduit sur le texte*

IX. Obéissons donc à sa volonté magnifique et glorieuse, prosternons-nous en suppliant sa pitié et sa bonté, recourons à sa compassion, quittons les besognes vaines, les querelles, la jalousie qui mène à la mort. [2] Fixons nos regards sur ceux qui ont été les serviteurs accomplis de sa magnifique gloire. [3] Prenons Hénoch qui, trouvé juste dans l'obéissance, fut enlevé de ce monde sans qu'on ait trouvé (trace de) sa mort. [4] Noé, trouvé fidèle, eut pour ministère d'annoncer au monde la renaissance, et le Seigneur sauva par lui les êtres vivants qui entrèrent avec concorde dans l'arche.

X. Abraham, appelé l'ami (de Dieu), fut trouvé fidèle pour avoir obéi aux paroles de Dieu. [2] Il sortit par obéissance de son pays, de sa parenté et de la maison de son père, de sorte que laissant derrière soi un pays peu considérable, une faible parenté et une petite maison, il eût en héritage les promesses de Dieu. Dieu lui dit en effet : [3] « Sors de ton pays, de ta parenté et de la maison de ton père, pour aller dans la terre que je te montrerai. Je ferai de toi une nation nombreuse, je te bénirai, je

éthiopien, Paris, 1906, avec Introduction et notes. Sur Noé, cf. *Gen.*, VI, 8 ; VIII, 1 ; *Hébr.*, XI, 7 ; II Pierre, II, 5.

IX, 4 : παλιγγενεσίαν, ou seconde naissance, désigne le renouvellement du monde après le déluge, comme il marque, chez les Stoïciens, le renouvellement du monde après leurs grandes conflagrations périodiques. Le mot est dans saint Matthieu, XIX, 23.

X, 1 : ὁ φίλος (cf. XVII, 2). Ce n'est pas seulement dans le N. T. (Jacq. II, 23), mais dans l'A. (Isaïe XLI, 8) et dans d'autres écrits juifs antérieurs à J. C. que l'épithète d'ami de Dieu fut appliquée à Abraham. *Livre des Jubilés* XIX, 9. Cf. Tertullien, *Adv. Jud.*, II : *unde Abraham amicus Dei reputatus ?*

εὐλογήσω τοὺς εὐλογοῦντάς σε καὶ καταράσομαι τοὺς καταρωμένους σε, καὶ εὐλογηθήσονται ἐν σοὶ πᾶσαι αἱ φυλαὶ τῆς γῆς » (*Genèse*, XII, 1-3). [4] Καὶ πάλιν ἐν τῷ διαχωρισθῆναι αὐτὸν ἀπὸ Λὼτ εἶπεν αὐτῷ ὁ θεός · « Ἀναβλέψας τοῖς ὀφθαλμοῖς σου ἴδε ἀπὸ τοῦ τόπου, οὗ νῦν σὺ εἶ, πρὸς βορρᾶν καὶ λίβα καὶ ἀνατολὰς καὶ θάλασσαν, ὅτι πᾶσαν τὴν γῆν, ἣν σὺ ὁρᾷς, σοὶ δώσω αὐτὴν καὶ τῷ σπέρματί σου ἕως αἰῶνος. [5] Καὶ ποιήσω τὸ σπέρμα σου ὡς τὴν ἄμμον τῆς γῆς · εἰ δύναταί τις ἐξαριθμῆσαι τὴν ἄμμον τῆς γῆς, καὶ τὸ σπέρμα σου ἐξαριθμηθήσεται » (*Genèse*, XIII, 14-16). [6] Καὶ πάλιν λέγει · « Ἐξήγαγεν ὁ θεὸς τὸν Ἀβραὰμ καὶ εἶπεν αὐτῷ · Ἀνάβλεψον εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ ἀρίθμησον τοὺς ἀστέρας, εἰ δυνήσῃ ἐξαριθμῆσαι αὐτούς · οὕτως ἔσται τὸ σπέρμα σου. Ἐπίστευσεν δὲ Ἀβραὰμ τῷ θεῷ, καὶ ἐλογίσθη αὐτῷ εἰς δικαιοσύνην » (*Genèse*, XV, 5-6 cf. *Rom.*, IV, 3). [7] Διὰ πίστιν καὶ φιλοξενίαν ἐδόθη αὐτῷ υἱὸς ἐν γήρᾳ, καὶ δι' ὑπακοῆς προσήνεγκεν αὐτὸν θυσίαν τῷ θεῷ πρὸς ἓν τῶν ὀρέων ὧν ἔδειξεν αὐτῷ.

XI. Διὰ φιλοξενίαν καὶ εὐσέβειαν Λὼτ ἐσώθη ἐκ Σοδόμων, τῆς περιχώρου πάσης κριθείσης διὰ πυρὸς καὶ θείου, πρόδηλον ποιήσας ὁ δεσπότης, ὅτι τοὺς ἐλπίζοντας ἐπ' αὐτὸν οὐκ ἐγκαταλείπει, τοὺς δὲ ἑτεροκλινεῖς ὑπάρχοντας εἰς κόλασιν καὶ αἰκισμὸν τίθησιν. [2] Συνεξελθούσης γὰρ αὐτῷ τῆς γυναικὸς ἑτερογνώμονος ὑπαρχούσης καὶ οὐκ ἐν ὁμονοίᾳ, εἰς τοῦτο σημεῖον ἐτέθη, ὥστε γενέσθαι αὐτὴν

X, 7 : ἓν τῶν ὀρέων A H K S et LXX. Sur la seule autorité de L (montem quem) Knopf adopte la leçon τὸ ὄρος δ. C'est beaucoup de confiance en une version.

XI, 1 : ποιήσας, nominatif absolu. — Sur Loth, cf. *Genèse*, XIX ; II PIERRE, II, 6-7.

rendrai grand ton nom, et tu seras béni ; je bénirai ceux qui te béniront, je maudirai ceux qui te maudiront, et en toi seront bénies toutes les tribus de la terre. » [4] Une autre fois, quand il se séparait de Loth, Dieu lui dit : « Lève les yeux et regarde, du lieu où tu es, vers le nord et le midi, vers l'orient et la mer : toute la terre que tu vois, je te la donnerai, à toi et à ta race pour toujours. [5] Je rendrai ta postérité semblable au sable de la terre : si quelqu'un parvient à compter les grains de sable de la terre, ta postérité aussi sera dénombrée. » [6] Il est encore dit : « Dieu conduisit Abraham au dehors et lui dit : Regarde le ciel et compte les étoiles si tu y parviens : ainsi sera ta postérité. Et Abraham crut à Dieu et cela lui fut imputé à justice. » [7] A cause de sa foi et de son hospitalité, un fils lui fut donné dans sa vieillesse, et par obéissance il l'offrit à Dieu en sacrifice sur l'une des montagnes que Dieu lui avait montrées.

XI. Loth fut sauvé de Sodome, à cause de son hospitalité et de sa piété, tandis que toute la région environnante était châtiée par le feu et par le soufre : le Maître rendit manifeste qu'il ne délaisse pas ceux qui espèrent en lui, mais qu'il inflige aux réfractaires un châtiment et des supplices. [2] La femme de Loth qui était sortie avec lui (de la ville), mais dans un autre sentiment et en désaccord avec lui, fut établie comme un signe ; elle devint une statue de sel jusqu'à ce jour afin qu'il fût

XI, 1 : ἑτεροκλινεῖς. Ce mot a un sens péjoratif. Lightfoot cite un passage d'Épictète : ἑτεροκλινῶς ἔχω πρὸς ἡδονήν (ARRIEN, *Epictète*, III, 12, 7).

XI, 2 : ἑτερογνώμονος. Le sens précis de ce mot est déterminé par le second membre οὐκ ἐν ὁμονοίᾳ. La pensée de saint Clément demeure obsédée par ce qui se passe à Corinthe.

στήλην ἁλὸς ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης, εἰς τὸ γνωστὸν εἶναι πᾶσιν, ὅτι οἱ δίψυχοι καὶ οἱ διστάζοντες περὶ τῆς τοῦ θεοῦ δυνάμεως εἰς κρίμα καὶ εἰς σημείωσιν πάσαις ταῖς γενεαῖς γίνονται.

XII. Διὰ πίστιν καὶ φιλοξενίαν ἐσώθη Ῥαὰβ ἡ πόρνη. [2] Ἐκπεμφθέντων γὰρ ὑπὸ Ἰησοῦ τοῦ τοῦ Ναυὴ κατασκόπων εἰς τὴν Ἰεριχώ, ἔγνω ὁ βασιλεὺς τῆς γῆς, ὅτι ἥκασιν κατασκοπεῦσαι τὴν χώραν αὐτῶν, καὶ ἐξέπεμψεν ἄνδρας τοὺς συλλημψομένους αὐτούς, ὅπως συλλημφθέντες θανατωθῶσιν. [3] Ἡ οὖν φιλόξενος Ῥαὰβ εἰσδεξαμένη αὐτοὺς ἔκρυψεν εἰς τὸ ὑπερῷον ὑπὸ τὴν λινοκαλάμην. [4] Ἐπισταθέντων δὲ τῶν παρὰ τοῦ βασιλέως καὶ λεγόντων· « Πρὸς σὲ εἰσῆλθον οἱ κατάσκοποι τῆς γῆς ἡμῶν· ἐξάγαγε αὐτούς, ὁ γὰρ βασιλεὺς οὕτως κελεύει, » ἥδε ἀπεκρίθη· « Εἰσῆλθον μὲν οἱ ἄνδρες, οὓς ζητεῖτε, πρός με, ἀλλ' εὐθέως ἀπῆλθον καὶ πορεύονται τῇ ὁδῷ »· ὑποδεικνύουσα αὐτοῖς ἐναλλάξ. [5] Καὶ εἶπεν πρὸς τοὺς ἄνδρας· « Γινώσκουσα γινώσκω

notoire à tous que ceux qui ont l'âme double et ceux qui doutent de la puissance de Dieu subiront une condamnation et serviront d'exemple pour toutes les générations.

XII. C'est sa foi et son hospitalité qui ont sauvé Rahab la courtisane. [2] Quand Josué fils de Navé envoya des espions à Jéricho, le roi du pays sut qu'ils étaient venus explorer la région, et il envoya des hommes pour les saisir et une fois pris les faire mourir. [3] L'hospitalière Rahab les reçut chez elle et les cacha à l'étage supérieur sous des chaumes de lin. [4] Les émissaires du roi survinrent et lui dirent : « Les espions venus dans notre pays sont entrés chez toi ; fais les sortir ; c'est l'ordre du roi. » Elle répondit : « Il est vrai, les hommes que vous cherchez sont entrés chez moi; mais ils sont repartis aussitôt, et ils s'en vont par ce chemin-là », ajouta-t-elle, en montrant la route opposée. [5] Puis elle dit aux espions :

XI, 2 : ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. Cf. *Sagesse*, x, 7 : « monument d'une âme incrédule, une colonne de sel reste là debout. » Josèphe déclare l'avoir vu de ses yeux (*Antiq.*, I, 11, 4). Saint Irénée (*Hæreses*, IV, 31, 3) parle aussi d'une statue de sel « toujours subsistante ». Saint Cyrille de Jérusalem dit (*Catéchèses*, XIX, 8) que la femme de Lot a été « statufiée pour jamais, ἐστηλιτευμένη δι' αἰῶνος ».

XI, 2 : οἱ δίψυχοι. Cf. JACQUES, I, 8; IV, 8 ; *Doctr. Apôtres*, IV, 4; BARNABÉ, XIX, 5.

XII, 1 : Ῥαάβ. Le deuxième chapitre de Josué est mis à profit très librement. Cette histoire avait nourri la piété juive comme celle d'Hénoch, de Noé, etc. Cf. *Hébreux*, XI, 31 ; JACQUES, II, 25 et la place que Rahab tient dans la généalogie du Christ (MATHIEU, I, 5).

XII, 1 : ἡ πόρνη A ; ἡ ἐπιλεγομένη πόρνη H K L S. Cette seconde lecture est due à l'interprétation allégorique que certains interprètes tant juifs que chrétiens donnaient du mot πόρνη. « Rahab interpretatur latitudo. Quæ est ergo latitudo nisi ecclesia hæc Christi, quæ ex peccatoribus velut ex meretricatione collecta est?... Talis ergo et hæc meretrix esse dicitur, quæ exploratores suscepit Jesu » (ORIGÈNE, *in Jesum Nave*, hom., III, 3.) La même interpolation a eu lieu dans le *Sinaïticus* pour *Hébreux*, XI, 31.

XII, 3 : εἰς τὸ ὑπερῷον. Les Septante (JOSUÉ, II, 6) portent ἐπὶ τοῦ δώματος. Clément parle le langage de quelqu'un qui ignore les usages de l'Orient. Il y a plutôt accommodation que lapsus de mémoire.

XII, 4 : ἐναλλάξ. Cf. BARNABÉ, XIII, 5. Dans le texte original ce n'est pas aux messagers du roi, mais aux espions qu'elle montre la route opposée (JOSUÉ, II, 16).

XII, 5 : γινώσκουσα γινώσκω. Cette construction étrangère à l'usage grec est un indice de l'origine juive ou judéo-chrétienne de saint Clément. En effet les Septante qui n'ignorent pas cet hébraïsme n'y recourent pas dans le passage cité, mais portent simplement ἐπίσταμαι. *Introd.*, p. XI.

ἐγώ, ὅτι κύριος ὁ θεὸς παραδίδωσιν ὑμῖν τὴν γῆν ταύτην· ὁ γὰρ φόβος καὶ ὁ τρόμος ὑμῶν ἐπέπεσεν τοῖς κατοικοῦσιν αὐτήν. Ὡς ἐὰν οὖν γένηται λαβεῖν αὐτὴν ὑμᾶς, διασώσατέ με καὶ τὸν οἶκον τοῦ πατρός μου ». [6] Καὶ εἶπαν αὐτῇ· « Ἔσται οὕτως, ὡς ἐλάλησας ἡμῖν. Ὡς ἐὰν οὖν γνῷς παραγινομένους ἡμᾶς, συνάξεις πάντας τοὺς σοὺς ὑπὸ τὸ στέγος σου, καὶ διασωθήσονται· ὅσοι γὰρ ἐὰν εὑρεθῶσιν ἔξω τῆς οἰκίας, ἀπολοῦνται » (JOSUÉ, II, 3-4, 9, 13, 18). [7] Καὶ προσέθεντο αὐτῇ δοῦναι σημεῖον, ὅπως ἐκκρεμάσῃ ἐκ τοῦ οἴκου αὐτῆς κόκκινον, πρόδηλον ποιοῦντες, ὅτι διὰ τοῦ αἵματος τοῦ κυρίου λύτρωσις ἔσται πᾶσιν τοῖς πιστεύουσιν καὶ ἐλπίζουσιν ἐπὶ τὸν θεόν. [8] Ὁρᾶτε, ἀγαπητοί, ὅτι οὐ μόνον πίστις, ἀλλὰ καὶ προφητεία ἐν τῇ γυναικὶ γέγονεν.

XIII. Ταπεινοφρονήσωμεν οὖν, ἀδελφοί, ἀποθέμενοι πᾶσαν ἀλαζονείαν καὶ τύφος καὶ ἀφροσύνην καὶ ὀργάς, καὶ ποιήσωμεν τὸ γεγραμμένον (λέγει γὰρ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον· « Μὴ καυχάσθω ὁ σοφὸς ἐν τῇ σοφίᾳ αὐτοῦ μηδὲ ὁ ἰσχυρὸς ἐν τῇ ἰσχύϊ αὐτοῦ μηδὲ ὁ πλούσιος ἐν τῷ πλούτῳ αὐτοῦ, ἀλλ' ἢ ὁ καυχώμενος ἐν κυρίῳ καυχάσθω, τοῦ ἐκζητεῖν αὐτὸν καὶ ποιεῖν κρίμα καὶ δικαιοσύνην ») (JÉRÉMIE, IX,

XII, 5 : ὁ φόβος. Ce membre de phrase manque dans plusieurs éditions des Septante. Cotelier a fait remarquer que la Polyglotte d'Alcala le renferme en termes équivalents : καὶ κατέπτησσον πάντες οἱ κατοικοῦντες τὴν γῆν ἀφ' ὑμῶν. Cette traduction représente l'original hébreu.

XII, 6 : ὑπὸ τὸ στέγος H K L ; la version syriaque traduit comme s'il y avait ὑπὸ τὸ τέγος τοῦ στέγους σου ; A porte τοτοεγος.

XII, 7 : προσέθεντο δοῦναι. Construction qui est encore un hébraïsme, fréquemment employé d'ailleurs par les Septante. Harnack à l'encontre de Lightfoot, Funk et Knopf, traduit : « ils lui prescrivirent en outre de donner un signal. »

« Je sais assurément que le Seigneur Dieu vous livre ce pays, car la terreur et l'épouvante se sont emparés à votre vue de ses habitants. Lors donc que vous l'aurez conquis, sauvez-moi avec la maison de mon père. » [6] Les espions lui dirent : « Il sera fait comme tu nous as dit. Sitôt donc que tu apprendras notre arrivée, tu rassembleras tous les tiens sous ton toit, et ils seront sauvés ; mais tous ceux qui seraient trouvés hors de la maison périront. » [7] Ils lui indiquèrent en outre un signal qui était de suspendre à sa maison une corde de pourpre. C'était déclarer que le sang du Seigneur devait racheter tous ceux qui croient et espèrent en Dieu. [8] Vous le voyez, bien-aimés, en cette femme il n'y avait pas seulement la foi, mais encore le don de prophétie.

XIII. Ayons donc, ô frères, des sentiments humbles, rejetons de nous toute forfanterie, toute enflure, toute déraison, tous emportements, et accomplissons les choses qui sont écrites, car le Saint-Esprit a dit : « Que le sage ne se glorifie point de sa sagesse, ni le fort de sa force, ni le riche de sa richesse ; mais que celui qui se glorifie, se glorifie, dans le Seigneur, de le chercher et de pratiquer le droit et la justice. » Surtout rappelons-nous les paroles que le Seigneur Jésus nous a dites pour nous

XII, 7 : πρόδηλον. Cf. JUSTIN, *Dial.*, CXI : τὸ σύμβολον τοῦ κοκκίνου σπαρτίου... τὸ σύμβολον τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ ἐδήλου, δι' οὗ οἱ πάλαι πόρνοι καὶ ἄδικοι ἐκ πάντων τῶν ἐθνῶν σώζονται.

XII. 8 : προφητεία. Cf. ORIGÈNE (*In Jesum Nave*, hom. III, 4) : « Sed et ista meretrix, quæ eos suscepit, ex meretrice efficitur jam propheta ».

XIII, 1 : ἀποθέμενοι. Cf. JACQUES, I, 21.

XIII, 1 : μὴ καυχάσθω. Clément combine deux passages de l'Écriture (JÉRÉMIE, IX, 23-24 et I *Samuel*, II, 10), suivant en cela l'exemple de saint Paul (I *Cor.*, I, 31 et II *Cor.*, X, 17).

23-24), μάλιστα μεμνημένοι τῶν λόγων τοῦ κυρίου Ἰησοῦ, οὓς ἐλάλησεν διδάσκων ἐπιείκειαν καὶ μακροθυμίαν. [2] Οὕτως γὰρ εἶπεν· « Ἐλεᾶτε, ἵνα ἐλεηθῆτε· ἀφίετε, ἵνα ἀφεθῇ ὑμῖν· ὡς ποιεῖτε, οὕτω ποιηθήσεται ὑμῖν· ὡς δίδοτε, οὕτως δοθήσεται ὑμῖν· ὡς κρίνετε, οὕτως κριθήσεσθε· ὡς χρηστεύεσθε, οὕτως χρηστευθήσεται ὑμῖν· ᾧ μέτρῳ μετρεῖτε, ἐν αὐτῷ μετρηθήσεται ὑμῖν » (Cf. MATTH., VI, 14, 15; VII, 1, 2, 12; LUC, VI, 31, 36-38). [3] Ταύτῃ τῇ ἐντολῇ καὶ τοῖς παραγγέλμασιν τούτοις στηρίξωμεν ἑαυτοὺς εἰς τὸ πορεύεσθαι ὑπηκόους ὄντας τοῖς ἁγιοπρεπέσι λόγοις αὐτοῦ, ταπεινοφρονοῦντες· φησὶν γὰρ ὁ ἅγιος λόγος· [4] « Ἐπὶ τίνα ἐπιβλέψω, ἀλλ' ἢ ἐπὶ τὸν πραῢν καὶ ἡσύχιον καὶ τρέμοντά μου τὰ λόγια » (ISAÏE, LXVI, 2).

XIV. Δίκαιον οὖν καὶ ὅσιον, ἄνδρες ἀδελφοί, ὑπηκόους ἡμᾶς μᾶλλον γενέσθαι τῷ θεῷ ἢ τοῖς ἐν ἀλαζονείᾳ καὶ ἀκαταστασίᾳ μυσεροῦ ζήλους ἀρχηγοῖς ἐξακολουθεῖν. [2] Βλάβην γὰρ οὐ τὴν τυχοῦσαν, μᾶλλον δὲ κίνδυνον ὑποίσομεν μέγαν, ἐὰν ῥιψοκινδύνως ἐπιδῶμεν ἑαυτοὺς τοῖς θελήμασιν τῶν ἀνθρώπων, οἵτινες ἐξακοντίζουσιν εἰς ἔριν καὶ στάσεις, εἰς τὸ ἀπαλλοτριῶσαι ἡμᾶς τοῦ καλῶς ἔχοντος. [3] Χρηστευσώμεθα ἑαυτοῖς κατὰ τὴν εὐσπλαγχνίαν καὶ γλυκύτητα τοῦ ποιήσαντος ἡμᾶς. [4] Γέγραπται γάρ· « Χρηστοὶ ἔσονται οἰκήτορες γῆς, ἄκακοι δὲ ὑπολει-

XIII, 2 : ἐλεᾶτε. De ces « paroles du Seigneur », on ne trouve pas le texte dans les Evangiles, mais bien l'idée et beaucoup de termes en différents endroits (Ajouter aux renvois : MATTH., v, 7). Ou bien Clément a combiné de mémoire ces passages, ou **bien il a puisé à un évangile** apocryphe. Clément d'Alexandrie

enseigner l'équité et la longanimité. [2] Il a dit en effet : « Soyez miséricordieux afin d'obtenir miséricorde, pardonnez afin d'être pardonnés ; selon que vous agissez, on agira envers vous ; selon que vous donnez, on vous donnera ; selon que vous jugez, on vous jugera ; selon que vous exercez la bienveillance, on l'exercera envers vous ; la mesure dont vous vous servez sera celle dont on se servira pour vous. » [3] Par ce commandement et par ces préceptes affermissons notre marche dans l'humble soumission à ses saintes paroles. Car la sainte parole porte : [4] « Qui regarderai-je, sinon l'homme doux, pacifique et qui tremble à mes paroles. »

XIV. Il est juste et saint, mes frères, d'obéir à Dieu, plutôt que de suivre dans l'arrogance et l'agitation les instigateurs d'une détestable rivalité. [2] Car ce n'est point un léger dommage, c'est un danger grave que nous subirons, si nous nous abandonnons témérairement aux caprices de ces hommes qui se lancent dans les querelles et les séditions pour nous rendre étrangers au bien. [3] Soyons bons les uns pour les autres, à l'exemple de notre miséricordieux et doux Créateur, [4] car il est écrit : « Les doux habiteront la terre, les innocents y seront

introduit le même texte presque sans changement par un φησὶν ὁ κύριος (*Stromates*, II, 18, 91), bien qu'il le puise très probablement dans notre épître. Sur les expressions non proprement évangéliques (ὡς χρηστεύεσθε), cf. RESCH., *Agrapha*, 2e éd., 1906, p. 88.

XIV, 3 : ἑαυτοῖς (H K L S) = ἀλλήλοις. La leçon αὐτοῖς (A) pourrait se rapporter aux fauteurs du schisme, grammaticalement du moins, et les désigner à l'indulgence des Corinthiens ; mais cela cadre mal avec les sévérités de Clément à leur endroit.

XIV, 4 : χρηστοί. La seconde partie de la citation semble **reposer sur une confusion avec *Ps.*, XXXVI, 9.**

φθήσονται ἐπ' αὐτῆς· οἱ δὲ παρανομοῦντες ἐξολεθρευθήσονται ἀπ' αὐτῆς » (*Prov.*, II, 21, 22; *Ps.* XXXVI, 9, 38). [5] Καὶ πάλιν λέγει· « Εἶδον ἀσεβῆ ὑπερυψούμενον καὶ ἐπαιρόμενον ὡς τὰς κέδρους τοῦ Λιβάνου· καὶ παρῆλθον καὶ ἰδού, οὐκ ἦν, καὶ ἐξεζήτησα τὸν τόπον αὐτοῦ, καὶ οὐχ εὗρον. Φύλασσε ἀκακίαν καὶ ἴδε εὐθύτητα, ὅτι ἐστὶν ἐγκατάλειμμα ἀνθρώπῳ εἰρηνικῷ » (*Psaume* XXXVI, 35-37).

XV. Τοίνυν κολληθῶμεν τοῖς μετ' εὐσεβείας εἰρηνεύουσιν, καὶ μὴ τοῖς μεθ' ὑποκρίσεως βουλομένοις εἰρήνην. [2] Λέγει γάρ που· « Οὗτος ὁ λαὸς τοῖς χείλεσίν με τιμᾷ, ἡ δὲ καρδία αὐτῶν πόρρω ἄπεστιν ἀπ' ἐμοῦ » (ISAÏE, XXIX, 13; MARC, VII, 6). [3] Καὶ πάλιν· « Τῷ στόματι αὐτῶν εὐλογοῦσαν, τῇ δὲ καρδίᾳ αὐτῶν κατηρῶντο » (*Psaume* LXI, 5). [4] Καὶ πάλιν λέγει· « Ἠγάπησαν αὐτὸν τῷ στόματι αὐτῶν καὶ τῇ γλώσσῃ αὐτῶν ἐψεύσαντο αὐτόν, ἡ δὲ καρδία αὐτῶν οὐκ εὐθεῖα μετ' αὐτοῦ, οὐδὲ ἐπιστώθησαν ἐν τῇ διαθήκῃ αὐτοῦ (*Psaume* LXXVII, 36, 37). [5] Διὰ τοῦτο ἄλαλα γενηθήτω τὰ χείλη τὰ δόλια τὰ λαλοῦντα κατὰ τοῦ δικαίου ἀνομίαν » (*Psaume* XXX, 19). Καὶ πάλιν· « Ἐξολεθρεύσαι κύριος πάντα τὰ χείλη τὰ δόλια, γλῶσσαν μεγαλορήμονα, τοὺς εἰπόντας· Τὴν γλῶσσαν ἡμῶν μεγαλυνοῦμεν, τὰ χείλη ἡμῶν παρ' ἡμῖν ἐστιν· τίς ἡμῶν κύριός ἐστιν; [6] Ἀπὸ τῆς ταλαιπωρίας τῶν πτωχῶν καὶ τοῦ στεναγμοῦ τῶν πενήτων νῦν ἀναστήσομαι, λέγει

XV, 2 : οὗτος ὁ λαός. Le texte d'Isaïe dans les Septante est le suivant : ἐγγίζει μοι ὁ λαὸς οὗτος ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ καὶ ἐν τοῖς χείλεσιν αὐτῶν τιμῶσίν με... Clément s'inspire moins du texte des Septante, que de la citation qui en a été faite dans MATT., XV, 8 et MARC, VII, 6.

laissés, mais les pécheurs en seront exterminés. » [5] Il est dit aussi : « J'ai vu l'impie exalté, élevé comme les cèdres du Liban ; j'ai passé ; voyez, il n'était déjà plus ; j'ai cherché sa place et ne l'ai pas trouvée. Garde l'innocence et observe la droiture : car il y a une postérité pour l'homme pacifique. »

XV. Adhérons à ceux qui cultivent pieusement la paix non à ceux qui feignent de la vouloir. [2] Il est dit en effet quelque part : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi. » [3] Et puis : « Leur bouche bénissait, mais leur cœur maudissait. » [4] Et encore : « Ils l'ont chéri de bouche et leur langue lui a menti ; leur cœur n'était pas droit avec lui et ils ne sont pas restés fidèles à son pacte. [5] Aussi puissent-elles devenir muettes, les lèvres trompeuses qui parlent injustement contre le juste. » Il est dit également : « Puisse le Seigneur perdre toutes les lèvres trompeuses, la langue aux propos orgueilleux, ceux qui disent : Nous rendrons puissante notre langue, nos lèvres sont en notre pouvoir, qui serait notre seigneur ? [6] A cause de la misère de l'indigent et des gémissements du pauvre, je

XV, 5 : Curieux exemple d'homœoteleuton : les mots τὰ λαλοῦντα κατά jusque τὰ δόλια manquent dans toutes les sources AHKL sauf la version syriaque S. Ils manquaient déjà quand Clément d'Alexandrie (*Str.* IV, 6, 32 33) citait Clément de Rome : XV, 5-XVI, 1.

XV, 5 : παρ' ἡμῖν A, Clém. d'Alex., et quelques mss. des LXX ; παρ' ἡμῶν H S et des mss. des LXX. Pour K et L on peut douter du texte qu'ils ont voulu rendre ; παρ' ἡμῖν = *en notre pouvoir* et rend l'hébreu *avec nous*.

κύριος· θήσομαι ἐν σωτηρίῳ, [7] παρρησιάσομαι ἐν αὐτῷ » (*Psaume* XI, 4-6).

XVI. Ταπεινοφρονούντων γάρ ἐστιν ὁ Χριστός, οὐκ ἐπαιρομένων ἐπὶ τὸ ποίμνιον αὐτοῦ. [2] Τὸ σκῆπτρον τῆς μεγαλωσύνης τοῦ θεοῦ, ὁ κύριος Ἰησοῦς Χριστός, οὐκ ἦλθεν ἐν κόμπῳ ἀλαζονείας οὐδὲ ὑπερηφανίας, καίπερ δυνάμενος, ἀλλὰ ταπεινοφρονῶν, καθὼς τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον περὶ αὐτοῦ ἐλάλησεν· φησὶν γάρ· [3] « Κύριε, τίς ἐπίστευσεν τῇ ἀκοῇ ἡμῶν; καὶ ὁ βραχίων κυρίου τίνι ἀπεκαλύφθη; ἀνηγγείλαμεν ἐναντίον αὐτοῦ, ὡς παιδίον, ὡς ῥίζα ἐν γῇ διψώσῃ· οὐκ ἔστιν εἶδος αὐτῷ οὐδὲ δόξα, καὶ εἴδομεν αὐτόν, καὶ οὐκ εἶχεν εἶδος οὐδὲ κάλλος, ἀλλὰ τὸ εἶδος αὐτοῦ ἄτιμον, ἐκλεῖπον παρὰ τὸ εἶδος τῶν ἀνθρώπων· ἄνθρωπος ἐν πληγῇ ὢν καὶ πόνῳ καὶ εἰδὼς φέρειν μαλακίαν, ὅτι ἀπέστραπται τὸ πρόσωπον αὐτοῦ, ἠτιμάσθη καὶ οὐκ ἐλογίσθη. [4] Οὗτος τὰς ἁμαρτίας ἡμῶν φέρει καὶ περὶ ἡμῶν ὀδυνᾶται, καὶ ἡμεῖς ἐλογισάμεθα αὐτὸν εἶναι ἐν πόνῳ καὶ ἐν πληγῇ καὶ ἐν κακώσει. [5] Αὐτὸς δὲ ἐτραυματίσθη διὰ τὰς ἁμαρτίας ἡμῶν καὶ μεμαλάκισται διὰ τὰς ἀνομίας ἡμῶν. Παιδεία εἰρήνης ἡμῶν ἐπ' αὐτόν·

XV, 7 : ἐν αὐτῷ, un collectif substitué aux indigents précédemment indiqués.

XVI, 1 : ποίμνιον. Cf. XLIV, 3 ; LIV, 2 ; LVII, 2 ; *Actes*, XX, 28, 29. I PIERRE, V, 2, 3.

XVI, 2 : τὸ σκῆπτρον. L'expression a été probablement suggérée par *Hébreux*, I, 8 où le *Ps*. XLIV, 7 : ῥάβδος εὐθύτητος ἡ ῥάβδος τῆς βασιλείας σου, est appliqué à N. S. Jérôme cite ce verset de Clément de Rome, *In Isaïam*, LIII, 13.

XVI, 2 : τῆς μεγαλωσύνης AHL ; manque dans KS et Jérôme.

XVI, 2 : οὐκ ἦλθεν. Cf. *Philipp.*, II, 6, 7 ; II *Corinthiens*, VIII,

vais me lever, dit le Seigneur ; je le mettrai en sûreté, [7] j'agirai en toute liberté avec lui. »

XVI. Le Christ appartient aux âmes humbles et non pas à ceux qui s'élèvent au-dessus de son troupeau. [2] Le sceptre de la majesté de Dieu, le Seigneur Jésus-Christ, n'est point venu avec le train de la fierté et de l'orgueil, encore qu'il l'eût pu, mais avec d'humbles sentiments, selon que le Saint-Esprit l'avait annoncé de lui, dans ces termes : [3] « Seigneur, qui a cru à notre parole ? A qui le bras du Seigneur s'est-il révélé ? Nous l'avons annoncé en sa présence : (il est) comme un petit enfant, comme une racine dans une terre desséchée ; il n'a ni extérieur ni gloire. Nous l'avons vu : il n'avait ni extérieur ni beauté, son aspect était pitoyable, il n'avait plus forme humaine. Homme tout chargé de coups et de souffrances, exercé à supporter la langueur, il détourne sa face, il est méprisé, on ne le compte plus. [4] Il porte nos péchés et il souffre pour nous : nous l'avons considéré comme voué aux peines, aux coups et aux mauvais traitements. [5] Il a été blessé pour nos péchés, meurtri pour nos iniquités ; le châtiment qu'il a subi nous a valu paix,

9. Sur la christologie de Clément de Rome cf. *Intr.* p. XLIX.

XVI, 3-16 : Ce morceau d'Isaïe, qu'on lisait le vendredi saint, est souvent appliqué par les anciens auteurs chrétiens au Messie souffrant. MATT., VIII, 17 ; MARC, XV, 28 ; LUC, XXII, 37 ; JEAN, I, 29 ; XII, 38 ; *Actes*, VIII, 32, 33 ; *Rom.*, X, 16 ; I PIERRE, II, 23, 24. Cf. BARNABÉ, V. Sur la tradition juive, KNABENBAUER, *Comment. in Isaïam prophetam*, t. II, p. 325-338. Clément cite Isaïe d'après les Septante, qui diffèrent de l'original hébreu surtout aux versets 2, 3, 8, 9, 10 et 11. Même le texte des Septante n'est point toujours suivi mot pour mot. Ainsi XVI, 3 παρὰ τὸ εἶδος τῶν ἀνθρώπων se lit dans les LXX : παρὰ τοὺς υἱοὺς τ. ἀ.

τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἡμεῖς ἰάθημεν. [6] Πάντες ὡς πρόβατα ἐπλανήθημεν, ἄνθρωπος τῇ ὁδῷ αὐτοῦ ἐπλανήθη· [7] καὶ κύριος παρέδωκεν αὐτὸν ὑπὲρ τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν, καὶ αὐτὸς διὰ τὸ κεκακῶσθαι οὐκ ἀνοίγει τὸ στόμα. Ὡς πρόβατον ἐπὶ σφαγὴν ἤχθη, καὶ ὡς ἀμνὸς ἐναντίον τοῦ κείραντος ἄφωνος, οὕτως οὐκ ἀνοίγει τὸ στόμα αὐτοῦ. Ἐν τῇ ταπεινώσει ἡ κρίσις αὐτοῦ ἤρθη. [8] Τὴν γενεὰν αὐτοῦ τίς διηγήσεται; ὅτι αἴρεται ἀπὸ τῆς γῆς ἡ ζωὴ αὐτοῦ. [9] Ἀπὸ τῶν ἀνομιῶν τοῦ λαοῦ μου ἥκει εἰς θάνατον. [10] Καὶ δώσω τοὺς πονηροὺς ἀντὶ τῆς ταφῆς αὐτοῦ καὶ τοὺς πλουσίους ἀντὶ τοῦ θανάτου αὐτοῦ· ὅτι ἀνομίαν οὐκ ἐποίησεν, οὐδὲ εὑρέθη δόλος ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ. Καὶ κύριος βούλεται καθαρίσαι αὐτὸν τῆς πληγῆς. [11] Ἐὰν δῶτε περὶ ἁμαρτίας, ἡ ψυχὴ ὑμῶν ὄψεται σπέρμα μακρόβιον. [12] Καὶ κύριος βούλεται ἀφελεῖν ἀπὸ τοῦ πόνου τῆς ψυχῆς αὐτοῦ, δεῖξαι αὐτῷ φῶς καὶ πλάσαι τῇ συνέσει, δικαιῶσαι δίκαιον εὖ δουλεύοντα πολλοῖς· καὶ τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν αὐτὸς ἀνοίσει. [13] Διὰ τοῦτο αὐτὸς κληρονομήσει πολλοὺς καὶ τῶν ἰσχυρῶν μεριεῖ σκῦλα ἀνθ' ὧν παρεδόθη εἰς θάνατον ἡ ψυχὴ αὐτοῦ, καὶ ἐν τοῖς ἀνόμοις ἐλογίσθη· [14] καὶ αὐτὸς ἁμαρτίας πολλῶν ἀνήνεγκεν καὶ διὰ τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν παρεδόθη » (Isaïe, liii, 1-12). [15] Καὶ πάλιν αὐτός φησιν· « Ἐγὼ δέ εἰμι σκώληξ καὶ οὐκ ἄνθρωπος, ὄνειδος ανθρώπων καὶ ἐξουθένημα λαοῦ. [16] Πάντες οἱ θεωροῦντές με ἐξεμυκτήρισάν με, ἐλάλησαν ἐν χείλεσιν, ἐκίνησαν κεφαλήν· Ἤλπισεν ἐπὶ κύριον, ῥυσάσθω αὐτόν, σωσάτω αὐτόν, ὅτι θέλει

XVI, 15 : αὐτος : Christ en la personne du psalmiste. Cf.

nous avons été guéris par ses plaies. [6] Nous allions tous à l'aventure comme des brebis, l'homme s'était égaré dans sa route. [7] Et le Seigneur l'a livré pour nos péchés. Quant à lui, tout maltraité qu'il est, il n'ouvre pas la bouche. Comme une brebis il a été conduit à l'égorgement; comme un agneau sans voix devant le tondeur, il n'ouvre pas la bouche. Dans son humiliation, sa condamnation a été levée. [8] Qui racontera sa génération, puisque sa vie est retranchée de la terre ? [9] Les iniquités de mon peuple l'ont conduit à la mort. [10] Je relâcherai les impies comme prix de sa sépulture, et les riches comme prix de sa mort : car il n'a point commis l'iniquité et la tromperie ne s'est point trouvée dans sa bouche. Et le Seigneur veut le purifier de ses plaies. [11] Si vous offrez (des sacrifices) pour le péché, votre âme verra une longue postérité. [12] Le Seigneur veut l'arracher aux douleurs de son âme, lui montrer la lumière, le former avec intelligence, justifier ce juste qui se fait le serviteur d'un grand nombre. Et lui-même portera leurs péchés. [13] Aussi une foule d'hommes seront son héritage et il distribuera les dépouilles des forts, comme récompense de ce que son âme a été livrée à la mort et qu'il a été compté parmi les scélérats. [14] Il a porté les péchés d'un grand nombre, et il a été livré à cause de leurs péchés. » [15] Lui-même dit encore : « Quant à moi, je suis un ver et non un homme; je suis l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple. [16] Tous ceux qui m'ont vu se sont moqués de moi, ils ont murmure des lèvres et hoché la tête : Il a espéré dans le Seigneur; que le Seigneur le délivre et le sauve, puisqu'il

xxii, 1. L'application du Ps. xxi, 7-9 au Christ est faite dans Matthieu, xxvii, 43.

αὐτόν » (*Psaume* XXI, 7-9). [17] Ὁρᾶτε, ἄνδρες ἀγαπητοί, τίς ὁ ὑπογραμμὸς ὁ δεδομένος ἡμῖν· εἰ γὰρ ὁ κύριος οὕτως ἐταπεινοφρόνησεν, τί ποιήσωμεν ἡμεῖς οἱ ὑπὸ τὸν ζυγὸν τῆς χάριτος αὐτοῦ δι' αὐτοῦ ἐλθόντες ;

XVII. Μιμηταὶ γενώμεθα κἀκείνων, οἵτινες ἐν δέρμασιν αἰγείοις καὶ μηλωταῖς περιεπάτησαν κηρύσσοντες τὴν ἔλευσιν τοῦ Χριστοῦ· λέγομεν δὲ Ἠλίαν καὶ Ἐλισαιέ, ἔτι δὲ καὶ Ἰεζεκιήλ, τοὺς προφήτας· πρὸς τούτοις καὶ τοὺς μεμαρτυρημένους. [2] Ἐμαρτυρήθη μεγάλως Ἀβραὰμ καὶ φίλος προσηγορεύθη τοῦ θεοῦ, καὶ λέγει ἀτενίζων εἰς τὴν δόξαν τοῦ θεοῦ ταπεινοφρονῶν· « Ἐγὼ δέ εἰμι γῆ καὶ σποδός » (*Genèse*, XVIII, 27). [3] Ἔτι δὲ καὶ περὶ Ἰὼβ οὕτως γέγραπται· « Ἰὼβ δὲ ἦν δίκαιος καὶ ἄμεμπτος, ἀληθινός, θεοσεβής, ἀπεχόμενος ἀπὸ παντὸς κακοῦ » (*Job*, I, 1). [4] Ἀλλ' αὐτὸς ἑαυτοῦ κατηγορεῖ λέγων· « Οὐδεὶς καθαρὸς ἀπὸ ῥύπου, οὐδ' ἂν μιᾶς ἡμέρας ἡ ζωὴ αὐτοῦ » (*Job*, XIV, 4-5). [5] Μωϋσῆς « πιστὸς ἐν ὅλῳ τῷ οἴκῳ αὐτοῦ » (*Nomb.*, XII, 7 ; cf. *Héb.*, III, 2) ἐκλήθη, καὶ διὰ τῆς ὑπηρεσίας αὐτοῦ ἔκρινεν ὁ θεὸς Αἴγυπτον διὰ τῶν μαστίγων καὶ τῶν αἰκισμάτων αὐτῶν· ἀλλὰ κἀκεῖνος δοξασθεὶς μεγάλως οὐκ ἐμεγαλορημόνησεν, ἀλλ' εἶπεν ἐπὶ τῆς βάτου χρηματισμοῦ αὐτῷ διδομένου· « Τίς εἰμι ἐγώ, ὅτι με πέμπεις (*Ex.*, III, 11) ; Ἐγὼ δέ εἰμι ἰσχνόφωνος καὶ βραδύγλωσσος » (*Exode*, IV, 10). [6] Καὶ πάλιν λέγει· « Ἐγὼ δέ εἰμι ἀτμὶς ἀπὸ κύθρας » (AUT. INC.).

XVII, 1 : ἐν δέρμασιν. Cf. *Hébr.*, XI, 37.
XVII, 6 : La comparaison de l'homme qui se dissipe comme

l'aime. » [17] Vous voyez, hommes bien-aimés, quel modèle nous est proposé : si le Seigneur s'est ainsi humilié, que devons-nous faire, nous qui venons par lui sous le joug de sa grâce ?

XVII. Imitons également ceux qui ont circulé, vêtus de peaux de chèvres et de brebis, prêchant la venue du Christ ; nous voulons dire les prophètes Élie, Élisée Ézéchiel, et avec eux tous ceux qui ont reçu (de Dieu) un bon témoignage. [2] Abraham a été honoré d'un témoignage magnifique, il a été appelé l'ami de Dieu ; pourtant quand il fixa ses regards sur la gloire de Dieu, il dit avec humilité : « Pour moi je suis terre et cendre ». [3] Et de Job il est écrit : « Job était juste, irréprochable, véridique, religieux, éloigné de tout mal ». [4] Néanmoins il s'accuse lui-même en disant : « Personne n'est exempt de souillure, pas même si sa vie n'est que d'un jour ». [5] Moïse a été appelé un « serviteur fidèle dans toute la maison de Dieu » ; c'est par son ministère que Dieu frappa l'Égypte des fléaux et des douleurs qui fondirent sur les habitants. Et néanmoins, si grandement qu'il fût glorifié, il ne prononça point de paroles orgueilleuses ; mais lors de l'oracle du buisson il dit : « Qui suis-je pour que tu m'envoies ? Ma voix est grêle et ma langue embarrassée ». [6] « Je ne suis, ajouta-t-il, qu'une vapeur (s'échappant) d'une marmite. »

une fumée, une rosée du matin, n'est pas étrangère à l'Écriture. Cf. JACQUES, IV, 14 ; OSÉE, XIII, 3 ; mais la source de la citation présente demeure incertaine. Hilgenfeld suppose qu'elle se trouve dans l'apocryphe appelé Assomption de Moïse.

XVIII. Τί δὲ εἴπωμεν ἐπὶ τῷ μεμαρτυρημένῳ Δαυίδ; πρὸς ὃν εἶπεν ὁ θεός· « Εὗρον ἄνδρα κατὰ τὴν καρδίαν μου, Δαυὶδ τὸν τοῦ Ἰεσσαί, ἐν ἐλέει αἰωνίῳ ἔχρισα αὐτόν » (*Psaume* LXXXVIII, 21; cf. *Actes*, XIII, 22). [2] Ἀλλὰ καὶ αὐτὸς λέγει πρὸς τὸν θεόν· « Ἐλέησόν με, ὁ θεός, κατὰ τὸ μέγα ἔλεός σου, καὶ κατὰ τὸ πλῆθος τῶν οἰκτιρμῶν σου ἐξάλειψον τὸ ἀνόμημά μου. [3] Ἐπὶ πλεῖον πλῦνόν με ἀπὸ τῆς ἀνομίας μου καὶ ἀπὸ τῆς ἁμαρτίας μου καθάρισόν με· ὅτι τὴν ἀνομίαν μου ἐγὼ γινώσκω, καὶ ἡ ἁμαρτία μου ἐνώπιόν μου ἐστὶν διαπαντός. [4] Σοὶ μόνῳ ἥμαρτον καὶ τὸ πονηρὸν ἐνώπιόν σου ἐποίησα, ὅπως ἂν δικαιωθῇς ἐν τοῖς λόγοις σου καὶ νικήσῃς ἐν τῷ κρίνεσθαί σε. [5] Ἰδοὺ γὰρ ἐν ἀνομίαις συνελήμφθην, καὶ ἐν ἁμαρτίαις ἐκίσσησέν με ἡ μήτηρ μου. [6] Ἰδοὺ γὰρ ἀλήθειαν ἠγάπησας· τὰ ἄδηλα καὶ τὰ κρύφια τῆς σοφίας σου ἐδήλωσάς μοι. [7] Ῥαντιεῖς με ὑσσώπῳ, καὶ καθαρισθήσομαι· πλυνεῖς με, καὶ ὑπὲρ χιόνα λευκανθήσομαι. [8] Ἀκουτιεῖς με ἀγαλλίασιν καὶ εὐφροσύνην, ἀγαλλιάσονται ὀστᾶ τεταπεινωμένα. [9] Ἀπόστρεψον τὸ πρόσωπόν σου ἀπὸ τῶν ἁμαρτιῶν μου, καὶ πάσας τὰς ἀνομίας μου ἐξάλειψον. [10] Καρδίαν καθαρὰν κτίσον ἐν ἐμοί, ὁ θεός, καὶ πνεῦμα εὐθὲς ἐγκαίνισον ἐν τοῖς ἐγκάτοις μου. [11] Μὴ ἀπορίψῃς με ἀπὸ τοῦ προσώπου σου, καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιόν σου μὴ ἀντανέλῃς ἀπ' ἐμοῦ. [12] Ἀπόδος μοι τὴν ἀγαλλίασιν τοῦ σωτηρίου σου, καὶ πνεύματι ἡγεμονικῷ στήρισόν με.

XVIII, 1 : Saint Clément combine ensemble plusieurs passages de l'Ecriture. *Ps.*, LXXXVIII, 21 : εὗρον Δαυεὶδ τὸν δοῦλόν μου, ἐν ἐλαίῳ ἁγίῳ μου ἔχρισα αὐτόν. I *Samuel*, XIII, 14 : ἄνθρωπον κατὰ τὴν καρδίαν αὐτοῦ. Cf. *Actes*, XIII, 22 : εὗρον Δαυεὶδ τὸν τοῦ Ἰεσσαί, ἄνδρα κατὰ τὴν καρδίαν μου. Cf. *Intr.* p. XLII.

XVIII. Que dirons-nous de David, qui avait reçu un si bon témoignage, à qui Dieu avait dit : « J'ai trouvé un homme selon mon cœur, David, fils de Jessé ; je l'ai oint dans ma miséricorde éternelle » ! [2] Lui-même n'en dit pas moins à Dieu : « Aie pitié de moi, mon Dieu, selon ta grande miséricorde ; et selon l'immensité de ta compassion efface mon iniquité. [3] Lave-moi de plus en plus de mon iniquité et purifie-moi de mon péché : car je connais mon iniquité et mon péché est toujours devant moi. [4] Contre toi seul j'ai péché et j'ai fait le mal en ta présence : (je l'avoue) pour que tu sois trouvé juste dans tes paroles, et que tu triomphes si tu passes en jugement. [5] Voilà que j'ai été conçu dans l'iniquité, et que ma mère m'a porté dans le péché. [6] Vois, tu as aimé la vérité : tu m'as dévoilé les obscurs secrets de ta sagesse. [7] Tu m'aspergeras avec l'hysope et je serai purifié ; tu me laveras et je deviendrai plus blanc que la neige. [8] Tu me feras entendre allégresse et joie, et mes os humiliés jubileront. [9] Détourne ton visage de mes péchés, et efface toutes mes iniquités. [10] Crée en moi un cœur pur, ô Dieu, et mets à nouveau un esprit droit dans mes entrailles. [11] Ne me rejette pas de devant ta face, et ne retire pas de moi ton esprit saint. [12] Rends-moi l'allégresse de ton salut, et fortifie-moi par un esprit de générosité.

XVIII, 12 : ἡγεμονικῷ. Knopf traduit « un esprit royal ou de royauté », estimant que c'est le sens le plus voisin de celui des Septante, surtout si l'on rapproche le texte de l'hébreu. L'hébreu, *Ps.*, LI, 14 : *rouah Nedibah*, est traduit par Crampon « un esprit de bonne volonté » et semble signifier un esprit généreux. Le mot ἡγεμονικόν a appartenu à la langue des philosophes stoïciens, avec le sens « d'esprit directeur », d'esprit « principe original de l'être et de la vie ». Peut-être déjà Clément de Rome l'entendait-il ainsi. Car justement les chapitres XIX-XX et bien d'autres morceaux de l'épître témoignent

[13] Διδάξω ἀνόμους τὰς ὁδούς σου, καὶ ἀσεβεῖς ἐπιστρέψουσιν ἐπὶ σέ. [14] Ῥῦσαί με ἐξ αἱμάτων, ὁ θεός, ὁ θεὸς τῆς σωτηρίας μου. [15] Ἀγαλλιάσεται ἡ γλῶσσά μου τὴν δικαιοσύνην σου. Κύριε, τὸ στόμα μου ἀνοίξεις, καὶ τὰ χείλη μου ἀναγγελεῖ τὴν αἴνεσίν σου. [16] Ὅτι εἰ ἠθέλησας θυσίαν, ἔδωκα ἄν· ὁλοκαυτώματα οὐκ εὐδοκήσεις. [17] Θυσία τῷ θεῷ πνεῦμα συντετριμμένον· καρδίαν συντετριμμένην καὶ τεταπεινωμένην ὁ θεὸς οὐκ ἐξουθενώσει » (*Psaume* L, 3-19).

XIX. Τῶν τοσούτων οὖν καὶ τοιούτων οὕτως μεμαρτυρημένων τὸ ταπεινόφρον καὶ τὸ ὑποδεὲς διὰ τῆς ὑπακοῆς οὐ μόνον ἡμᾶς, ἀλλὰ καὶ τὰς πρὸ ἡμῶν γενεὰς βελτίους ἐποίησεν, τούς τε καταδεξαμένους τὰ λόγια αὐτοῦ ἐν φόβῳ καὶ ἀληθείᾳ. [2] Πολλῶν οὖν καὶ μεγάλων καὶ ἐνδόξων μετειληφότες πράξεων ἐπαναδράμωμεν ἐπὶ τὸν ἐξ ἀρχῆς παραδεδομένον ἡμῖν τῆς εἰρήνης σκοπόν, καὶ ἀτενίσωμεν εἰς τὸν πατέρα καὶ κτίστην τοῦ σύμπαντος κόσμου καὶ ταῖς μεγαλοπρεπέσι καὶ ὑπερβαλλούσαις αὐτοῦ δωρεαῖς τῆς εἰρήνης εὐεργεσίαις τε κολληθῶμεν. [3] Ἴδωμεν αὐτὸν κατὰ διάνοιαν καὶ ἐμβλέψωμεν τοῖς ὄμμασιν τῆς ψυχῆς εἰς τὸ μακρόθυμον αὐτοῦ βούλημα· νοήσωμεν, πῶς ἀόργητος ὑπάρχει πρὸς πᾶσαν τὴν κτίσιν αὐτοῦ.

que Clément a reçu la culture philosophique de son temps et il porte à bien des endroits la marque des idées stoïciennes. Il est donc probable qu'il entend le mot ἡγεμονικόν dans le sens du principe de vie, du siège de l'être et de la personnalité. Suivant les théories particulières on l'identifiait tantôt avec le λόγος, tantôt avec le νοῦς, le πνεῦμα, ou la ψυχή. Cicéron : « principatum id dico quod Græci ἡγεμονικόν vocant ». (*De Nat. Deor.*, II, 11, 29). Dans la langue chrétienne, l'expression philosophique ne tarda pas à prendre une signification religieuse pour désigner

[13] J'enseignerai tes voies aux pécheurs, et les impies se convertiront à toi. [14] Délivre-moi du sang versé, ô Dieu, Dieu de mon salut. [15] Ma langue célèbrera toute joyeuse ta justice. Seigneur, tu ouvriras ma bouche, et mes lèvres rediront ta louange. [16]. Si tu avais désiré un sacrifice, je l'aurais offert; mais tu ne prends pas plaisir aux holocaustes. [17] Le sacrifice, pour Dieu, c'est un esprit contrit; un cœur contrit et humilié, Dieu ne le méprisera pas. »

XIX. L'humilité, l'abaissement de si grands et si saints personnages, qui ont reçu un témoignage pareil, nous a rendus meilleurs par l'obéissance, non seulement nous, mais aussi les générations qui nous ont précédés, tous ceux qui ont reçu les paroles de Dieu dans la crainte et dans la vérité. [2] Prenons donc notre part d'actions si nombreuses, si grandes, si éclatantes, et revenons en hâte vers le but de la paix qui nous a été proposé dès le commencement; les yeux fixés sur le père et le créateur de l'univers, attachons-nous à ses présents magnifiques et incomparables (nés) de la paix et à ses bienfaits. [3] Contemplons Dieu par la pensée; considérons des yeux de l'âme sa volonté pleine de patience; réfléchissons combien il est débonnaire envers toute sa création.

le Saint-Esprit. Cf. ORIGÈNE, *Comm. ad Rom.*, l. VII, 1 (ed. de la Rue, IV, p. 593) et le Fragment de Muratori : « Et ideo licet varia singulis evangeliorum libris principia doceantur nihil tamen differt credentium fides cum uno ac principali spiritu declarata sint in omnibus omnia ».

XIX, 1 et 2 : Imitation de l'épître aux *Hébreux*, XII, 1.

XIX, 3 : ἀόργητος. Pour Aristote cette expression dénote un manque de sensibilité. La philosophie stoïcienne en fait, au contraire, un attribut du sage. Le mot ne se trouve ni dans les Septante ni dans le Nouveau Testament.

XX. Οἱ οὐρανοὶ τῇ διοικήσει αὐτοῦ σαλευόμενοι ἐν εἰρήνῃ ὑποτάσσονται αὐτῷ· [2] ἡμέρα τε καὶ νὺξ τὸν τεταγμένον ὑπ' αὐτοῦ δρόμον διανύουσιν, μηδὲν ἀλλήλοις ἐμποδίζοντα. [3] Ἥλιός τε καὶ σελήνη, ἀστέρων τε χοροὶ κατὰ τὴν διαταγὴν αὐτοῦ ἐν ὁμονοίᾳ δίχα πάσης παρεκβάσεως ἐξελίσσουσιν τοὺς ἐπιτεταγμένους αὐτοῖς ὁρισμούς. [4] Γῆ κυοφοροῦσα κατὰ τὸ θέλημα αὐτοῦ τοῖς ἰδίοις καιροῖς τὴν πανπληθῆ ἀνθρώποις τε καὶ θηρσὶν καὶ πᾶσιν τοῖς οὖσιν ἐπ' αὐτῆς ζώοις ἀνατέλλει τροφήν, μὴ διχοστατοῦσα μηδὲ ἀλλοιοῦσά τι τῶν δεδογματισμένων ὑπ' αὐτοῦ. [5] Ἀβύσσων τε ἀνεξιχνίαστα καὶ νερτέρων ἀνεκδιήγητα κρίματα τοῖς αὐτοῖς συνέχεται προστάγμασιν. [6] Τὸ κύτος τῆς ἀπείρου θαλάσσης κατὰ τὴν δημιουργίαν αὐτοῦ συσταθὲν εἰς τὰς συναγωγὰς οὐ παρεκβαίνει τὰ περιτεθειμένα αὐτῇ κλεῖθρα, ἀλλὰ καθὼς διέταξεν αὐτῇ, οὕτως ποιεῖ. [7] Εἶπεν γάρ· « Ἕως ὧδε ἥξεις, καὶ τὰ κύματά σου ἐν σοὶ συντριβήσεται » (*Job*, XXXVIII, 11). [8] Ὠκεανὸς ἀπέραντος

XX : Cf. *Constit. apost.*, VIII, 12, où se trouvent conservées dans une Préface de la messe les principales expressions de ce chapitre.

XX, 3 : ἐν ὁμονοίᾳ. Leitmotiv de toute la lettre. Voir l'Index et l'*Intr.* p. XVI, XVIII.

XX, 5 : κρίματα. Leçon unanime des manuscrits. Le traducteur copte a dû lire κρίματα mais il favorise le sens de bornes, limites (ὅρια) et peut aussi être compris dans le sens de *ordonnances, lois*. Wotton propose la lecture κλίματα, et Funk conjecture que le copiste obsédé par le souvenir de *Romains*, XI, 33 aura écrit κρίματα pour κλίματα. Knopf tient fermement à κρίματα, que Lightfoot traduit par « les lois du monde ». Cf. II *Chroniques*, XXX, 16 et IV, 7. D'après Knopf, ce passage de la lettre est le seul endroit que saint Irénée ait pu avoir en vue (*Adv. haer.*, III, 3, 3) lorsqu'il rapporte que, selon l'épître de Clément aux Corinthiens, Dieu a préparé un feu pour Satan et ses anges. Toutefois dans l'ensemble de ce chapitre il n'est question que de paix (ἐν εἰρήνῃ) et d'harmonie (ἐν ὁμονοίᾳ). Ce

XX. Les cieux, mis en branle par son ordre, lui obéissent en paix. [2] Le jour et la nuit accomplissent la course qu'il leur a prescrite, sans s'entraver l'un l'autre. [3] Le soleil, la lune et les chœurs des astres parcourent, d'après son ordre, avec harmonie et sans aucun écart, les orbites qu'il leur a marqués. [4] La terre féconde, docile à sa volonté, fournit en abondance, dans les saisons convenables, leur nourriture aux hommes, aux animaux, à tous les êtres qui vivent à sa surface ; elle n'hésite pas, elle ne change rien à ses décrets. [5] Les mêmes ordres maintiennent les mystérieux jugements (rendus) dans les abîmes, les sentences inexprimables (prononcées) dans les enfers. [6] La mer immense dont son action créatrice a creusé le lit en réservoir, ne franchit point les barrières qu'il a établies, mais selon qu'il lui a ordonné, ainsi fait-elle. [7] Il lui a dit : « Tu viendras jusqu'ici et tes flots se briseront sur ton propre sein ». [8] L'océan infranchis-

morceau est même une exception dans la littérature chrétienne des premiers siècles, à une époque où l'on est plutôt porté à voir l'anathème dont la création a été frappée à cause du péché (*Romains*, VIII, 20-22). On sent que l'auteur de l'épître est pénétré de la conception stoïcienne, populaire à Rome, d'un monde harmonieusement ordonné (διοίκησις). Avec la leçon κλίματα, nous traduirions : « Les abîmes insondables et les indescriptibles régions des enfers se régissent par les mêmes lois. »

XX, 6 : εἰς τὰς συναγωγάς. Cf. *Gen.*, I, 9 : καὶ συνήχθη τὸ ὕδωρ τὸ ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ εἰς τὰς συναγωγὰς αὐτῶν.

XX, 7. Cf. *Ps.* CIII, 9 ; JÉRÉMIE, V, 22.

XX, 8 : Cf. S. IRÉNÉE (*Ad. haer.*, II, 28, 2) : « Quid autem possumus exponere de oceani accessu et recessu, quum constet esse certam causam ? quidve de his quæ ultra eum sunt enuntiare, qualia sint ? »

XX, 8 : ἀπέραντος « sans limites, infini AHKL (infinitus), Clém. d'Alex., Denys d'Alex. dans Eusèbe H. E. VII, 21 ; ἀπέρατος « infranchissable » S et Origène : Oceanus intransmeabilis. Cf. Intr. p. XXV.

ἀνθρώποις καὶ οἱ μετ᾽ αὐτὸν κόσμοι ταῖς αὐταῖς ταγαῖς τοῦ δεσπότου διευθύνονται. [9] Καιροὶ ἐαρινοὶ καὶ θερινοὶ καὶ μετοπωρινοὶ καὶ χειμερινοὶ ἐν εἰρήνῃ μεταπαραδιδόασιν ἀλλήλοις. [10] Ἀνέμων σταθμοὶ κατὰ τὸν ἴδιον καιρὸν τὴν λειτουργίαν αὐτῶν ἀπροσκόπως ἐπιτελοῦσιν· ἀέναοί τε πηγαί, πρὸς ἀπόλαυσιν καὶ ὑγείαν δημιουργηθεῖσαι, δίχα ἐλλείψεως παρέχονται τοὺς πρὸς ζωῆς ἀνθρώποις μαζούς· τά τε ἐλάχιστα τῶν ζώων τὰς συνελεύσεις αὐτῶν ἐν ὁμονοίᾳ καὶ εἰρήνῃ ποιοῦνται. [11] Ταῦτα πάντα ὁ μέγας δημιουργὸς καὶ δεσπότης τῶν ἁπάντων ἐν εἰρήνῃ καὶ ὁμονοίᾳ προσέταξεν εἶναι, εὐεργετῶν τὰ πάντα, ὑπερεκπερισσῶς δὲ ἡμᾶς τοὺς προσπεφευγότας τοῖς οἰκτιρμοῖς αὐτοῦ διὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, [12] ᾧ ἡ δόξα καὶ ἡ μεγαλωσύνη εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

XXI. Ὁρᾶτε, ἀγαπητοί, μὴ αἱ εὐεργεσίαι αὐτοῦ αἱ πολλαὶ γένωνται εἰς κρίμα πᾶσιν ἡμῖν, ἐὰν μὴ ἀξίως αὐτοῦ πολιτευόμενοι τὰ καλὰ καὶ εὐάρεστα ἐνώπιον

XX, 8 : οἱ μετ᾽ αὐτὸν κόσμοι. Il est difficile de dire si Clément a en vue des pays déterminés : Pline (H. N., vi, 22) rapporte que l'île de Ceylan (Taprobanes) fut longtemps considérée comme un second continent, et Platon (*Timée*, 21 A-25 D et *Critias*, 108 E-121 C), parle de l'Atlantide comme d'une île immense qui était située au-delà des colonnes d'Hercule et qui fut détruite à cause de ses vices. Les anciens ont eu l'intuition d'un continent au-delà de l'Atlantique et peut-être Clément n'est-il que l'écho de ces croyances vagues : « Venient annis sæcula seris Quibus oceanus vincula rerum Laxet et ingens pateat tellus. » (Sénèque, *Médée*, ii, 375). Strabon (i, 4) et Plutarque sont encore plus remarquables. Irénée, Clément d'Alexandrie et Origène admettent l'hypothèse d'un autre continent. Tertullien ne l'accepte pas (*De Pall.*, ii; *Hermog.*, xxv). Photius la reproche à Clément

sable aux hommes et les mondes qui sont au-delà de l'océan se dirigent par les mêmes ordres du Maître. [9] Les saisons du printemps, de l'été, de l'automne, de l'hiver se succèdent pacifiquement l'une à l'autre. [10] Les vents, en leurs demeures, accomplissent aux temps marqués leur office sans trouble; les sources intarissables, créées pour la jouissance et la santé, offrent aux hommes sans s'épuiser leurs mamelles pleines de vie; les moindres des animaux se réunissent dans la paix et la concorde. [11] Le souverain créateur et maître de l'univers a disposé que toutes ces choses resteraient dans la paix et la concorde, bienfaisant qu'il est pour toutes ses créatures, mais plus que prodigue envers nous qui recourons à ses miséricorde par Notre Seigneur Jésus-Christ, [12] à qui soit la gloire et la majesté dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

XXI. Prenez garde, bien-aimés, que les bienfaits de Dieu, si nombreux, ne soient pour nous tous un sujet de

de Rome (*Bibl.*, 126); dans la suite elle tend à devenir suspecte comme le démontre l'incident du pape Zacharie et de l'évêque Virgile de Salzbourg. Sur les opinions des Anciens, cf. A. de Humboldt, *Examen critique de l'hist. de la géographie*, t. I, 1836.

XX, 10 : ἀνέμων σταθμοί. Cf. *Job*, xxviii, 25 : ἐποίησεν δὲ ἀνέμων σταθμὸν καὶ ὑδάτων μέτρα, où le mot σταθμός traduit l'hébreu *Misch'kal*, *action de peser* et *poids*. Cf. *Lucrèce*, v, 747.

XX, 10 : πρὸς ζωῆς, en vue de la vie. Cf. *Actes*, xxvii, 34 : πρὸς τῆς ὑμετέρας σωτηρίας. C'est aussi l'usage classique.

XX, 10 : συνελεύσεις. Le sens d'accouplement est aussi possible.

XX, 11 : ὁ μέγας δημιουργός. Cette expression platonicienne ne se trouve qu'une fois dans le Nouveau Testament (*Hébreux*, xi, 10 : « la cité... dont Dieu est l'architecte et le fondateur »), et dans l'Ancien (II *Macch.*, iv, 1 : « Héliodore..., l'auteur de tout le mal ».

XX, 12 : A l'*Index* le mot : *Doxologies*. Cf. *Jude*, 25.

XXI, 1 : εὐάρεστα ἐνώπιον. Cf. *Hébr.*, xiii, 21.

αὐτοῦ ποιῶμεν μεθ' ὁμονοίας. [2] Λέγει γάρ που· « Πνεῦμα κυρίου λύχνος ἐρευνῶν τὰ ταμιεῖα τῆς γαστρός » (*Prov.*, xx, 27). [3] Ἴδωμεν, πῶς ἐγγύς ἐστιν, καὶ ὅτι οὐδὲν λέληθεν αὐτὸν τῶν ἐννοιῶν ἡμῶν οὐδὲ τῶν διαλογισμῶν ὧν ποιούμεθα. [4] Δίκαιον οὖν ἐστίν, μὴ λειποτακτεῖν ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ θελήματος αὐτοῦ. [5] Μᾶλλον ἀνθρώποις ἄφροσι καὶ ἀνοήτοις καὶ ἐπαιρομένοις καὶ ἐγκαυχωμένοις ἐν ἀλαζονείᾳ τοῦ λόγου αὐτῶν προσκόψωμεν ἢ τῷ θεῷ. [6] Τὸν κύριον Ἰησοῦν Χριστόν, οὗ τὸ αἷμα ὑπὲρ ἡμῶν ἐδόθη, ἐντραπῶμεν, τοὺς προηγουμένους ἡμῶν αἰδεσθῶμεν, τοὺς πρεσβυτέρους τιμήσωμεν, τοὺς νέους παιδεύσωμεν τὴν παιδείαν τοῦ φόβου τοῦ θεοῦ, τὰς γυναῖκας ἡμῶν ἐπὶ τὸ ἀγαθὸν διορθωσώμεθα. [7] Τὸ ἀξιαγάπητον τῆς ἁγνείας ἦθος ἐνδειξάσθωσαν, τὸ ἀκέραιον τῆς πραΰτητος αὐτῶν βούλημα ἀποδειξάτωσαν, τὸ ἐπιεικὲς τῆς γλώσσης αὐτῶν διὰ τῆς σιγῆς φανερὸν ποιησάτωσαν, τὴν ἀγάπην αὐτῶν μὴ κατὰ προσκλίσεις, ἀλλὰ πᾶσιν τοῖς φοβουμένοις τὸν θεὸν ὁσίως ἴσην παρεχέτωσαν. [8] Τὰ τέκνα ἡμῶν τῆς ἐν Χριστῷ παιδείας μεταλαμβανέτωσαν· μαθέτωσαν, τί ταπεινοφροσύνη παρὰ θεῷ ἰσχύει, τί ἀγάπη ἁγνὴ παρὰ θεῷ δύναται, πῶς ὁ φόβος αὐτοῦ καλὸς καὶ μέγας καὶ σώζων πάντας τοὺς ἐν αὐτῷ ὁσίως ἀναστρεφομένους ἐν καθαρᾷ διανοίᾳ. [9] Ἐρευνητὴς γάρ ἐστιν ἐννοιῶν καὶ ἐνθυμήσεων·

XXI, 3 : ἐγγύς. Cf. xxvii, 3 ; *Ps.* cxviii, 151 ; cxliv, 18.
XXI, 3 : οὐδὲν λέληθεν. Saint Polycarpe a transcrit cette pensée : καὶ λέληθεν αὐτὸν οὐδὲν οὔτε λογισμῶν οὔτε ἐννοιῶν (*Philipp.*, iv, 3).
XXI, 5 : ἐγκαυχωμένους. Cf. Jacques, iv, 16 : καυχᾶσθε ἐν ταῖς ἀλαζονείαις ὑμῶν.

condamnation, si nous ne vivons d'une manière digne de lui, opérant dans la concorde ce qui est bien et agréable à ses yeux. [2] Il dit en effet quelque part : « L'Esprit du Seigneur est un flambeau qui explore les profondeurs des entrailles. » [3] Considérons combien il est proche de nous et que rien ne lui échappe de nos pensées et de nos réflexions. [4] Il est donc juste que nous ne quittions pas notre poste contre sa volonté. [5] Il vaut mieux nous heurter à des hommes sots, insensés, superbes et enflés de leurs arrogantes paroles, plutôt qu'à Dieu. [6] Révérons le Seigneur Jésus-Christ dont le sang a été donné pour nous, respectons nos chefs, honorons les anciens, instruisons les jeunes gens dans la crainte de Dieu, dressons nos femmes au bien. [7] Qu'elles fassent voir chez elles les mœurs aimables de la chasteté, qu'elles prouvent leur sincère disposition à la douceur, qu'elles manifestent par le silence la modération de leur langue ; qu'elles exercent saintement la charité, non d'après leurs préférences mais sans partialité, à l'égard de tous ceux qui craignent Dieu. [8] Que nos enfants aient part à l'éducation dans le Christ ; qu'ils apprennent quelle est auprès de Dieu la puissance de l'humilité, le pouvoir du chaste amour, combien la crainte de Dieu est belle et précieuse, comment elle sauve tous ceux qui marchent saintement en elle avec une conscience pure. [9] Car il pénètre nos

XXI, 6 : τοὺς προηγουμένους. Cf. τοὺς ἡγουμένους (i, 3), c'est-à-dire les chefs de l'Eglise.
XXI, 6 : τοὺς νέους. Cf. Polycarpe (*Philipp.*, iv, 2).
XXI, 7 : σιγῆς H S L ; manque dans K ; φωνῆς A.
XXI, 7 : προσκλίσεις. Cf. xlvii, 3, 4 ; lii, 2. I *Timothée*, v, 21 : μηδὲν ποιῶν κατὰ πρόσκλισιν.
XXI, 9 : Cf. *Hebr.*, iv, 12 : κριτικὸς ἐνθυμήσεων καὶ ἐννοιῶν καρδίας.

οὗ ἡ πνοὴ αὐτοῦ ἐν ἡμῖν ἐστίν, καὶ ὅταν θέλῃ, ἀνελεῖ αὐτήν.

XXII. Ταῦτα δὲ πάντα βεβαιοῖ ἡ ἐν Χριστῷ πίστις· καὶ γὰρ αὐτὸς διὰ τοῦ πνεύματος τοῦ ἁγίου οὕτως προσκαλεῖται ἡμᾶς· « Δεῦτε, τέκνα, ἀκούσατέ μου, φόβον κυρίου διδάξω ὑμᾶς. [2] Τίς ἐστιν ἄνθρωπος ὁ θέλων ζωήν, ἀγαπῶν ἡμέρας ἰδεῖν ἀγαθάς; [3] Παῦσον τὴν γλῶσσάν σου ἀπὸ κακοῦ, καὶ χείλη σου τοῦ μὴ λαλῆσαι δόλον. [4] Ἔκκλινον ἀπὸ κακοῦ καὶ ποίησον ἀγαθόν. [5] Ζήτησον εἰρήνην καὶ δίωξον αὐτήν. [6] Ὀφθαλμοὶ κυρίου ἐπὶ δικαίους, καὶ ὦτα αὐτοῦ πρὸς δέησιν αὐτῶν· πρόσωπον δὲ κυρίου ἐπὶ ποιοῦντας κακά, τοῦ ἐξολεθρεῦσαι ἐκ γῆς τὸ μνημόσυνον αὐτῶν. [7] Ἐκέκραξεν ὁ δίκαιος, καὶ ὁ κύριος εἰσήκουσεν αὐτοῦ καὶ ἐκ πασῶν τῶν θλίψεων αὐτοῦ ἐρύσατο αὐτόν. [8] Πολλαὶ αἱ θλίψεις τοῦ δικαίου, καὶ ἐκ πασῶν αὐτῶν ῥύσεται αὐτὸν ὁ κύριος » (*Psaume* xxxiii, 12-18, 20). [9] Εἶτα· « Πολλαὶ αἱ μάστιγες τοῦ ἁμαρτωλοῦ, τοὺς δὲ ἐλπίζοντας ἐπὶ κύριον ἔλεος κυκλώσει » (*Psaume* xxxi, 10).

XXIII. Ὁ οἰκτίρμων κατὰ πάντα καὶ εὐεργετικὸς πατὴρ ἔχει σπλάγχνα ἐπὶ τοὺς φοβουμένους αὐτόν, ἠπίως τε καὶ προσηνῶς τὰς χάριτας αὐτοῦ ἀποδιδοῖ τοῖς προσερχομένοις αὐτῷ ἁπλῇ διανοίᾳ. [2] Διὸ μὴ διψυχῶμεν, μηδὲ ἰνδαλλέσθω ἡ ψυχὴ ἡμῶν ἐπὶ ταῖς ὑπερβαλλούσαις καὶ ἐνδόξοις δωρεαῖς αὐτοῦ. [3] Πόρρω

XXI, 9 : οὗ ἡ πνοὴ αὐτοῦ est un hébraïsme. Cf. Touzard, *Grammaire hébr.*, 2e éd., 1905, n. 134, 2°, c.).
XXI, 9 : ἀνελεῖ. Cf. *Ps.* ciii, 29 : Tu leur retires le souffle (τὸ

pensées et nos désirs : c'est son souffle qui nous anime et il le reprend quand il veut.

XXII. C'est toutes ces choses que nous garantit la foi dans le Christ. Celui-ci en effet nous invite ainsi par l'organe du Saint-Esprit : « Venez, enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. [2] Quel est l'homme qui veut avoir la vie, qui aime voir d'heureux jours ? [3] Préserve ta langue du mal, que tes lèvres ne profèrent point de tromperie. [4] Détourne-toi du mal et fais le bien. [5] Recherche la paix et poursuis-la. [6] Les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes et ses oreilles à leurs prières ; mais la face du Seigneur est aussi sur ceux qui agissent mal, pour anéantir leur souvenir sur la terre. [7] Le juste a crié : le Seigneur l'a écouté et l'a délivré de toutes ses afflictions. [8] Nombreuses sont les afflictions du juste ; mais le Seigneur le délivrera de toutes. » Il dit encore : « Nombreux sont les fléaux des pécheurs ; mais sa merci environnera les hommes qui espèrent dans le Seigneur. »

XXIII. Le Père tout compatissant et bienfaisant, se sent des entrailles pour ceux qui le craignent ; il répand ses grâces avec douceur et bonté sur ceux qui s'approchent de lui avec un cœur simple. [2] Aussi, défaisons-nous de la duplicité, et que notre âme ne s'enfle point à cause de ses dons incomparables et magnifiques ! [3] Qu'elle ne s'applique point à nous l'Écriture, disant :

πνεῦμα αὐτῶν) ils expirent, Et retournent dans la poussière.
XXII, 9 : τοὺς δὲ ἐλπίζοντας A L, Clém. d'Alex. ; τὸν δὲ ἐλπίζοντα H K S et LXX.
XXIII, 2 : ἰνδάλλεσθαι = « se faire des imaginations », sens justifié par un texte de Dion Chrysostome (*Orat.*, xii, 53).

γενέσθω ἀφ' ἡμῶν ἡ γραφὴ αὕτη, ὅπου λέγει· « Ταλαίπωροί εἰσιν οἱ δίψυχοι, οἱ διστάζοντες τῇ ψυχῇ, οἱ λέγοντες· Ταῦτα ἠκούσαμεν καὶ ἐπὶ τῶν πατέρων ἡμῶν, καὶ ἰδού, γεγηράκαμεν, καὶ οὐδὲν ἡμῖν τούτων συνβέβηκεν. [4] Ὦ ἀνόητοι, συμβάλετε ἑαυτοὺς ξύλῳ· λάβετε ἄμπελον· πρῶτον μὲν φυλλοροεῖ, εἶτα βλαστὸς γίνεται, εἶτα φύλλον, εἶτα ἄνθος, καὶ μετὰ ταῦτα ὄμφαξ, εἶτα σταφυλὴ παρεστηκυῖα » (AUT. INC.). Ὁρᾶτε, ὅτι ἐν καιρῷ ὀλίγῳ εἰς πέπειρον καταντᾷ ὁ καρπὸς τοῦ ξύλου. [5] Ἐπ' ἀληθείας ταχὺ καὶ ἐξαίφνης τελειωθήσεται τὸ βούλημα αὐτοῦ, συνεπιμαρτυρούσης καὶ τῆς γραφῆς, ὅτι « ταχὺ ἥξει καὶ οὐ χρονιεῖ (ISAÏE, XIV, 1), καὶ ἐξαίφνης ἥξει ὁ κύριος εἰς τὸν ναὸν αὐτοῦ, καὶ ὁ ἅγιος, ὃν ὑμεῖς προσδοκᾶτε » (MALACHIE, III, 1).

XXIV. Κατανοήσωμεν, ἀγαπητοί, πῶς ὁ δεσπότης ἐπιδείκνυται διηνεκῶς ἡμῖν τὴν μέλλουσαν ἀνάστασιν ἔσεσθαι, ἧς τὴν ἀπαρχὴν ἐποιήσατο τὸν κύριον Ἰησοῦν

XXIII, 3 : ταλαίπωροι. Le même texte est cité comme parole prophétique par l'homélie que nous éditons plus loin et dite *IIa Clementis* (XI) ; mais les divergences ne permettent guère de penser que l'homélie ait emprunté sa citation à l'épître. On est réduit à des conjectures au sujet de l'origine du texte, qui ne se trouve pas dans l'Ancien Testament. Il se peut que Clément ait combiné ici, comme ailleurs déjà, différents passages, tels que JACQUES, I, 8 ; II PIERRE, III, 4; MARC, IV, 26 ; MATTH., XXIV, 32. La difficulté serait d'expliquer par le même procédé la combinaison parallèle de l'homélie. D'autre part, on ne peut avancer, sans preuves positives, que saint Clément ait cité comme Écriture un écrit apocryphe, que ce soit Eldad et Modad (Lightfoot) ou bien l'Assomption de Moïse (Hilgenfeld).

XXIII, 3 : δίψυχοι. Cf. JACQUES, 1, 8 : ἀνὴρ δίψυχος ἀκατάστατος ἐν πάσαις ταῖς ὁδοῖς αὐτοῦ, et IV, 8 (cité dans la note sur XXIX, 1) ; *Doctr. des apôtres*, IV, 4 ; BARNABÉ, XIX, 5; HERMAS, *Visions* III, 4, 3.

« Malheureux ceux qui ont l'âme à double fond, ceux qui doutent en leur cœur et qui disent : Nous avons déjà entendu dire cela du temps de nos pères ; or voilà que nous avons veilli, et rien de tout cela ne nous est arrivé. [4] Insensés ! comparez-vous à un arbre ; prenez un cep de vigne ; d'abord les feuilles tombent ; ensuite il pousse des bourgeons, puis du feuillage, puis la fleur, après cela le raisin vert, enfin les grappes mûres sont là ». En peu de temps, vous le voyez, le fruit de l'arbuste arrive à maturité. [5] En vérité c'est avec promptitude, c'est soudainement que s'accomplissent les desseins de Dieu, comme l'atteste aussi l'Écriture : « Il viendra promptement et sans tarder ; il viendra soudain, le Seigneur dans son temple, le saint que vous attendez. »

XXIV. Observons, mes bien-aimés, comment le Maître nous représente continuellement la future résurrection, dont il nous a donné les prémices dans le Seigneur Jésus-

XXIII, 3 : οἱ λέγοντες. Cf. II PETRI, III, 4 : καὶ λέγοντες· ποῦ ἐστιν ἡ ἐπαγγελία τῆς παρουσίας αὐτοῦ ; ἀφ' ἧς γὰρ οἱ πατέρες ἐκοιμήθησαν, πάντα οὕτως διαμένει ἀπ' ἀρχῆς κτίσεως.—ISAÏE, V, 19 : « Qui disent : Qu'il se dépêche, Qu'il hâte son œuvre, afin que nous la voyions ! Que le décret du Saint d'Israël s'approche et s'exécute, Et nous saurons ce que c'est ! »

XXIII, 4 : συμβάλετε. Cf. MATTH., XXIV, 32, 33 ; MARC, XIII, 28, 29 ; LUC, XXI, 29, 30. On trouve des comparaisons de même genre dans ÉPICTÈTE (*Diss.*, III, 24, 86 et 91) et dans MARC-AURÈLE (XI, 35). Ὄμφαξ, c'est le raisin vert ; σταφυλή, la grappe de raisin mûr ; σταφίς, le raisin sec.

XXIII, 5 : ταχὺ ἥξει. On a ici affaire à la combinaison de deux textes : ISAÏE, XIII, 32 : ταχὺ ἔρχεται καὶ οὐ χρονιεῖ (cf. HABACUC, II, 3 ; *Hébreux*, X, 37) et MALACHIE, III, 1 : καὶ ἐξαίφνης ἥξει εἰς τὸν ναὸν αὐτοῦ Κύριος ὃν ὑμεῖς ζητεῖτε καὶ ὁ ἄγγελος τῆς διαθήκης ὃν ὑμεῖς θέλετε. Saint Clément, outre qu'il cite de mémoire, évite peut-être à dessein d'appeler le Seigneur ἄγγελος (Funk). Cf. *Intr.* p. L.

XXIV, 1 : ἀπαρχήν. Cf. I *Corinth.*, XV, 20 : Χριστὸς ἐγήγερται ἐκ νεκρῶν ἀπαρχὴ τῶν κεκοιμημένων.